Dix-septième année. — N° 6.082

ABONNEMENTS :

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ.....	60.00	32.00	17.00
Union postale.....	100.00	52.00	28.00

TÉLÉPHONE : 2-17 & 2-18

PARIS-CENTRE

JEUDI 22 OCTOBRE 1925

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS ◆ 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES ◆ Compte chèques postaux : Paris 272-43. — Registre du Commerce n° 57

L'INCONNUE DU PROBLÈME DE LOCARNO : X = 0

C'est, en fin de compte, à zéro que se réduit la solution pratique des fameux accords soi-disants destinés à assurer la Paix

L'AGRESSION N'EST PAS DÉCOURAGÉE
LA RÉSISTANCE EST AFFAIBLIE

On pouvait se demander pourquoi les négociateurs de Locarno mettaient tant de soin à faire précéder la publication des accords de l'exaltation dithyrambique de l'esprit de réconciliation et de paix. Tout s'explique maintenant que nous connaissons les textes. En vérité, l'esprit nouveau est la seule chose nouvelle du système. En fait de réalisations pratiques, les traités de Locarno se réduisent à zéro.

J'ai dit, maintenant, je prouve.

On nous a raconté que la nouvelle politique interdit la guerre.

Avant Locarno, la guerre est défendue par la loi divine, par les lois humaines, par le droit des gens, enfin par la Charte de la Société des Nations qui astreint formellement tous les associés à défendre par tous les moyens la victime d'une agression (art. 18 et 16).

Légitime ?

Qu'importe le nouveau traité de Locarno ? Les signataires s'engagent à ne pas recourir aux armes, c'est-à-dire renouvellent simplement les promesses précédentes. Mais... la guerre reste « légitime » dans trois cas :

1° Légitime défense ; on n'ose pas refuser à la nation attaquée le droit naturel de résister en attendant des secours problématiques.

2° Devoir d'assistance de la Société des Nations ;

3° Carence du mécanisme de règlement pacifique.

Tout cela est parfaitement reconnu jusqu'ici. Il n'y a du nouveau que si les traités de Locarno réduisent les risques de l'une ou l'autre des éventualités de guerre. En est-il ainsi ?

Le risque d'agression brutale est déterminé par la confiance qu'un peuple a dans la supériorité de sa force et pas la possibilité de se dérober à un règlement pacifique.

Il n'y a dans les traités de Locarno rien qui écarte la crise de délire violent parce qu'il n'y a rien qui établisse la certitude absolue d'une coalition de résistance. Chaque nation demeure libre d'apprécier si elle doit ou non intervenir. Bien mieux, l'Italie et la Grande-Bretagne se font reconnaître le droit d'ajouter à la liberté de leur décision une limitation de leur participation à la défense seulement partielle du nouveau statut européen.

Donc, l'agression n'est pas découragée. Donc, le devoir d'assistance est affaibli et non renforcé.

Le règlement pacifique ?

Les chances de règlement pacifique sont-elles au moins accrues ? Nullement. Ce n'est pas le mécanisme embryonnaire des nouveaux traités d'arbitrage qui annonce un renforcement de la justice internationale. Que l'on fasse ou non appel à la cour de la Haye, tout le système se ramène à l'intervention conciliatrice et purement facultative du conseil de la Société des Nations. Or, ce Conseil a été incapable de régler l'affaire de Fiume, incapable de régler l'affaire de Memel. Il se débat lamentablement dans le conflit de Mossoul. Aucune personne de bon sens ne peut lui supposer la force résoudre un conflit sérieux. Le seul effet de son intervention sera de compliquer et d'entraver les mesures de légitime défense. Le peuple honnête sera empêtré dans un engrenage juridique, dont le peuple criminel n'aura cure.

Première conclusion : loin de réduire les risques généraux de guerre, la nouvelle combinaison les augmente par le seul fait qu'elle sollicite des illusions dont seuls les braves gens seront les éternelles dupes.

Le traité de Locarno apporte-t-il au moins comme on le prétend, un surcroît de protection sur le Rhin ?

La situation actuelle

Quelle est la situation actuelle ? Tous les signataires du traité de Versailles se sont engagés par ce traité et par le Covenent de la Société des Nations à réagir contre toute atteinte violente apportée au statut de l'Europe Nouvelle, donc au statut rhénan.

Ainsi, l'Angleterre et l'Italie aussi bien que l'Allemagne, sont obligées de contribuer par tous les moyens à la défense du statut rhénan dès qu'une violation se produit. Cette intervention doit être automatique et spontanée dès que l'article 44 du traité entre en jeu. Et la France s'est réservée jusqu'ici le droit d'apprécier librement quand cet article est mis en cause.

Le pacte rhénan limite formellement cette liberté. Il réduit les cas d'intervention automatique et spontanée à deux : attaque de vive force ou concentration de masses militaires dans la zône démilitarisée.

D'autre part, l'Angleterre et l'Italie se font reconnaître le droit absolu d'apprécier elles-mêmes si l'intervention doit se produire. Pour savoir où cela nous conduit, il suffit de se rappeler que l'Angleterre a arrêté l'intervention de la France dans un cas aussi flagrant que celui du coup d'Etat Kapp.

Enfin, la France perd le droit de concentrer elle-même des forces dans la zône rhénane, puisque le nouveau pacte est bi-latéral.

Conclusion : Non seulement le pacte rhénan ne renforce pas le concours que l'Angleterre nous devait déjà par le traité de Versailles et la Charte des Nations, mais elle le réduit et elle limite des initiatives que la France tenait du traité de Versailles.

Pratiquement, le pacte rhénan supprime toute possibilité pour la France de sévir contre une violation du traité autre que le droit de légitime défense. Par contre, il fait de l'Angleterre et l'Italie les arbitres supérieurs de l'Europe Occidentale.

Venons maintenant à l'Europe orientale. Les négociateurs de Locarno n'ont pas osé prétendre qu'ils apportaient de ce côté un surcroît de protection. Ils se sont flattés seulement de maintenir les droits acquis.

Et les traités anciens ?

Théoriquement les nouveaux accords laissent subsister des traités anciens. Ils proclament que les droits d'une nation ne peuvent être modifiés sans consentement. Ils évoluent « dans le cadre » des traités existants. Combien la formule est élastique. Combien elle paraît plus encore, quand on songe que le traité de Versailles prévoit lui-même la révision des frontières orientales et que les traités défensifs français ne promettent même pas à la Pologne un secours de troupe.

Mettons-nous d'ailleurs en présence des faits.

La Pologne est attaquée par les Soviets. Elle reste isolée parce que l'Allemagne s'est fait reconnaître par l'Angleterre et la France le droit d'opposer à toute action de secours son état de désarmement et sa position géographique. Des termes aussi élastiques permettent à l'Allemagne de paralyser non seulement toute action militaire, mais toute pression économique.

L'Allemagne veut obtenir la révision de sa frontière. Elle a bien mieux à faire que de se livrer à une agression brutale qui mettrait tout le monde contre elle. Il lui suffit de s'engager dans le maquis juridique pour soumettre la Pologne à la pression de toutes les nations qui redoutent un mauvais coup. Que devient alors le libre consentement ? Il faudra toujours que le faible se laisse faire violence s'il ne veut pas assumer tous les torts. Alors la France n'aura pas le droit de venir à son secours. Le voudrait-elle que la démilitarisation de la zône rhénane se retournerait contre elle.

La vérité est que les accords de Locarno peuvent maintenir la paix qu'en assurant pacifiquement la revanche de l'Allemagne. La vérité est qu'ils ouvrent la porte à tous les chantages.

Ne vont-ils pas même jusqu'à prévoir le moyen de liquider la combinaison quand elle sera usée ? Les traités de Locarno ont réglé leur propre suicide. Il suffit d'un vote du Conseil de la Société des Nations sur l'initiative d'un seul signataire, pour mettre fin à la comédie. Sans doute la procédure de liquidation demande quinze mois. C'est juste assez pour peser sur la préparation d'un nouveau système.

Instruments de sécurité, plus que précaires, les traités de Locarno n'ont même pas foi en leur durée.

SAINT-BRICE.

LES LOUPS VEULENT-ILS SE MANGER ENTRE EUX

Une crise ministérielle serait prochaine

Paris, 21 octobre (de notre rédaction parisienne). — *Allons-nous avoir une crise ministérielle avant même la réunion du Parlement ?*

On en parle beaucoup dans les milieux politiques. Il y a même des ministres, et plusieurs, qui ne se gênent pas pour l'annoncer ouvertement.

L'affaire se présenterait ainsi : Quand M. Caillaux présenterait ses projets au Conseil des ministres, ces projets seraient repoussés. Une crise s'ouvrirait et M. Painlevé prendrait le ministère des Finances avec des techniciens tandis que M. Paul Boncour irait à la Guerre.

Reste à savoir si M. Caillaux va se laisser étrangler entre deux portes ou s'il se décidera à manger le morceau. Dans ce cas, on s'amusera.

M. Caillaux parlera-t-il ?

M. Caillaux pourra raconter comment, après être venu le chercher en automobile à Mamers, comme le sauveur financier, on l'a ligoté dès son arrivée au pouvoir. Il pourra raconter comment le chef le plus qualifié de la finance internationale, celui-là même qui baillonne la presse parisienne, celui-là qui alimente le communisme, celui qui subventionne les banques des Soviets, s'est présenté dans son cabinet et lui a dit qu'il saboterait son emprunt. Il pourra raconter comment le même financier a répété la même déclaration dans le cabinet de M. Painlevé. Il pourra raconter comment des poursuites demandées contre ce financier ont été refusées.

M. Caillaux pourra raconter encore comment le même financier a organisé la grève des banques.

Ah ! M. Caillaux aura bien des choses à raconter s'il se met à parler. Mais, osera-t-il préciser les menaces qu'il a insinuées au Congrès de Nice ? Aura-t-il même la liberté de le faire ?

Nous attendons de le voir pour le croire.

Une dépêche américaine nous apprend que les Druses seraient maîtres d'une partie de Damas

Quelle est à l'heure présente l'étendue exacte de la révolte ?

Comme on le verra par la laconique dépêche que nous donnons ci-dessous, et sous toutes réserves, le bruit a couru jusqu'à Washington que les Druses seraient actuellement maîtres d'une partie de la ville de Damas.

Qu'y a-t-il d'exact dans ce bruit ? c'est ce qu'il est encore difficile de savoir exactement.

On se rappelle le laconisme avec lequel le général Sarrail, haut commissaire en Syrie a rendu compte des événements qui se déroulent à présent.

Nous savons par les journaux anglais qu'il a fallu, mardi, bombarder certains quartiers de Damas, et faire marcher les tanks.

Ces mêmes journaux pensaient pouvoir affirmer que la victoire nous était restée.

Mais pour que Washington ait pris l'initiative d'envoyer d'urgence deux destroyers s'embosser devant Alexandrie, il faut que les avis reçus par le gouvernement américain lui représentent la situation sous un jour bien alarmant.

Certes, nous faisons confiance à nos troupes. Il n'en est pas moins angoissant de rester dans l'incertitude, aucune déclaration officielle du gouvernement français n'étant encore venue nous rassurer.

Nous espérons qu'elle ne tardera pas, et que nous aurons la joie de démentir nous-mêmes cette nouvelle de source américaine, que, nous le répétons, nous donnons à nos lecteurs sous toutes réserves.

Il est néanmoins exact, — le gouvernement l'a avoué — qu'on s'est battu à Damas avant-hier, si l'on ne s'y bat pas encore à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Quelle amère ironie, si l'on se rapporte à la récente lune de miel de MM. Briand et Stresemann, à bord de la Fleur d'Oranger, à Locarno !

M. C.-W.

Washington, 21 octobre. — Sur la requête du département d'Etat, deux destroyers ont reçu l'ordre de quitter Gibraltar pour Alexandrie, après les avis de la prise par les Druses, d'une partie de la ville de Damas.

LES CURIEUX ESSAIS DE L'AUTOGIRO

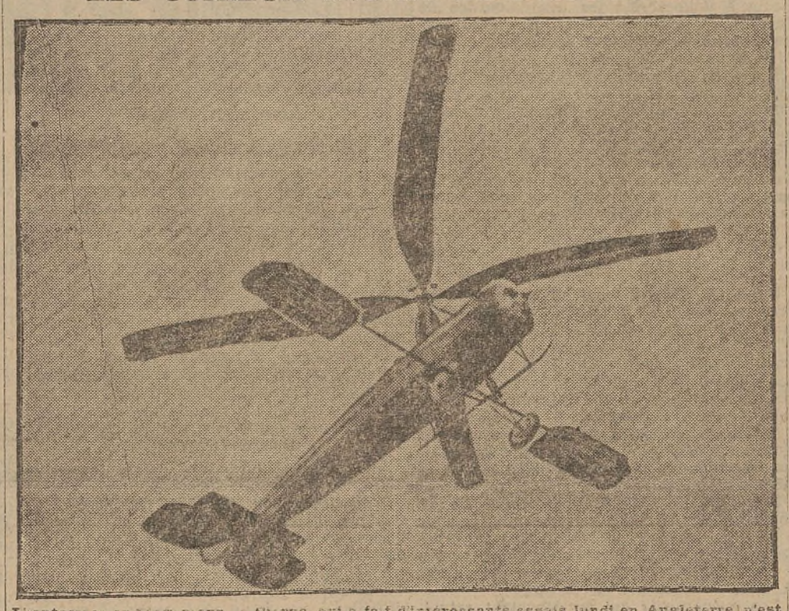

L'autogire de l'ingénieur de Cierva, qui a fait d'intéressants essais lundi en Angleterre, n'est pas un hélicoptère, puisqu'il n'a pas d'hélice sustentatrice actionnée par un moteur ; il n'est pas davantage un aéroplane. La sustentation est assurée par quatre pales longues de 5 m. 50, montées à charnière sur un arbre vertical fixé au fuselage ; le courant d'air résultant de la progression de l'appareil les fait tourner dans un plan incliné de quelques degrés sur l'horizontale. Le danger de la perte de vitesse à l'atterrissage est supprimé. L'autogire a atteint une hauteur de 80 mètres et une vitesse d'une centaine de kilomètres à l'heure.

Phot. *Meurisse* Cl. *Paris-Centre*

LA COUR DE CASSATION A INSTALLÉ HIER SON PREMIER PRÉSIDENT

Paris, 21 octobre. — La Cour de Cassation, toutes Chambres réunies, a procédé à la cérémonie d'installation de son premier président, M. Paul André, nommé en remplacement de M. Sarrut, admis à faire valoir ses droits à la retraite, et de M. Seligman, nommé président de Chambre.

* * *

L'audience est ouverte sous la présidence de M. Blondel, vice-président de Chambre. De nombreux magistrats de la Cour et du tribunal, des membres du barreau, de la Cour d'appel et des représentants des diverses compagnies judiciaires sont présents.

Lecture est donnée par M. Lescouvé, procureur général des décrets nommant M. Paul André et M. Seligman.

Ces décrets enregistrés par le greffier de la Cour, M. Blondel désigne six conseillers et quatre avocats généraux qui précédés de deux huissiers vont introduire l'instant d'après les deux nouveaux présidents. Debouts dans le prétoire, ayant à leurs côtés et derrière eux, une double rangée de magistrats en robe rouge, MM. Paul André et Seligman prêtent serment.

M. Blondel cède alors à M. Paul André le fauteuil de la présidence et M. Seligman prend place au fauteuil des présidents de Chambre. M. le procureur général Lescouvé salue en M. Paul André, la continuation des autres vertus judiciaires du premier président Sarrut après une réponse du premier président, la cérémonie prend fin.

Mgr GASPARI, qui succéderait à Mgr Ceretti comme nonce apostolique à Paris

Phot. *Rol.* Cl. *Paris-Centre*

L'ASSASSIN DE MARIE BEGEL A ÉTÉ ARRÊTÉ HIER ET A FAIT DES AVEUX

Saint-Dié, 21 octobre. — Les renseignements fournis à la justice par les constatations médico-légales et par certains détails relevés sur le lieu même du crime de Nancy, autorisaient à penser que Mme Marie Begel a ouvert sa porte le jour de l'assassinat à un individu qu'elle admit sans défiance dans sa chambre.

Or, la disparition d'un jeune homme de 20 ans, Marcel Grell, manœuvre à l'usine des Volets Roulants, a été signalée à Saint-Dié.

Marcel Grell était le petit-neveu de la vieille servante.

On se rappelle que celle-ci, la veille de son assassinat avait déclaré à ses voisines :

J'attends quelqu'un. Il me demandera de l'argent, mais je ne lui donnerai rien. J'ai assez fait pour lui.

Cet ensemble de circonstances avait motivé le voyage ici d'un commissaire de la brigade mobile qui poursuit activement son enquête.

Celle-ci vient d'aboutir à l'arrestation de Marcel Grell.

Appréhendé à Vézelize, dans l'arrondissement de Nancy et interrogé par M. Boiron, commissaire central, le jeune assassin a fait l'aveu de son crime.

Huit ans de travaux forcés à l'homme qui tua son camarade

Paris, 21 octobre. — Louis Rendez, 36 ans, originaire d'Orléans, comparaît devant la Cour d'assises sous l'accusation de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Le 23 mai 1925, Rendez et un nommé Mourer ayant bu plus que de raison dans un bar de la rue des Orteaux, en compagnie de trois ou quatre personnes, se rendirent au domicile de l'accusé pour y continuer leurs libations.

Mourer envoya l'amie de Rendez acheter du vin, lui remettant un billet de cent francs.

Celle-ci tardant à revenir Mourer manifesta son inquiétude pour sa monnaie.

Une bataille s'en suivit et Rendez porta un violent coup de poing à Mourer qui tomba inanimé.

Rendez le traîna jusque dans la rue où il le laissa sans connaissance.

Mourer était mort d'une asphyxie consécutive à une fracture du larynx.

Rendez a été condamné à 8 ans de travaux forcés.

Un Canadien attaqué à Paris

Paris, 21 octobre. — A 1 h. 20 ce matin, boulevard Sébastopol, Joseph Marin, sujet canadien, demeurant 16, rue Lesage, a été attaqué, dévalisé et frappé de deux coups de couteau par des inconnus qui se sont enfuis.

Relevée par des agents, la victime a été transportée à l'Hôtel-Dieu dans un état grave. La police judiciaire procède à une enquête.

Les troupes bulgares sont mises en déroute par les soldats grecs

Athènes, 21 octobre. — Vigoureusement attaquées par les groupes helléniques, les hordes bulgares ont évacué les hauteurs qu'elles avaient occupées hier à l'ouest du Mont Velech, entre Doiran et Poroy.

Des aviateurs grecs ont rendu compte que les Bulgares étaient en pleine débâcle et qu'aucune concentration ne se préparait.

Le cabinet hellénique convoqué d'urgence, a donné aux troupes grecques l'ordre d'avancer en territoire bulgare et d'occuper la ville de Petrit, quartier général du comité macédonien bulgare, ce qui a été effectué ce matin.

Par ailleurs, la légation de Grèce à Sofia a fait connaître à son gouvernement que le cabinet bulgare avait donné l'ordre aux comitadjis, de s'abstenir de tout acte d'hostilité et a proposé la formation d'une commission d'enquête.

L'indemnité demandée par le gouvernement grec a été fixée à 2 millions de francs. Le gouvernement bulgare devra exécuter avant 48 heures toutes les clauses de l'ultimatum. Une division hellénique est arrivée à la frontière bulgare et a reçu pour mandat de poursuivre et de châtier les bandes bulgares qui ont attaqué le poste grec du mont Velech.

La diplomatie hellène

Athènes, 21 octobre. — Le gouvernement hellénique aussitôt mis au courant du grave incident qui s'est produit hier à la frontière hellénique, dans la région de Demis-Hissar, où des soldats bulgares ont attaqué un poste grec gardant la frontière, a adressé une note énergique à Sofia. Cette note se divise en trois points qui représentent chacun les exigences du gouvernement hellénique : 1° Satisfaction complète devra être donnée à Athènes pour l'attaque injustifiée dont se sont rendus coupables les troupes bulgares en territoire grec ; 2° Les coupables devront être condamnés ; 3° Les familles du capitaine et des soldats grecs tués devront recevoir une indemnité de l'état bulgare.

A titre de gage, les troupes grecques ont reçu l'ordre d'occuper Petrit en territoire bulgare.

A la légation de Bulgarie, où nous avons pris des renseignements, on déclare n'avoir reçu aucune nouvelle et on pense que les faits ont été sans doute exagérés.

L'explication bulgare

Sofia, 21 octobre. — Un communiqué officiel dit que le 19, à la frontière grecque, près d'Emir Kapon, un soldat grec ayant passé le territoire bulgare, tira un coup de fusil sur la sentinelle bulgare de garde. La sentinelle, en état de légitime défense, tua son agresseur dont le cadavre est resté en territoire bulgare.

Il s'en suivit une longue fusillade qui dura jusqu'au soir. A ce moment, un officier bulgare réussit à entrer en contact avec le chef grec de Demis-Hissar, en vue d'une enquête. Le gouvernement bulgare a proposé au gouvernement hellénique une enquête immédiate en vue d'établir les responsabilités.

Quatre-vingt mille francs de cuir avaient disparu

Marseille, 21 octobre. — Il y a quelque temps, MM. Amoretti et Derida, négociants en cuir et crépins, louaient un garage contigu à leur magasin situé 70, rue Saintes.

Des malfaiteurs connaissant sans doute la disposition des lieux, se sont introduits la nuit dernière dans le garage au moyen de fausses clefs, puis par un trou pratiqué dans le mur, ont pénétré dans le magasin de MM. Amoretti et Derida.

Sans être dérangés, ils ont pu emporter pour 80.000 francs de cuir, plus une somme de 1.800 francs qui se trouvait sur le bureau.

NOYÉE EN GARDANT DES VACHES

Blois, 21 octobre. — En gardant des vaches sur les bords de la Sauldre, Mme veuve Lelanoue, 42 ans, est tombée dans l'eau et s'est noyée.

« La Bourse ou la Vie » dit-il à l'épicier

Et l'épicier détale sous la fusillade

Perpignan, 21 octobre. — En plein midi, sur la route de Perpignan à Torreilles, M. Honoré Blazy, épicier en voiture, fut accosté par un individu qui lui demanda à boire.

Acquiesçant, l'épicier se retournait pour le servir, quand l'inconnu sortit un revolver et lui braqua sous les yeux, lui réclamant :

La bourse ou la vie.

M. Blazy donna une petite somme, puis, à son tour, sautant sur son agresseur, il lui porta deux coups d'un couteau de poche.

Remontant aussitôt dans sa voiture, l'épicier mit son cheval au trot pendant que son adversaire, avant de disparaître, tirait dans sa direction plusieurs coups de revolver.

La gendarmerie enquête.

TAMPONNE PAR UN TRAMWAY

Corbeil, 21 octobre. — Ce matin, sur le territoire de la commune de Milly, un tramway de grande banlieue a tamponné un camion-automobile lourdement chargé de betteraves et conduit par M. Morissot, agriculteur à Tousson (Seine-et-Marne).

Le domestique de M. Morissot, qui se trouvait sur le véhicule, a été projeté à terre et transporté dans un état très grave à l'hôpital.

Il avait été tué de deux coups de faux

Pau, 21 octobre. — Le fils d'un cantonnier de la Cie du Midi, Roger Caillau, 9 ans, habitant dans sa famille à Bussy, près d'Oloron, avait disparu depuis dimanche.

Toutes les recherches pour retrouver sa trace étaient restées vaines, lorsqu'un passant découvrit dans un buisson le corps affreusement mutilé du disparu.

Après enquête, on apprit avec une profonde émotion, que le meurtrier était un jeune domestique de 12 ans, Jean Sigounet, qui, à la suite d'une discussion pour la possession d'un sou, avait tué de deux coups de faux Roger Caillau, traîné son corps dans un buisson, recouvert le cadavre de ronces, effacé les flaques de sang sur la route et nettoyé la faux.

Le parquet s'est rendu à Bussy.

TOUS INNOCENTS, PARBLEU !

Hans Bossard, condamné par contumace à la détention perpétuelle vient purger sa contumace

« Le visage de la France a changé depuis cinq ans », déclare-t-il cyniquement

Paris, 21 octobre. — Nous avons annoncé hier que Hans Bossard arriverait incessamment à Paris pour purger sa contumace et obtenir l'annulation de sa condamnation à la détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée. Me Paul Boncour avait laissé entendre que ce retour ne se produirait que dans quelques semaines. L'événement a devancé ses prévisions.

Hans Bossard a quitté Bâle hier soir à 21 h. 20 et est arrivé à Paris ce matin à 6 h. 40.

Nous avons rencontré dans la matinée Hans Bossard qui est descendu chez un ami personnel.

— Le visage de la France, nous dit-il, n'était pas il y a cinq ans, ce qu'il est aujourd'hui.

Le peintre nous déclare cyniquement :

Ajoutons que le jugement qui interviendra cette fois contradictoirement dans l'affaire Bossard, venant après la révision du procès Judet, sera comme le point final clôturant le dernier épisode de la série des grands procès politiques engagés dans la dernière période de la guerre.

A l'instruction

Hans Bossard, accompagné de M. Paul Boncour s'est présenté au cabinet du Procureur général où il a été reçu par M. Philippon, chef du service central ; M. Prignon, greffier, a recueilli ses déclarations. M. Paul Boncour nous a fait à l'issue de cette entrevue l'exposé suivant :

— M. Bossard, venu de Suisse pour se mettre à la disposition de la justice française, juge convenable de réserver pour elle ses premières déclarations. Elles seront aussi complètes que celle-ci peut le souhaiter. M. Bossard répondra à toutes les questions qui lui seront posées.

Sans doute, un supplément d'information va être ordonné et des commissions rogatoires seront envoyées en Suisse. Car, d'accord avec nous, M. Bossard désire que rien ne soit laissé dans l'ombre, notamment le chiffre de la gestion de sa fortune pendant la guerre. Quand le supplément d'information sera clos, M. Bossard, Suisse qui est venu se mettre à la disposition de la justice française, sera jugé par le jury français et je puis vous dire que je n'ai nulle hésitation sur le sens de ce verdict.

M. Flory, président des assises, a fait subir l'interrogatoire d'identité à Hans Bossard et lui a donné notification de la condamnation à la détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée, prononcée contre lui par les assises de la Seine. Hans Bossard a été conduit ensuite à la Santé où il a été mis au régime des détenus politiques.

M. Paul Boncour a demandé à M. Flory, président des assises, la mise en liberté provisoire de Hans Bossard. La Chambre des mises en accusation statuera vendredi prochain sur cette demande.

M. Flory a rendu une ordonnance prescrivant un supplément général d'instruction au sujet de l'affaire. Le dossier va être transmis au Procureur général et le procureur de la République désignera un magistrat pour mener l'enquête supplémentaire ainsi prescrite.

Le déserteur avait simulé le suicide

Metz, 21 octobre. — On apprend que le suicide annoncé hier, du sergent Vouhaux, qui se serait jeté dans la Moselle, n'est qu'une mystification pour masquer une désertion.

Le 9e génie recherchait depuis deux jours en vain, le cadavre du sergent.

Or, un chasseur a déclaré avoir vu Vouhaux, 24 heures après son prétendu suicide. D'autre part, un camarade du « désespéré », Thibeaux, qui avait prévenu la police, a été arrêté et sera poursuivi pour outrages à magistrat et complicité de désertion.

Deux autres chasseurs au courant, dit-on, du stratagème ont été interrogés aujourd'hui. Vouhaux qui avait été consigné au quartier dimanche dernier, était mal noté depuis quelque temps. La gendarmerie le recherche activement.

Eventrée d'un coup de fusil par son mari

Nice, 21 octobre. — A 8 heures du soir, le nommé Dropsy, 36 ans, sujet belge, associé d'une agence immobilière, connu pour ivrogne et brutal, reprochant à sa femme Rosa, 31 ans, une prétendue infidélité, lui a tiré, presqu'à bout portant, un coup de fusil dans le ventre. Tenant dans ses mains ses entrailles pendantes, la malheureuse femme se sauva chez son père qui habite une maison voisine. Elle a été transportée à l'hôpital dans un état désespéré.

Le mari, qui s'est constitué prisonnier, prétend qu'il s'agit d'un accident. Le ménage avait trois jeunes enfants.

LE RAID DU DIRIGEABLE

Nice, 21 octobre. — Le dirigeable A. T. 15, venant de Cuers, a atterri ce matin à 10 h. 53, sur le terrain d'aviation. L'équipage, composé de huit hommes, sous la direction d'un lieutenant de vaisseau et d'un lieutenant en second, s'est livré à un exercice de prise de campement. Le dirigeable qui avait en outre quatre passagers à bord, est reparti à 11 h. 10 pour Cuers.

LIRE EN PAGE 2 :
Nos dépêches de Dernière Heure.
L'histoire des ducs de Nevers, par Raoul Toscan.
La Vie sportive.
EN PAGE 3 :
Pour la tombe de Jean Baffier.
Les assises du Puy-de-Dôme.
EN PAGE 4 :
Les foires et marchés de la région.

DERNIÈRE HEURE

LES FAUX BONS DE LA DEFENSE

L'escroc Royers est envoyé à Paris

Metz, 21 octobre. — L'enquête au sujet des faux bons de la défense est terminée.

M. Lévy, juge d'instruction, s'est dessaisi du dossier en faveur du parquet de la Seine.

L'escroc Royers, dit Langlois, dit Grombin, arrêté pour avoir voulu passer l'un de ces faux bons, à la Banque du Rhin, et son amie Faller, veuve Jacquart, ont quitté Metz, escortés par un commissaire de la direction générale des recherches.

Un repas où, en fin de compte le contribuable est mangé à toutes les sauces

Paris, 21 octobre. — M. Painlevé a offert aujourd'hui au ministère de la Guerre, un déjeuner en l'honneur de la mission financière française qui s'est rendue à Washington.

C'est cynique, étant donné qu'il s'agissait d'accommoder le contribuable à toutes les sauces.

Un draîneur d'or est arrêté

Paris, 21 octobre. — A l'arrivée du train du Mans à 8 h. 30, les inspecteurs de police mobile Rouscatel et Roch, en surveillance à la gare Montparnasse, ont appréhendé un voyageur disant se nommer André Gendre, 37 ans, qui était porteur d'une valise renfermant 700 francs en pièces d'or et 5.000 francs en pièces d'argent, ayant toutes cours légal en France.

Cet individu qui n'est pas à son premier voyage, était connu comme traficant et surveillé très activement. Il a été écroué au dépôt.

LES CAMBRIOLEURS AIMENT DECIDEMENT LES GARES

Aurillac, 21 octobre. — Des cambrioleurs ont pénétré cette nuit dans la gare d'Aurillac et brisé le tiroir-caisse contenant environ 500 francs. Des colis sans valeur ont été également dérobés.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 21 septembre. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 22 octobre :

Région Parisienne. — Temps médiocre. Ciel couvert à très nuageux. Pluies. Vent de Sud Ouest 4 à 8 mètres. Température en baisse. Minimum de température, environ 14°.

Région du Centre. — Mêmes prévisions que pour la région Parisienne.

Région du Massif-Central. — Temps couvert. Nuageux. Vent de Sud-Ouest 3 à 6 mètres. Température sans grand changement. Minimum de température, environ 13°.

Les Espagnols déclarent qu'ils se maintiendraient au Maroc contre Abd El Krim

Madrid, 21 octobre. — Il a toujours été difficile de prévoir ce que serait l'action espagnole au Maroc. Ainsi les communiqués de la presse officieuse proclamèrent après l'occupation d'Ajdir, que le rôle de l'armée espagnole était terminé. Il y a de cela à peine deux semaines et l'on dit aujourd'hui qu'une victoire n'est profitable qu'à la condition qu'on l'exploite immédiatement.

A. B. C. annonce même dans une note officieuse des opérations de grande envergure qui commenceraient incessamment. Il s'agirait de relier le nouveau secteur d'Ajdir aux environs de Melilla, c'est-à-dire à occuper le Cap Quilates et la côte de Tensamane, où se trouve Sidi Briff, secteur que l'escadre française bombarda à la fin du mois dernier.

A. B. C. annonce aussi que l'armée espagnole ne s'arrêtera pas durant l'hiver. D'autre part, ceux qui viennent d'Ajdir sont unanimes à reconnaître que l'esprit du corps expéditionaire a complètement changé depuis la prise du Djebel Maoussi. L'hésitation et une certaine prudence qui pouvait passer pour de la méfiance en soi ont fait place à un véritable esprit offensif.

Cet esprit offensif sera fort bien incarné par le général San Jurgo, qui va remplacer le général Primo de Riveira au haut-commissariat. Celui-ci sera le neuvième haut-commissaire en zone espagnole. Il est réputé pour être un homme brave dans une armée qui compte tant d'officiers qui le sont jusqu'à la témérité. C'est au général San Jurgo qu'incombera la tâche de réaliser le plan révélé par A. B. C. puisque le général Primo de Riveira abandonnera définitivement le Maroc à la fin du mois, tout de suite après avoir assisté à la proclamation du nouveau calife Moulai Hassan.

Dans un récent discours le général Primo de Riveira a renoncé à l'abandon du Maroc.

— Ce n'est plus possible, a-t-il dit, car une retraite sera maintenant trop sanglante.

Quant à sa conception de l'organisation future du Riff, et du Djebala, on en sait pas grande chose. Il n'a pas encore fait connaître ses projets à ce sujet.

LES OBSEQUES DE L'ATTACHE MILITAIRE FRANÇAIS A ROME

Rome, 21 octobre. — Ce matin ont eu lieu les obsèques du capitaine Rollin, adjoint à l'attaché militaire français à Rome.

M. Besnard, ambassadeur de France et le personnel de l'ambassade ainsi que tous les attachés militaires des autres pays, de nombreux membres du corps diplomatique, et beaucoup d'officiers supérieurs de la garnison ont suivi le corbillard.

LE GACHIS MONDIAL

Les provinces chinoises se sont toutes liguées contre Pékin et Moukden

Les protagonistes du nouveau drame de la Céleste République

Comme nous l'avons annoncé dès samedi dernier, il semble qu'une nouvelle guerre civile ait éclaté en Chine.

Voici les principaux protagonistes de cette nouvelle tragédie. La plupart d'entre eux ont été mêlés aux luttes de l'an dernier et sont connus de nos lecteurs.

Tchang-Tso-Lin, gouverneur de la Mandchourie, ancien brigand. Ce personnage s'occupe actuellement, dit-on, de s'attirer les sympathies des puissances dans l'espoir de tirer profit de la prochaine Conférence douanière. C'est lui qui serait le principal bénéficiaire de l'augmentation des tarifs.

Ou-Pet-Fou, le pire ennemi de Tchang, qui lui fit subir, l'an dernier, une grave défaite. Il cherche actuellement à refouler en Mandchourie, les troupes de son rival.

Sun-Tchang-Fang, gouverneur militaire du Tse-Kiang, allié de Ou-Pei-Fou. Il vient de s'emparer de Shanghaï, de Sou-Chow et de Nankin.

Feng-Yu-Hsiang, surnommé le « général chrétien ». C'est grâce à sa duplicité que Ou-Pei-Fou fut battu l'an dernier. Il se dit toujours son allié, mais il pourrait, au moment opportun, attaquer n'importe quelles troupes.

Les péripéties du drame

Le correspondant du *Daily Télegraph* à Tokio cherche à projeter un peu de lumière sur la confusion qui règne dans la Céleste République.

En fait, dit-il, la lutte se poursuit entre Sun-Tchang-Fang, qui commande cinq armées réunies au sud de Yang-Tse-Kiang ou Fleuve Jaune, et Tchang-Tso-Lin, le puissant dictateur mandchou.

Sun a déjà arrêté les avants-gardes de Tchang et, sans coup férir, il a contraint les troupes du dictateur mandchou à évacuer Nankin et Shanghaï.

Sun a, en outre, déclaré la guerre à Tuan-Tchi-Jui, chef du pouvoir exécutif à Pékin. Tuan, au cours du mois dernier, a cherché à consolider sa position en invitant, au nom de la Chine, les délégués des puissances à une conférence internationale à Pékin. C'est cette attitude qui excite la colère des partis anti-Anfou et anti-Tuan, c'est-à-dire des nationalistes irréductibles.

Le pays se soulève à la veille de la Conférence douanière...

Tuan a comme ami Tchang-Tso-Lin. Tout au moins on le proclame. Mais cette amitié est douteuse. Tchang est également le seul soi-disant protecteur du gouvernement de Pékin contre lequel se sont dressés le Nord, le Nord-Ouest, le Sud, le Sud-Est, le Sud-Ouest et le Centre de la Chine, ne laissant à Tchang que le Nord-Est, où, à Pékin, Tuan et ses partisans rêvent d'unifier la Chine et de réajuster les affaires financières, fiscales et internationales de la Chine.

Nous avons signalé l'importance de ce soulèvement du pays presque tout entier contre le dictateur du Nord-Est à la veille de la réunion de la Conférence des Douanes Il serait absurde de supposer qu'il s'agit là d'une coïncidence accidentelle.

Les événements qui se déroulent actuellement ont été, on peut le croire, soigneusement préparés, avec le consentement de Ou-Pei-Fou, Hsai-Youo et d'autres personnages de Canton et probablement aussi de Moscou.

100.000 soldats russes sont massés près de la frontière Mandchoue

Suivant le *Daily Telegraph*, en effet, il y aurait non loin de la frontière mandchoue et en Sibérie des troupes soviétiques comprenant plus de cent mille hommes bien équipés qui peuvent, en moins de huit jours, être transportés à Kharbine, grâce au chemin de fer de l'Est chinois, contrôlé par Moscou. Feng, « le général chrétien », est ouvertement subventionné et approuvé par le gouvernement soviétique.

Dans ces conditions, ajoute le journal britannique, on comprend la situation très délicate dans laquelle se trouve placé le Japon non seulement vis-à-vis de la Chine, mais aussi vis-à-vis de l'U. R. S. S.

Moukden, (c'est-à-dire Tchang-Tso-Lin, est considéré comme le seul défenseur du gouvernement de Pékin contre « tout le reste ». Et le Japon ne peut pas abandonner Moukden et la Mandchourie où il possède de vastes intérêts.

Le « général chrétien » Feng arbitre de la situation

Qui sortira vainqueur de la nouvelle guerre civile qui vient d'éclater ? D'après le *New-York Herald*, Tchang-Tso-Lin dispose de 200.000 hommes. Feng, de son côté, possède une armée tout aussi importante.

Il s'agit donc de savoir de quel côté Feng jettera ses troupes. Et, en raison de la versatilité du « général chrétien », il serait tout à fait prématuré de faire actuellement des pronostics. Le seul fait positif, c'est qu'il paraît demeurer l'arbitre de la situation.

M. Doumergue ira-t-il à Londres ?

Londres, 21 octobre. — Le rédacteur diplomatique de l' « Evening Standard » annonce que M. Doumergue a reçu l'invitation de venir à Londres avant le 1er décembre.

Le président français aurait déclaré qu'il serait très heureux d'accepter cette invitation, mais il ne pourra faire connaître sa réponse définitive que d'ici quelques jours. Le « Foreign Office » et l'ambassade de France ne savent rien du projet de visite en Angleterre de M. Doumergue.

Le maréchal Pétain, membre de l'Institut

Paris, 21 octobre. — L'Institut de France, toutes académies réunies, a tenu cet après-midi, sa séance trimestrielle sous la présidence de M. Paul Chabas, de l'Académie des Beaux-Arts, son président.

L'ordre du jour appelait l'élection du conservateur du musée Condé à Chantilly, en remplacement de M. Berger, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, décédé.

L'Académie des Sciences morales et politiques avait proposé au choix de l'Institut, le maréchal Pétain, qu'elle appela elle-même en 1919 à siéger dans sa section de membres libres, en remplacement de M. Paul Deschanel. Dès le premier tour de scrutin, le maréchal Pétain a été élu. L'Institut de France a procédé ensuite à une autre élection, celle de M. Appell, de l'Académie des Sciences, comme membre du Conseil d'Administration des Pupilles de la Nation.

Le nettoyage du Djebel Messaoud

Fez, 21 octobre. — On sait qu'en même temps que nos troupes, par une brillante et rapide action, s'emparaient hier matin en quelques heures du Djebel Messaoud, une autre action était engagée non loin de là, pour nettoyer les pentes est et sud du du massif de Bibane, sur lesquelles des éléments riffains demeuraient accrochés Sur le flanc gauche, une colonne partie d'Aoudour, marchant vers l'est atteignit, à 9 h. 45, Dar Ramich, position située à 4 kilomètres au nord-est de Bibane.

Au Centre, une deuxième colonne partie de Tafrant, occupait, à 9 heures, les villages de Sidi Mansour, Tabouda, Azbour, sur les pentes sud-est de Bibane.

A droite, nos spahis renforçant deux méhallas Zimmpur, se glissant au sud du massif sur la rive droite de l'Ouergha, enlevaient, à 11 heures, les villages d'Anounine et de Mouma, à 2 et 3 kilomètres de Bibane.

Dans l'après-midi, la liaison au nord de l'Ouergha était assurée avec les éléments venus du Djebel Messaoud. Nos troupes bivouaquèrent sur le terrain conquis.

Le nettoyage du Djebel Messaoud est aujourd'hui complètement terminé. De nombreux partisans ont pu faire le tour du massif de l'Est à l'Ouest sur la piste longeant l'Oued Ouergha, au nord de nos positions.

L'aviation a, comme de coutume, appuyé efficacement l'action des troupes opérant tant sur le Messaoud que sur le Bibane. 13 bombardements ont été effectués sur Tazari à 4 kilomètres au nord-est de Bibane, et 35 autres dans la région et le massif de l'Oubdzagh où s'étaient reliés les défenseurs de Messaoud.

D'autre part, les escadrilles Goliath de la marine, avaient lancé 7.200 kilos de projectiles sur les crêtes d'Aïn Risane et sur Azra.

Revue de la Presse

LE PROBLEME DU CARTEL

La Lanterne **(manchette) :**

Que pèsent la question ministérielle et le problème du Cartel brisé ou maintenu devant la crise financière sans pareille dont la plupart des Etats européens sont menacés et quand les appétits déchaînés des brasseurs d'affaires de l'internationale capitaliste mettent en jeu l'avenir et la sécurité des hommes ?

Compère-Morel.

Le Gaulois **(Curtius) :**

Tout le monde s'embrasse ! Le Cartel a retrouvé sous le soleil de Nice une vigueur nouvelle. L'équipe dirigeante triomphe bruyamment. Le « Quotidien » et l' « Ere Nouvelle », suivis de toutes les petites feuilles radicales, sont dans la joie. Mais la livre monte à 110 francs. Mais la vie devient de plus en plus impossible pour les Français de condition moyenne. Mais l'instrument diplomatique de Locarno lui-même ne suffit pas à rendre la confiance à nos créanciers. Les congressistes ont pu se satisfaire de cet idéalisme verbal dans lequel finira par s'évanouir toute intelligence, les difficultés matérielles défient l'éloquence de nos tribuns. Le cabinet Herriot est venu butter contre l'obstacle des faits. Cet obstacle ne se dresse pas avec moins de réalité devant M. Caillaux et devant M. Painlevé.

L'Echo de Paris (Joseph Barthélemy) :

Ceci est peu de chose. Voici qui est plus grave. Boncour, qui n'en avait pas besoin pour avoir son succès, est allé ramasser dans l'arsenal des plus méprisables polémiques l'abominable rengaine : « Je fais la paix. » Il a parlé, sur quel ton, des « grands Français » du Bloc National. Serait-il, lui, un petit Français ? Il a dit qu'à la première fissure du Cartel les os des petits Français pourriraient à nouveau sur les champs de bataille. Il a crié : « Le Cartel, c'est la paix... » Quelque soixante-quinze ans auparavant, à Toulouse et à Bordeau, un autre orateur prophétisait : « L'Empire c'est la paix. » Et nous avions le Mexique, nous avions l'Italie. Nous avions surtout 1870.

Prenez les faits. Soumettez-les à la méthode Paul-Boncour. Mai 1914 : succès du bloc des gauches ; août 1914, les Allemands devant Paris. Mai 1924 : succès du Bloc des Gauches ; septembre 1925 : les os des petits Français pourrissent au soleil de plomb du Maroc et de Syrie.

LA GABEGIE FINANCIERE

La Victoire (Gustave Hervé) :

Y sommes-nous bien dans le pétrin !

Voici la livre à 110.

L'emprunt est clos : ce n'est pas un succès : c'est même presque un four. On nous dira demain combien le Trésor a récolté. On parle le quelque six milliards. C'est maigre.

La confiance n'y est pas.

On avait compté sur Caillaux pour nous tirer de là : malgré la science financière qu'on lui reconnaît généralement, il a l'air de ne pas savoir ce qu'il veut, ni s'il veut quelque chose.

Comment pourrait renaître la confiance, quand le Cartel s'obstine à ne pas mourir, quant au Congrès de Nice tous les comitards radicaux réclament à cor et à cri l'impôt sur le capital, et le renouvellement de l'alliance avec les socialistes révolutionnaires du parti Blum plus que jamais apôtres de la lutte de classes. Voilà des perspectives bien faites pour ramener les capitaux toujours si timorés !

Le Figaro (Lucien Romier) :

Enfin, le septicisme provient surtout du spectacle d'une certaine démagogie puérile. Politique à l'égard des prix et du change, le fin du fin a consisté jusqu'à présent dans l'application du principe suivant : taxer le thermomètre pour faire baisser la température... Ce n'est pas sérieux.

Que l'on s'efforce de tirer parti sérieusement c'est-à-dire loyalement, d'une bonne volonté qui, chez la plupart des Français, apparaît certaine. Voilà le plus simple pour franchir même les obstacles parlementaires.

UN AVEU DEPOUILLE D'ARTIFICE

Le Quotidien (Pierre Bertrand) :

La campagne menée par les réactionnaires contre le Cartel se peut réduire en termes simples.

— Le Cartel a fait de grandes promesses, répètent-ils. Les a-t-il tenues ? Non.

L'Echo de Paris, entre autres, ne se lasse pas, depuis des mois, de rappeler cette faillite. Y a-t-il eu donc faillite ?

Partiellement, oui.

Le Cartel n'a pas stabilisé le franc, n'a pas arrêté l'ascension du prix des choses, n'a pas établi la justice fiscale, n'a pas opéré le redressement financier de la France.

LES DERNIERS ABANDONS

L'Action Française (Jacques Bainville) :

La liberté d'action qui a été réservée pour la France est purement théorique dans les cas prévus. A plus forte raison, y aura-t-il abstention dans les autres cas. « Par exemple, écrivait hier soir M. Gauvain, la restauration des Hohenzollern ou la proclamation de l'union de l'Autriche avec le Reich ne constituerait pas une agression mettant en mouvement le mécanisme du pacte rhénan. Quelle sanction serait applicable ? Quelle serait la situation juridique de l'Etat qui, pour s'opposer à l'exécution de ces actes contraires aux traités, prendrait immédiatement des mesures militaires comme la Tchéco-Slovaquie le fit lors de la seconde tentative de restauration de Charles V en Hongri ? »

Nous pouvons répondre tout de suite à M. Gauvain. Au point de vue juridique où il se place, le problème ne sera pas posé. Si les Hohenzollern sont restaurés, si l'Allemagne annexe l'Autriche, M. Bénès ne mobilisera pas. Ces menaces étaient bonnes pour la Hongrie parce qu'elles étaient sans danger. M. Bénès ne s'y hasarderait pas avec l'Allemagne et la Reichswehr.

Si la restauration des Hohenzollern et l' « Anschluss » doivent avoir lieu, ce ne sera d'ailleurs ni par violence ni par surprise. Tout se négociera à Genève amicalement. Comme l'a si bien dit M. Chamberlain, les « conséquences logiques » de ce qui a été fait à Locarno doivent être tirées. On ne s'attarde plus aux vieilles lunes de la lutte contre l'autocratie et contre le militarisme prussien. — J. B.

UNE FAILLITE, OU UN TOUR DE PASSE-PASSE ?

L'Œuvre (Gustave Téry) :

Ces quelques lignes de M. Eugène Lautier furent écrites il y a trois mois. Pourquoi les ai-je découpées et mises de côté ? Sans doute pour les relire aujourd'hui :

« Comment M. Aubert peut-il s'étonner que l'on ait parlé de 30 ou 35 milliards comme résultat probable de l'emprunt ? Je ne sais quel est le journal cartelliste à qui M. Aubert reproche ce pronostic, trop optimiste selon lui. Mais je me souviens des propos que l'on tenait, il y a trois mois, dans les couloirs du Parlement, après le vote.

« Tout le monde déclarait qu'au-dessous de 15 milliards l'échec serait colossal ; mais un des financiers distingués de la mission pour l'Amérique parlait de 20 milliards ; un autre, encore plus distingué, que sa grandeur retient au rivage, parlait de 30 à 35 milliards. C'était le chiffre le plus généralement prononcé. Pourquoi donc accuser le Cartel d'imprévoyance ? »

Nous sommes loin de compte s'il est vrai que « l'emprunt-or » dont la souscription est close, ait produit seulement cinq ou six milliards.

— Autrement dit, c'est encore un « ratage » ?

— A mon avis, pas le moins du monde !

Lorsqu'il a pris le pouvoir, M. Caillaux se défendait d'être un magicien. Il est trop modeste. Recueillir six milliards dans ces conditions, c'est vraiment de la magie.

UNE LOI FOLLE

Le Journal (Max Maurex) :

Dans le bric-à-brac des lois innombrables sur les loyers figure un certain petit article qui ferait certainement prime à une exposition de l'incohérence. Grâce à cette extraordinaire fantaisie créée par la Chambre et retouchée par le Sénat, les prix des baux à long terme conclus avant le mois d'octobre 1919 peuvent être révisés et augmentés dans des conditions à asseoir, par terre, Rigoulot lui-même.

Les industriels et les commerçants n'en peuvent croire le « Journal officiel ». Ne vivant pas sous le régime du roi Malikoko, il leur parait insensé que l'on ait pu, sans la moindre discussion, voter une loi dont la plus nette des conséquences sera de saigner encore à blanc ce monde du travail que nos députés chérissent, si ardemment, dans leurs discours.

Et pourtant, le fait existe. La loi a passé, telle, autrefois, une muscade chez Robert Houdin.

NOTRE RÉGION

LA MERVEILLEUSE HISTOIRE DES DUCS DE NEVERS

Un mariage par procuration

Richelieu mort, Mazarin qui lui succéda continua sa politique. Assurer notre prépondérance en Europe en la fondant moins sur les triomphes passagers de la force que sur un système d'alliances heureusement combiné, amener insensiblement la plupart des cours à accepter notre direction par crainte du despotisme autrichien, tel était son but. Il était nécessaire pour l'atteindre de se créer un peu partout des intelligences. Parmi les Royaumes du Nord, la Pologne attirait son attention. Habitée par un peuple de soldats, elle pouvait, alliée avec nous, jeter à l'improviste sur l'Autriche notre ennemie, une armée de cent mille cavaliers. Mazarin tendait donc le plus possible à faire triompher dans ce pays notre influence et à le tirer de la neutralité qu'il avait jusqu'alors observée dans la lutte que nous avions engagée avec la Maison d'Autriche.

L'Aigle sur l'Hôtel de Nevers

L'occasion se présenta. Le 24 mars 1644, Cécile-Renée d'Autriche, femme de Wladislas, roi de Pologne, mourait. Veuf avec un enfant qui devait mourir en bas âge, Wladislas songea aussitôt à se remarier, moins par sentimentalité que par impérieux besoin d'argent. Il lui fallait une grosse dot pour rétablir ses armées et rendre à son royaume toute la stabilité et la paix intérieure qu'il souhaitait. Ses agents partirent pour Stockholm, pour Vienne, où les archiduchesses abondaient, pour Paris où des princesses riches et jolies ne reculaient pas devant un exil qui devait leur offrir une couronne.

Magnifique occasion pour Mazarin. Le madré Italien ne l'a laissa pas échapper. Wladislas voulait une épouse ? il en avait dix à lui proposer ! Mais pour qu'elle put devenir l'objet d'une négociation sérieuse Mlle de Montpensier fut jugée trop jeune, Mlle de Longueville trop occupée, Mlle d'Epernon trop dédaigneuse, Mlle de Guise trop sage. Mazarin se souvint alors que, sept ans auparavant, la vue d'un portrait avait fait naître chez Wladislas un goût marqué pour une princesse française. Cette princesse était encore libre. C'était Marie de Gonzague, duchesse de Nevers.

Disons tout. Le ministre n'était pas fâché de se débarrasser de Marie. A l'Hôtel de Nevers, où elle réunissait les beaux esprits du temps, on s'occupait de littérature mais aussi de politique — et cette politique, Mazarin le pressentait, ne lui était pas toujours favorable. L'ambition de la belle duchesse était un danger permanent. Il allait la satisfaire sur une orientation toute différente. Le calcul était bon.

D'autre part, Marie de Gonzague, à l'âge qu'elle avait atteint, éprouvait le désir ardent de faire une fin. La fin qu'on lui proposait était brillante. L'exil, c'est vrai, dans un royaume lointain et brumeux, mais l'exil sur un trône. La dotation comme « fille de France ». L'espoir d'une fortune énorme. L'influence. Le goût de l'aventure. Et la possibilité de montrer à l'Europe entière sa souplesse dans l'intrigue, sa finesse dans la diplomatie, sa puissance dans la volonté.

Marie de Gonzague accepta.

Aussitôt le comte de Brégy, ministre de France à Varsovie, fut dépêché en Pologne avec un nouveau portrait de la princesse et les renseignements les plus susceptibles de séduire le Roi. On parlait beaucoup des qualités physiques et intellectuelles de la fiancée, mais on ne passa pas sous silence le chiffre de la dot qui s'élevait à 700.000 écus. La négociation eut un plein succès.

Wladislas envoya donc à Paris le Comte d'Enhof, palatin de Poméranie, pour y porter sa demande officielle. Les Parisiens remarquèrent que le jour où la décision royale avait été rendue publique à Varsovie, un aigle s'était abattu sur une des fenêtres de l'Hôtel de Nevers... L'aigle qui déploie ses ailes et étend ses serres sur l'Ecusson de Pologne sans doute ?

La prédiction de la vieille fée se réalisait. Marie serait Reine !

Un beau jour d'automne à Fontainebleau

Ce fut à Fontainebleau, « à la belle saison d'automne », en septembre 1645, durant que la Cour était réunie au château, que se signa le contrat. Mme de Motteville, dans ses Mémoires, nous a conté la scène avec minutie. Marie était chez la reine mère lorsqu'on annonça les ambassadeurs polonais. Elle ne voulut pas assister à l'entrevue et se leva pour sortir. Mais, arrivée près de la porte, un sentiment de curiosité la retint ; elle resta et se contenta de se cacher derrière Mme de Motteville. Les ambassadeurs débitaient donc leurs compliments, lorsque l'un d'eux la reconnut pour l'avoir vue jadis pendant un voyage et la désigna à ses compagnons. « Aussitôt ils se tournèrent de son côté pour la saluer et, comme je ne la cachais pas beaucoup, écrit la mémorialiste, malgré les façons qu'elle faisait, un d'eux en se retirant lui fit une profonde révérence et ceux de sa suite en firent autant... En l'audience qu'il eut d'elle le lendemain, il la traita de Majesté et avec les mêmes respects que si elle eut été déjà Reine. »

Le vingt-sixième jour de septembre le contrat fut signé en présence du Roi et de la Reine Mère, de plusieurs princes et seigneurs et du Cardinal Mazarin et, le soir, un grand souper fut servi aux ambassadeurs.

« La Reine de Pologne, ajoute Mme de Motteville, après avoir passé quelque temps dans ce beau désert, qu'elle eut goûté à son aise l'air des bois avec la vue de ces affreuses solitudes, et que par la chasse, les promenades, la comédie et le bal, elle eut satisfait toute la Cour, lassée de toutes ces choses, elle revint à Paris, où, selon son ancienne inclination, elle se plaisait plus qu'en aucun autre lieu. »

Les péparatifs du mariage par procuration se firent et la date en fut fixée au 5 novembre 1645.

Le cortège des ambassadeurs

Le Seigneur Gérard, comte d'Enhof, palatin de Poméranie, chargé par le roi de Pologne d'épouser en son nom Marie de Gonzague, fit une entrée solennelle à Paris. Il était précédé de toute l'ambassade extraordinaire qui donna à la population de la capitale une haute idée du faste des cours du Nord. Mme de Motteville qui vit ce défilé d'une fenêtre de la place Royale, nous en a laissé un curieux récit. Le cortège s'étendait depuis la Bastille jusqu'au Palais Royal. La foule contemplait avec étonnement ces files interminables de carrosses et de cavaliers, ces harnachements à l'orientale, ces chevaux dont quelques-uns étaient peints en rouge, et dont les crinières étaient semées de pierreries, dont les « fers » étaient d'or et d'argent.

Chaque Polonais s'avançait de front ayant à ses côtés un des gentilhommes français qui étaient venus à leur rencontre. Mais combien les ajustements de ceux-ci, si chargés fussent ils de rubans et de bouffettes, étaient pâles à côté de la merveilleuse vêture des étrangers. Les manteaux de brocart d'or, les fourrures semées de pierres précieuses, les bonnets de zibeline dont un nœud de diamants retenait l'aigrette, les armes resplendissantes d'escarboucles, éblouirent les Parisiens. Le palatin et l'évêque de Warmie marchaient les derniers et, les carrosses, couverts d'argent massif, qui avaient traversés toute l'Allemagne, fermaient cette marche triomphale.

Quand les ultimes hôtes du cortège arrivèrent sur la place Royale, la nuit était tombée. Et ce fut à la lueur des flambeaux, des lanternes chinoises et des feux de couleur que l'on accompagna à l'hôtel de Vendôme, où ils devaient loger, les nobles envoyés de Wladislas, roi de Pologne.

La cérémonie du mariage

En opposition à cette mirifique entrée, la cérémonie du mariage se fit le plus simplement du monde, et, comme on dit aujourd'hui, dans la plus stricte intimité.

La princesse Marie quitta l'hôtel de Nevers de bon matin et se rendit au Palais Royal dans les appartements de Mme de Brégy, femme de l'ambassadeur de France. Ce lieu était tout proche de la Chapelle, et ce fut là qu'elle s'habilla pour la cérémonie. La grandeur de la journée l'imprégnait toute entière. Jamais Marie, quoique pâlie par l'émotion, n'avait été aussi belle. On apporta la robe qui était composée d'un corps et d'une jupe de toile d'argent blanche rehaussée de broderies d'argent. Un instant elle eut le dessein de mettre le manteau royal à la Polonaise qui est blanc semé de flammes d'or, mais comme le mariage se fit sans cérémonie, la reine fut d'avis qu'elle ne le mit point. En revanche, celle-ci la para elle-même des perles et des diamants de la couronne. Lorsqu'elle fut habillée et qu'elle passa sur la terrasse reliant les corps de logis et surplombant la cour où se trouvaient les Polonais, ceux-ci l'acclamèrent frénétiquement.

La reine, avec des perles sur sa mante de deuil, la conduisit à la Chapelle. La princesse Marie se mit à genoux sur le « drap de pied » au milieu du chœur ayant à ses côtés le Roi et la Reine, plus bas se tenait « Monsieur », frère du Roi, et le duc d'Orléans, oncle du Roi. « Monsieur » qui l'avait naguère si allégrement oubliée se trouve ce jour-là être son inférieur. L'ambitieuse Marie dut en avoir une satisfaction intime, car, elle, avait de la mémoire.

L'évêque de Warmie célébra la messe et le mariage de son Roi et de sa Reine que le Palatin d'Enhof épousa au nom de son maître.

Après que la messe fut dite on lui mit la couronne sur la tête, couronne fermée, faite de gros diamants et de perles d'un grand prix...

Puis, le soir, après le grand dîner royal, le Roi et la Reine la reconduisirent à l'Hôtel de Nevers, où toutes les personnes l'attendaient pour la saluer. Comme chacun lui débitait son compliment, l'abbé de la Rivière, attaché au duc d'Orléans, lui dit qu'il eut mieux valu pour elle demeurer en France en qualité de « Madame ».

Marie lui répondit avec esprit que « Monsieur » n'était pas Roi et qu'elle était destinée à être Reine.

L'abbé n'insista pas.

Raoul Toscan

(1) Voir « Paris-Centre » des 1, 6, 9, 12, 20 septembre, 4, 15 octobre.

La Vie Sportive

ASSOCIATION

LA VIE SPORTIVE A BOURBON-LANCY

Nos jeunes compatriotes viennent de mettre à leur actif une belle performance en réalisant le match nul avec le onze premier de l'Union Sportive des Forges de Gueugnon.

Dès le coup d'envoi, Gueugnon ouvre le score et réédite cet exploit quelques minutes après ; malgré cela, Bourbon ne se laisse pas dominer et par l'ailier gauche marque à son tour. Stimulés, les Gueugnonnais repartent à l'attaque et par 2 fois, parviennent encore à battre le goal adverse, ce qui n'empêche pas les Bourbonnais, quelques instants après, de marquer 1 but. La mi-temps est sifflée sur le score de 4 à 2 en faveur de Gueugnon.

La deuxième mi-temps verra Bourbon dominer nettement : coordonnant mieux leurs efforts, les visiteurs parviennent à marquer 2 nouveaux buts, ce qui met les 2 équipes à égalité. Quelques dangereuses descentes des Gueugnonnais sont bien arrêtées par les arrières ou échouent sur Trace qui se tire brillamment de situations difficiles.

La fin est sifflée sur ce résultat négatif.

L'Union Sportive des Forges, qui a fusionné avec la Société Foch, dispose maintenant de très bons éléments qui lui permettent de mettre sur pied un « onze » de premier ordre. Quant à l'A. S. B., elle a fourni dimanche une excellente partie et semble avoir trouvé la bonne carburation. C'est de bon augure pour les matches importants qu'elle aura à disputer prochainement.

Signalons, en passant, le jeu brutal de l'équipe de Gueugnon et le chauvinisme évident du public de cette ville ; il serait bon qu'à l'avenir les équipes qui se rendront à Gueugnon n'aient plus à se plaindre de cela.

A Bourbon-Lancy, l'équipe seconde de l'A. S. B., amputée de plusieurs titulaires, a triomphé de justesse de l'excellent onze premier de l'Union Sportive de Gannay-sur-Loire. Imbattue cette année, la jeune Bourbonnaise s'annonce redoutable et promet beaucoup pour l'avenir.

AU SPORTING CLUB DE VICHY

Dimanche prochain, à 14 h. 30, l'équipe première du S. C. de Vichy rencontrera en match amical l'équipe première du C. A. S. Thiers.

Ce match promet d'être très intéressant, étant donné la valeur des équipes en présence. Thiers vient en effet de passer le premier tour de la Coupe de France, c'est la seule équipe de la Ligue d'Auvergne qui y soit parvenue ; d'ailleurs sa réputation n'est plus à faire.

Quant au S. C. de Vichy qui vient de résister très honorablement au S. C. Montluçon, c'est une équipe qui tient à s'imposer ; de formation récente (puisqu'elle n'a joué que deux matches) il lui manque encore un peu de cohésion et de résistance, cela ne l'empêchera pas de faire bonne figure devant ses redoutables adversaires.

L'équipe seconde du S. C. de Vichy ira ce même dimanche rendre visite à la deuxième du F. C. Moulinois ; elle espère renouveler son succès de dimanche dernier où elle battait la deuxième du S. C. de Montluçon par 6 à 2.

AVENIR SPORTIF DE FOURCHAMBAULT (1) CONTRE SANCERRE (1)

Dimanche prochain, l'équipe première de l'A. S. F. se rendra à Sancerre contre l'équipe correspondante. Beau match en perspective, les deux équipes étant à peu près égales si l'on se reporte au palmarès de l'année dernière. Ce même jour, l'équipe seconde de l'A. S. F. recevra sur son terrain la première équipe de l'U. S. de la Pique.

Les joueurs de deuxième sont convoqués au vestiaire pour 14 heures.

Coup d'envoi : 14 h. 30 précises.

P. L. P. B. (2) BAT A. S. C. (2) PAR 4 A 0

Dimanche, la 2e équipe de l'A. S. C. se rendait à Auxerre pour rencontrer l'équipe correspondante du P. L. P. B.. Le « onze » Clamecyçois, malgré l'absence de ses deux arrières, se défendit énergiquement, et même domina pendant toute la durée du match. Le P. L. P. B marqua ses 4 buts sur échappée, laissant le goal clamecycois impuissant. Il faut féliciter et encourager les joueurs de l'A. S. C. qui ont joué avec cœur et avec entrain. Il est probable que dans le match retour, il feront beaucoup mieux, l'équipe étant complète.

AÉRONAUTIQUE

UNE VISITE ITALIENNE

On annonce de Rome que le dirigeable italien « Esperia » va quitter l'aérodrome de Ciampino à la fin du mois, pour Paris. A bord du dirigeable prendront place les représentants de l'Association des Pionniers de l'Aéronautique qui vont rendre la visite que les Vieilles Tiges françaises leur ont faite cette année.

RUGBY

LE RUGBY A NEVERS

On nous prie d'insérer la communication suivante :

D'après la partie de dimanche, il est de notre devoir, à nous membres de la Commission de rugby de fournir des explications au public.

Favorisés par un temps superbe les Nivernais nous avaient faits l'honneur de venir en très grand nombre avec l'espoir, l'orgueil même, d'assister à une victoire des nôtres et c'est l'inverse qui s'est produit dans des proportions inattendues.

A la suite de la victoire de l'U.S.N. sur Vichy il y avait en effet tout lieu d'espérer. On peut donc se demander ce qui a bien pu se passer.

Malgré cette défaite, nous pouvons assurer qu'il y a en ce moment à Nevers, d'excellents éléments mais insuffisamment entraînés et c'est ce manque d'entraînement qui permet d'expliquer l'allure lente de dimanche.

Avec les anciennes règles, notre chance de succès eut été bien différente, les Nivernais auraient pu suppléer à leur souffle par les classiques coups de pieds en touche ; mais chacun doit savoir que maintenant, en dehors des 22 mètres les coups de pieds en touche deviennent une faute et ramènent les joueurs là où le coup de pied a été donné. Il faut donc jouer 80 minutes à toute allure et Nevers n'a pas encore ces 80 minutes dans les poumons.

Ces nouvelles règles ont été appliquées pour pratiquer l'ouverture à outrance et pour éviter la brutalité. On ne verra plus des paquets compacts s'abattre constamment sur la touche et à proximité des buts. La partie n'appartiendra plus aux plus lourds, mais à ceux qui auront de l'entraînement, et Nevers a été victime de cette nouvelle méthode.

Jusqu'ici, nous n'avons pas encore eu sous la main tous nos joueurs et l'entraînement méthodique à Nevers a été chose impossible.

Il n'y a que 15 jours que nous avons tous nos éléments. Rougier et Mellier, nous arrivent du Maroc ; l'international scolaire Monnier de Périgueux, n'en était qu'à son deuxième match ; l'excellent avant Bourgeon, n'a fait sa rentrée que contre Autun etc

Qu'on nous fasse donc confiance, et puis enfin sur 5 rencontres, Nevers en a tout de même gagné 3 ; l'année dernière à pareille date, nous avions déjà 5 matchs perdus sur 5.

STADE ISSOIRIEN (1) CONTRE U.S. NEVERS (1)

Dimanche, à 14 h. 30, sur notre terrain du Pré Fleuri, belle rencontre en perspective contre Issoire (champion du Centre 2e série). Les amateurs de sports se doivent de ne pas rester sur une mauvaise impression et comme Nevers a à cœur de bien jouer, il n'y aura rien à regretter à se déplacer.

LE FOOT-BALL CLUB DE LYON A MOULINS

Dimanche, à 14 heures 30, sur le terrain d'honneur du Pré-Bercy.

Comme nous l'avons annoncé hier, c'est le Football club de Lyon qui viendra donner la réplique aux damiers.

L'équipe lyonnaise a une réputation justement établie et fut Champion de France en 1910.

Cette rencontre sera d'autant plus intéressante que voilà trois semaines de suite que nos damiers vert et blanc ont déserté le pré Bercy et que leurs « supporters » sont anxieux de les voir évoluer.

Nous donnerons demain des détails sur le Foot-ball Club de Lyon qui sera à Moulins avec son équipe au grand complet.

C'est donc le prélude d'une magnifique exhibition.

Rappelons qu'en lever de rideau les réserves moulinoises seront opposées aux redoutables réserves de l'A. S. Montferrandaise, à 13 heures précises, sur le terrain d'honneur.

LE RUGBY A VICHY

Dimanche, au Tir aux Pigeons, S. C. Montluçon (1) contre U. S. Vichy (1) : coup d'envoi à 14 heures.

L'équipe 2e de l'U. S. V. se rendra à Commentry.

BOXE

LE C. N. A. BOXING A FOURCHAMBAULT

Prochainement, grande réunion de boxe avec le concours des boxeurs régionaux.

Sont engagés : Robert Lescanne, champion de la Nièvre 1924-1925 (poids léger) ; Hugues, champion du Centre 1925 (poids plume) ; Bresson, challenger au titre de champion de la Nièvre 1926 (poids mi-moyen), etc.

Arbitre : M. Migeon, champion du Centre poids moyens 1925.

Directeur de combat : R. Fauchet, directeur-entraîneur au C. N. A. Boxing.

Pour la tombe de Jean Baffier

Réunion du 21 octobre

Bureaux du « Paris-Centre »

Nous avons la très grande joie de voir la liste des membres du comité d'honneur s'enrichir des personnalités suivantes :

MM.

Vincent d'Indy, directeur de la Schola Cantorum, Paris ;
J. Panet, Paris ;
André Brunot, sociétaire de la Comédie Française, Paris ;
Jules Meunier, directeur de la Cantoria, Paris ;
Jacques Boulenger, rédacteur en chef du journal l' « Opinion », Paris.

* * *

Le bon rimeur Fanchy adresse à tous les amis et admirateurs de Jean Baffier, — qu'ils soient de la Nièvre, du Bourbonnais, du Berry ou de Paris l'éloquent appel que nous présentons; nous sommes assurés que la belle et sincère émotion du poète gagnera à notre œuvre de nombreux collaborateurs.

* * *

Le mort s'en va dans le brouillard,
Avec sa limousine en planches...
Pour chevaux noirs, deux vaches blanches,
Un chariot pour corbillard.
Maurice ROLLINAT.

Il était d'pis trente ans verri,
C'pé Glaudot, Jacque ou bin Pierry
Dont ta muz' tant guér' folichoune
Apeurant rimeux Rollinat,
Par la campagne berrichoune
Avait si bin tintiné l'glas.

Quand qu'lont ram'né mort à l'église
Pis pourté jusqu'à ta terr' grise,
Pas deux vach' blanch', mais quat' bons beus,
Jean Baffier, té sais, nout' vrai maite,
Ecriveux, vielleux pis sculteux,
Qu'avait marqué, ç'jour-là, coum' fête.

Et garanti, tout simpél'ment
Qu'si manquaient, à soun' enterr'ment,
Rubans follets, vielle et musette
C'est qu'il arait pas laissé d'quoué
S'en payer l'air et l'amusette,
Avant d's'allonger sous la croué.

Saint bon Guieu, qu'ça vaut gué la peine
Dé s'enfler l'cou vou la bédaine,
Pour di, j'f'rai coum' ci vou coum' ça !...
V'nu pauve, il est parti pas riche...
D'vielle et d'musette et d'rubans, pas !...
Pas grôs coume un pépin d'pouér' siche...

Pas même eun' éch'tit' croué, boun' gen !
Su la fouss' du poûr grand matt, Jean
Qu'a tant buriné pour nous autes,
A plein l'cœur... et pas l'temps d'compter...
Baffier sans tombe !... A qui la faute ?
A nous, tertous... sans nous vanter.

C'est jamais trop tard pour bin fère...
Queuqu' méchants billets !... Belle affére !
J'en ramass'rons tant qu'nous en faut...
....
Am'nez-vous, Mohler et Briffaut !...
Qu'ça trace... et qu'ça taille... et qu'ça [monte !
....
Mait' Jean !... c'est fini... d'avouère honte.

FANCHY.
Cours-les-Barres, octobre 1925.

* * *

PREMIERE LISTE

Mme Chalandre	20 00
MM.	
Auguste Mahaut, Marseilles-les-Aubigny	25 00
Le docteur Le Droumaguet	20 00
Guédard, étudiant en pharmacie	10 00
G. Gonin, négociant, Nevers	10 00
Cyr Deguergue, artiste peintre	5 00
Urbain Gohier, publiciste, Paris	50 00
Anonyme	10 00
Robert Thoreau, directeur du *Petit Charitois*, La Charité	20 00
Pierre Bouchard, surveillant de travaux à la mairie, Nevers	10 00
Hugues Lapaire, ancien vice-président de la Société des Gens de Lettres, Paris	100 00
Pierre Favret, maître mosaïste, Nevers	30 00
Paul Brousse, économe au Lycée, Nevers	10 00
Frémont, professeur au Lycée, Nevers	10 00
Georges Joinet, négociant à Nevers	20 00
Deslondes, café de la Renaissance, Nevers	10 00
Docteur Noilet, ancien maire de Saint-Satur (Cher)	50 00
E. C., Nevers	5 00
L. G., Nevers	10 00
Lavignon, café des Fontaines, Nevers	10 00
TOTAL	435 00

Rappelons que les souscriptions peuvent être remises ou adressées : soit à tous les membres du comité actif, soit au journal « Paris-Centre » (compte chèque postal 27.243 Paris) ; soit à M. Beille, trésorier du Comité, 13, place de la Foire, à Nevers (compte chèque postal 23.707 Paris), soit enfin au siège social du comité Baffier, 17, rue Saint-Etienne, Nevers.

L'inauguration du monument de Haudroy

L'inauguration du monument élevé par l'U. N. C. à la ténacité du Poilu, grâce à une souscription ouverte entre ses membres, aura lieu le dimanche 8 novembre prochain à Haudroy (Aisne), c'est-à-dire à l'endroit précis où les plénipotentiaires allemands, le 7 novembre 1918, vers 21 heures, franchirent les lignes françaises pour venir réclamer l'armistice.

Cette inauguration, à laquelle prendront part toutes les associations françaises de mutilés et de combattants, ainsi que les délégations des associations de combattants alliés, sera présidée par M. le général Debeney, chef d'état-major général de l'armée représentant M. le président du Conseil, ministre de la Guerre.

M. le général Debeney pourra ainsi revivre les heures qu'il vécut en 1918 comme commandant de la première armée. Il eut, en effet, l'honneur de recevoir à son poste de commandement de Hombilières, la délégation allemande et de la conduire le lendemain au général Foch.

Voici le programme de la cérémonie :

A 12 heures, mairie de La Capelle, réception de M. le général Debeney, de M. le préfet de l'Aisne, de MM. les présidents des Associations de combattants par M. le maire de la Capelle.

A 12 h. 15, banquet officiel ; remise des médailles de la reconnaissance de l'U. N. C.

A 14 h. 15, au pied du monument de Haudroy, réception de M. le général Debeney, de M. le préfet de l'Aisne et de MM. les présidents des associations de combattants par M. le maire de La Flamengrie-Haudroy.

A 14 h. 30, inauguration de la pierre du Haudroy.

A 16 heures, défilé devant le monument dans la direction de La Capelle : 1°) d'une compagnie du 173e régiment d'infanterie, avec le drapeau du régiment, tambours, clairons et musique du régiment ; 2°) des drapeaux des associations de combattants escortés de leur garde d'honneur ; 3°) des sections constituées d'anciens combattants; 4°) de toute la population, victime de l'invasion.

NIÈVRE

NEVERS

Le Conseil municipal se réunira après-demain

Le conseil municipal se réunira samedi prochain 24 octobre, à 20 h. 30.

Voici l'ordre du jour de la séance : 1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance ; 2. Installation d'eau : 1° impasse de l'Evêché ; et 2° Docks ; 3. Remontage et entretien des horloges et pendules ; 4. Congrès des maires ; Congrès des municipalités socialistes ; 5. Affaire de Largel-Piet ; 6. Demande de M. Roussillon, entrepreneur ; Révision de l'indemnité représentative du maire ; 8. Location des jardins des Visitandines ; 9. Cours municipaux de perfectionnement ; 10. Legs Massot ; 11. Changement de nom de l'avenue Georges-Clemenceau ; 12. Liquidation de pensions ; 13. Prix Pilter pour 1926 ; 14. Relations ferroviaires avec Pougues.

« LES AMIS DE LA MUSIQUE »

Sixième année 1925-1926

Les « Amis de la Musique adressent à nos compatriotes l'appel suivant :

Les « Amis de la Musique, » qui depuis six ans offrent à l'élite nivernaise une « saison » musicale digne d'elle, continuent cette année leur œuvre de décentralisation artistique, malgré les nouvelles lourdes charges que lui imposent les exigences fiscales. Les cachets toujours croissants des virtuoses et l'augmentation des frais généraux de toute nature.

Ils se sont assurés pour la saison 1925-26, qui pourra compter parmi les plus brillantes, les concours : du grand violoncelliste Maréchal et du pianiste Ciampi (concert du 8 décembre) ; du célèbre virtuose du piano Yves Nat et de la cantatrice Mme Martinelli (concert du 18 janvier) ; du Quintette instrumental de Paris, harpe, flûte, violon, alto, violoncelle (concert du 9 février) ; du ténor Francell et de la violoniste Lydie Demirgian (concert du 8 mars).

Comme par le passé, les programmes plus détaillés de ces diverses auditions seront donnés et les « Amis de la Musique » présenteront, s'il en est besoin, leurs interprètes au public. Mais les noms de la plupart d'entre eux sont suffisamment connus pour qu'il ne soit pas besoin d'insister sur leur valeur universellement appréciée.

Le tarif des abonnements familiaux pour les quatre concerts reste fixé à : 35 fr. pour la première personne, 30 pour la 2e ; 25 pour la 3e ; 20 pour la 4e et pour les personnes suivantes (taxes comprises).

Comme les améliorations importantes qui ont été apportées à la salle du Ciné-Parc ont comporté la construction d'un étage supérieur de loges à quatre places et de fauteuils de balcon, une augmentation de 5 fr. par abonnement est prévue pour ces places de choix. Leurs prix seront donc respectivement de 40 fr., 35 fr., 30 francs et 25 francs suivant le tarif dégressif familial habituel pour la série des quatre auditions.

Le prix des places prises en dehors de l'abonnement pour un concert isolé reste pour les places ordinaires de : 10 fr. et 12 fr. (taxes comprises) pour les loges et les fauteuils de balcon.

Les avantages consentis aux abonnés seront donc les mêmes que par le passé ; ceux-ci payant pour une famille de 2 personnes 65 fr. au lieu de 80 ou 75 fr. au lieu de 96 aux balcons et loges et pour trois personnes 80 fr. au lieu de 120 ; 105 fr. au lieu de 144 (balcons et loges.)

Nous faisons remarquer une fois de plus que ce n'est que grâce aux abonnements qu'il nous est possible de préparer et de réaliser notre série hivernale et, nous espérons qu'appréciant la haute tenue artistique de notre œuvre si éminemment éducatrice, vous voudrez bien l'honorer de votre adhésion.

Les abonnements peuvent être souscrits chez M. Gélin, 3 place Mancini où la location est ouverte.

C. N. A. BOXING

Tous les boxeurs de cette société sont priés de venir à l'entraînement journalier à partir d'aujourd'hui jeudi 22, pour la réunion de Fourchambault qui aura lieu prochainement.

Sont principalement convoqués : Levet, Bresson, Filleux, Taupin, Gross, Gitton, Courauld.

Les personnes qui voudraient faire partie de cette société sont priées de venir se faire inscrire à la salle d'entraînement, place Mossé, tous les soirs, de 20 à 22 heures.

Trouvailles. — Réclamer à Mme Souverain, pâtissière avenue Saint-Just, un parapluie de dame ; M. Thureau, 16 place Chaméane, un tablier d'enfant et un morceau de tissu.

Etat civil :

Naissances. — Jean-Paul Maréchal, rue des Petites-Carrières, 9 ; Marie-Louise X., rue de Paris, 1.

Décès. — Jean Ducrot, 67 ans, journalier, époux de Marie-Lousie Quoy, rue de Paris, 14.

PURGOS EST UNE EAU PURGATIVE BIEN FRANÇAISE, RENFERMANT TOUS LES PRINCIPES DE L'EAU NATURELLE DE VICHY, ALLIES AUX SELS PURGATIFS.
2.50 la Bouteille toutes Pharmacies.

LAITERIE DE SAINGAIZE. — Le lait sera vendu dans ses dépôts au prix de 1 fr. 15 le litre, à partir du vendredi 23 octobre courant.

Automobiles PEUGEOT

La gamme de voitures 5 CV et 10 CV sera exposée à l'occasion du concours agricole samedi prochain.

La 12 CV sans soupape, la gagnante du circuit de Touraine, sera à la disposition de MM. les clients vendredi.

Pour renseignements s'adresser aux Agents.

MIAS & LEBAS, 42, avenue Georges-Clemenceau, à Nevers ;

BEAUDOT Frères, à Gercy-la-Tour.

AU LAC DES SAULES

Tous les jours, repas à toute heure et sur commande.

ESCARGOTS :-: FRITURE :-: TRIPES

VERIFICATION D'ADRESSES JOURS DE RECEPTION

Les personnes désireuses de vérifier l'inscription de leur adresse dans l' « **ANNUAIRE DE LA NIEVRE** » en préparation, et celles qui voudraient y voir figurer leur jour de réception, sont priées de s'adresser d'urgence à l'**Imprimerie de la Nièvre**, 24, avenue Georges-Clemenceau. Téléphone 420.

Monsieur Joseph PICHOT, ex-débitant à Nevers, a l'honneur d'informer le public que depuis le 8 courant il a ouvert, 12, place Carnot, la « **BRASSERIE CARNOT** », et qu'on trouvera toujours chez lui des vins choisis parmi les meilleurs crus du pays et des liqueurs de première marque.

DANS L'ENSEIGNEMENT

M. Bordérieux, instituteur-adjoint à Saint-Honoré-les-Bains, est nommé instituteur-adjoint à Fours.

M. Siméon, instituteur à Moulins-Engilbert, est nommé instituteur-adjoint à Saint-Honoré-les-Bains.

Mme Bordérieux, institutrice-adjointe à Saint-Honoré-les-Bains, est nommée institutrice-adjointe à Fours (école de garçons).

Mme Siméon, institutrice-adjointe à Glux, est nommée institutrice-adjointe à Saint-Honoré-les-Bains (école de garçons).

M. Bonaud, instituteur à Saint-Agnan, est nommé instituteur à Isenay.

ENTRAINS

Séance récréative. — Dimanche prochain les jeunes filles du patronage donneront un grande matinée récréative dans la salle des fêtes de l'hôtel Sirot au profit des œuvres.

Le programme, des plus alléchants, comporte deux désopilantes comédies des meilleurs auteurs, suivies de l'inénarrable « Malade imaginaire », comédie en trois actes de Molière. Riches costumes de la maison Raisin, de Nevers.

Bureau à 14 h. 30 ; rideau à 15 heures précises.

Les fêtes du triduum à St-Saulge en l'honneur de Bernadette

Favorisées par un temps splendide, les fêtes du Triduum de Bernadette à Saint-Saulge, dont *Paris-Centre* a publié le programme, ont été fort belles. Affluence, recueillement, excellents orateurs, chants grégoriens et palestriniens, exécutés avec art par la Schola paroissiale, tout a contribué au succès.

Les cérémonies du samedi, sauf celle de 20 heures, furent réservées au couvent, gracieusement décoré, et dont la Révérende mère, supérieure générale, qui a un culte pour le Berceau, faisait les honneurs assistée de la très dévouée supérieure locale. Nous eûmes même une charmante détente à 14 heures, avant les vêpres, Monseigneur fut reçu dans la grande salle de la communauté remplie d'invités privilégiés. Le patronage de jeunes filles fit tous les frais de cette réception. Ce ne fut pas un hors-d'œuvre, petites et grandes, dans des rôles très nuancés, nous firent de jolis sermons. Inutile de dire que la partie musicale fut très réussie.

Revenons à la paroisse. Dès le premier soir, vendredi, à 20 heures, une foule recueillie remplit la belle église monastique. M. le curé souhaita la bienvenue à Monseigneur l'évêque.

« Quant le 14 juin 1925, dit-il, après la lecture du décret de béatification, l'image de Bernadette fut dévoilée, les cloches de Rome auxquelles les cloches de France, du monde devaient répondre, saluèrent sœur Marie-Bernard. Monseigneur, avec les enfants de dom de Laveyne, vous vous êtes retourné vers le tombeau de l'humble religieux que garde Saint-Saulge et que Bernadette illumine aujourd'hui d'un rayon de sa gloire. Aussi, le premier, vous avez eu la pensée du Triduum que nous allons célébrer. Soyez remercié ».

Puis, M. Gaudry, curé de Saint-Pierre-de-Nevers, prit la parole. *Bernadette et la prière*, tel fut son sujet. La foule recueillie se souvenait du prédicateur du Triduum du congrès Eucharistique de 1914 et les pèlerins de Lourdes, profondément impressionnés par sa parole apostolique, avaient ravivé le désir de l'entendre. Cette foule attendait un orateur, elle ne fut pas déçue. Les tableaux émouvants qu'il fit passer devant nos yeux, demeureront dans notre souvenir.

Dans les cérémonies suivantes, voici quels furent les orateurs et les sujets traités : M. Poitou, curé de Saint-Benin-des-Bois, parla de Bernadette enfant, sujet difficile, qui fut admirablement traité. M. Richard, curé de Saxi-Bourdon, avait pour mission de parler de Bernadette voyante. Il s'en acquitta avec un plein succès. M. Autissier, curé de Rouy, parla de Bernadette religieuse, avec compétence, mesure et distinction.

M. Jeannot, vicaire de Saint-Jacques-de-Cosne, avait pour sujet : Bernadette Bienheureuse. Ce jeune prêtre avec une clarté d'exposition, une aisance pleines de promesses, nous montra le chemin par lequel Bernadette atteignit les cimes de la Sainteté, et le bienfait qui découle de sa glorification.

Ces discours bien composés, formeraient autant de chapitres brillants, d'une vie de Bernadette.

Heureux Nivernais qui, dans ces grandes manifestations religieuses, trouve chez lui, sans presque les chercher tant ils sont nombreux, de tels orateurs.

Monseigneur, avant que retentit le « Te Deum » mêlé au bruit harmonieux des cloches, groupa toutes ces belles et fortes pensées en quelques faisceaux lumineux.

Le jour de la clôture, Mgr Alexandre, M. l'Archiprêtre de la cathédrale, M. le supérieur du grand séminaire, M. le directeur diocésain des des œuvres étaient venus honorer le Berceau de leur présence.

La Révérende mère supérieure générale avait eu la délicate pensée d'apporter une relique de Bernadette. Elle fut placée sur l'autel de la Saint-Vierge, près du tombeau du fondateur et, après la grand'messe, célébrée par M. le chanoine Jarry, elle fut présentée à la vénération de la foule empressée et respectueuse.

Saint-Saulge, berceau des sœurs de Nevers, et gardien du tombeau de dom de Laveyne, leur fondateur, est fier et de l'honneur qui lui a été fait et de l'éclat de ces fêtes magnifiques.

GARCHIZY

LA FETE DES VENDANGES

Favorisée par un temps superbe, la fête des vendanges fut un succès pour les organisateurs et une belle partie champêtre pour les nombreux promeneurs. La course locale mit aux prises un lot important de coureurs, elle fut enlevée par Hemeret suivi de Clair, Mocquart, Morlat.

Course de lenteur : 1er Jacquart ; 2e Avril ; 3e Viou.

LA COLLANCELLE

Accident du travail. — M. Alexis Langlois, 25 ans, domestique à La Vallée, s'est fait écraser l'orteil du pied gauche.

VARENNES-LES-NEVERS

Noces d'Or. — M. et Mme Delin ont célébré leurs noces d'or au milieu de leurs enfants et petits-enfants.

M. et Mme Delin sont nés à Varennes-les-Nevers, s'y sont mariés, y ont toujours habité et sans nul doute ils y pourront fêter dans 10 ans leurs noces de diamants.

DECIZE

Mutilés de la guerre. — Tous les membres de l'A. G. M. G., section de Decize, ainsi que tous les mutilés et réformés n° 1 du canton sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche prochain, à 15 heures, salle de l'hôtel de ville.

Nouveaux dons au Musée. — Mme Baruelle, rentière à Decize, à la mémoire de son fils M. Paul Baruelle : neuf armes blanches arabes, la plupart avec gaînes et poignées damasquinées, un couteau et une fourchette du même style, une babouche et un petit miroir algériens, deux paires de cornes de gazelle.

Mme Tartrat, propriétaire de l'hôtel du Commerce à Decize: un assignat de cinq livres (1791); un half-dollar de 1917.

M. Courdavault, employé à Nevers : huit pièces de monnaie de bronze trouvées à Decize.

Mme Lebas, à Bordeaux et Mme Martin à Sçay (Cher), à la mémoire de M. le capitaine Lebas : une fort intéressante collection que cet officier avait faite au Tchad.

Vu l'importance de ce don, il nous faudra du temps pour le cataloguer, mais dès que ce travail sera terminé, nous nous ferons un devoir de publier la nomenclature dudit envoi, lequel fait honneur à Mmes les donatrices qui n'oublient pas le pays où repose M. Lebas.

FOURS

Association générale des Mutilés de la Guerre. — La réunion annuelle de la section cantonale des mutilés aura lieu à Fours, salle de la mairie, dimanche prochain 25 octobre, à 14 heures.

Comme à l'habitude, cette réunion sera présidée par M. Courtemanche, président du groupe départemental, qui fera le compe rendu du congrès de l'A. G. M. G., tenu à Niort.

En raisons de certaines questions intéressant les victimes de la guerre et du réajustement des pensions, nous prions les mutilés de faire leur possible pour assister à cette réunion.

La foire. — Le maire informe le public que, malgré l'interdiction de la foire aux bestiaux par arrêté préfectoral provoqué par quelques cas bénins de fièvre aphteuse, la foire du 24 octobre courant se tiendra, comme à l'ordinaire, en ce qui concerne les transactions sur les chevaux, les volailles diverses et les marchandises de toute nature.

FOURCHAMBAULT

Etat civil :

Naissances. — Clarisse Marceau, rue Larfeux, 3 ; Christiane Herberier, route de Nevers, 10.

Mariages. — François Lejeune, employé de chemin de fer, 4, rue Emile-Martin, et Jeanne Gresle, à Garchizy ; Fernand Louisel, cultivateur à Cours-les-Barres, et Aline Machecourt.

CHANTENAY-SAINT-IMBERT

Chutes. — Mme Jeanne Petit-Renaud ayant fait une chute due à un faux-pas, il en est résulté une fracture de l'avant-bras.

— Occupé à décharger une voiture sur laquelle il était monté, Pierre Tissier, propriétaire à Mussy, glissa malencontreusement à terre, et, dans sa chute se fractura la cuise.

Trouvailles. — Il a été trouvé par M. Faynel, au Rio, un poulain de 6 mois. On est prié de le réclamer à ce propriétaire.

Etat civil :

Publications de mariages. — Annet Marnier, journalier, et Suzanne Chéret, domestique, domiciliée à Chantenay ; Antoine Guérel, à Villeneuve, et Berthe Pruneau, au Bruyères-des-Granges ; Jean Gousin, cultivateur à Chantenay, et Marie Moreau, à Trévol.

ALLIER

MOULINS

L'exposition d'aviculture et d'horticulture

Le hall du cours de Bercy a ouvert ses portes, hier matin à 8 heures, pour la réception des animaux, produits, fleurs, etc... de l'exposition d'aviculture et d'horticulture.

Cette exposition, nous dit-on, offrira un intérêt sans précédent.

Vendredi auront lieu, de 8 heures à 11 heures 30, les opérations des jurys. A partir de 13 heures, l'exposition sera ouverte au public. Prix d'entrée, 3 francs.

Samedi et dimanche, exposition générale de 8 à 17 heures. Entrée, 1 franc.

UNION CATHOLIQUE DIOCESAINE DE L'ALLIER

Le comité d'union catholique diocésaine engage tous ses adhérents de Moulins et des paroisses voisines à venir en grand nombre assister à la conférence du R. P. dom Moreau, donnée le 27 courant, à 20 heures, dans la salle des œuvres de la rue du Progrès, à Moulins. L'éloquent conférencier se propose de traiter le sujet qui nous tient le plus au cœur : l'abrogation des lois dites laïques.

DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les récompenses suivantes ont été décernées aux instituteurs primaires pour les cours d'adultes de 1925 :

Prix de 100 francs. — MM. Boulé, de Monétay-sur-Allier ; Bureau, de Diou ; Cheville, de Lapalisse ; Mme Cœur, d'Autry-Issard ; Mme Iobert, d'Yzeure ; Mlle Massebœuf, de Montluçon ; M. Chaunier, de La Celle.

MM. Delarbeyrette, de Chamblet ; Duceau, de Désertines ; Mme Durin, de Doyet ; MM. Durin, de Ronnet ; Toureau, de Cindré ; Turc, de Vendat ; Mme Ville, de Bellenaves.

Prix de 50 francs. — Mlle Astier, de Saint-Bonnet-Tronçais ; Mme Bacquias, de Vichy ; MM. Barnieras, de La Chapelle-aux-Chasses ; Bequel, de Saint-Désiré ; Bernadat, de Lurcy-Lévy ; Mme Bonnamour, de Rongères; Mlle Clément, de Villefranche ; Mme Dumont, de Moulins ; M. Emery, de Saint-Sauvier; Mlle Gagniard, de Moulins ; Mme Grosleron, de Montluçon ; MM. Guillaumin, de Cressanges ; Mallet, de Gannat ; Mme Manginot, de Target ; M. Martin, de Villefranche.

MM. Mousset, de Bellerive ; Paulin, de Bost ; Protar, de Vichy ; Mmes Rigal, de Tronget ; Robert, de Meillard ; MM. Robert, de Saint-Marcel-en-Marcillat ; Roche, de Nizerolles ; Mme Saigne, de Lusigny (Loges-de-Creuse); Mlle Tailhardat, de Doyet ; MM. Tardivat, de Beaulon ; Thibier, de Montcombroux ; Thiger, de Saint-Yorre ; Tripier, de Sainte-Thérence ; Mme Vaisse, de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Prix de 25 francs. — MM. Aubel, de Désertines ; Autissier, de Buxières-les-Mines ; Barraud, de Saint-Pierre-Laval ; Barrel, d'Abrest; Mlle Biast, de Saint-Victor ; M. Cante du Theil; Mlle Chanpommier, de Voussac ; Mmes Chemel, de Beaune ; Chevalier, de Moulins ; Mlle Corrioux, de Néris ; MM. Devaux, de Cusset ; Dhume, de Terjat ; Mlle Dresse, de Bourbon-l'Archambault ; MM. Echégut, de Louroux-Hodement ; Ferrieux, de Voussac ; Forichon-d'Huriel ; Gazut, de Brugheas ; Mme Giraud, d'Avermes ; MM. James, de Contigny ; Jolivet, de Louchy-Montfand ; Joubert, de Lapalisse ; Lachain, de Bessay ; Lafait, de Saint-Menoux ; Mme Lafait, de Saint-Menoux ; MM. Lafaure, d'Escurolles ; Lallias, de Neuilly-le-Réal ; Mlle Lebret Marie, de Pœnat ; MM. Lorduron, de Lafeline ; Macken, de Chazemais ; Mme Margeridon, de Vendat ; MM. Mauve, de Besson ; Morand, de Saint-Nicolas-des-Biefs ; Murat, de Chouvigny (Péraclos) ; Mme Petelet, de Deneuille ; Pradel, de Gannay-sur-Loire ; M. Protard, de Mazerier ; Mlle Risse, de Nizerolles ; MM. Roudier, d'Huriel ; Séramy, de Monestier ; Mme Sivade, de Saligny-sur-Roudon ; Terrenoire, de Lavoine ; MM. Theuraud, de Neure ; Thévenin, de Couzon ; Thomas, d'Arronnes ; Mlle Tixier, de Saint-Germain-de-Salles ; Mme Virlogeux, de Monétay-sur-Loire.

Il a été décerné en outre huit rappels de lettres de félicitations et soixante-treize lettres de félicitations, notamment à Mlle Cezeau, Mme Lansard et Mathiaud, de Moulins ; Mme Gidet, d'Yzeure, et M. Peyrelhon, d'Yzeure également (les Bataillots).

Des diplômes d'honneur, pour le même objet, ont été accordés aux personnes dont les noms suivent :

Mlle Diat, Mmes Fabre, Messonnet, Ribeyre, Rouher, Sachet, MM. Lansard et Marion, de Moulins ; M. Chaumas, d'Yzeure ; Mme Desgouttes, de Vichy ; MM. Devaux, de Saint-Gérand-le-Puy ; Gamet, de Saint-Yorre ; Havez, de Vichy ; Mme Jourde, de Vichy ; Mlle Mellu, de Montoldre ; MM. Verteuil, du Theil et Wallon, de Vichy.

BACCALAUREAT

Les candidats et candidates ci-après qui ont composé à Moulins (session d'octobre) ont été déclarés admissibles :

Mathématiques. — Auberger, Blancheton, Challeton, Dauphin, Délerin, Ganne, Gaudin de Villaine, Guéritaine, Jacques, Nourissat.

Philosophie. — Mlle Bénac, Blanchet, Mlle Estival, Mlle Merlin, Robert.

Latin-grec. — Chêne, Cousson, Durand.

Latin-langues. — Huguet, Mlles Jaligot, des Ligneris, Perreau.

Latin-sciences. — Blond.

Sciences-langues. — Mlle Grandperrin, Tartary.

Accident du travail. — Lucien Maréchal, 23 ans, garçon boucher, place d'Allier, s'est fait une coupure profonde au médius de la main droite en désossant de la viande. Incapacité de travail de douze jours.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par Mme Parteau, 54, rue des Tanneries, une paire de gants; par M. Mars, avenue d'Orvilliers, un trousseau de clefs ; par M. Dionnet, charcutier, place d'Allier, une montre en or.

— Un sac à main d'enfant, trouvé en ville, a été déposé au bureau de police.

— Un livret de famille et un parapluie ont été trouvés à la poste, où ils peuvent être réclamés.

Le temps. — Hier, temps ensoleillé, doux. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 10° ; à midi 18° ; maxima, 19°3 ; minima, 9° ; baromètre 761 m/m.

MONTLUCON

Vol. — Sur plainte pour vol, une perquisition a été opérée au domicile de Célestine Schmitt, femme Virlogeux, 22 ans. Cette perquisition a amené la découverte d'effets appartenant aux plaignantes, Mmes Duranton et Durand, demeurant 28, rue de la Presle.

Accidents du travail. — Louis Daudon, 59 ans, manœuvre à Saint-Jacques, plaies diverses à la face de la main droite et aux bras ; Gilbert Jabot, 55 ans, machiniste à la compagnie électrique, plaie au coude droit et au genou gauche.

Etat civil :

Naissance. — Jean Vergnion, rue Pamparoux.

Publication de mariage. — Jean Lamouroux, chauffeur d'automobile, 193, rue de la République et Germaine Perriot à Vallon-en-Sully.

Décès. — Blanche Cornieux, 33 ans, 18, rue Henriette-Fournier ; Marie Dupargné, veuve Brodès, 65 ans, rue des Serruriers ; Madeleine Auvet, veuve Michaud, 71 ans, rue Mondétour.

CHEZY

Un jeune voleur. — Le 16 août dernier, le jeune Jean Beaupré, 16 ans, de Lusigny, qui s'était rendu à bicyclette à la fête de Montbeugny, constatait, dans la soirée, qu'au moment de repartir, la disparition de sa machine qu'il avait déposée contre le mur d'une auberge.

Le voleur a été découvert ces jours derniers : c'est un domestique agricole habitant Chézy, Félix Pontet, 18 ans.

LE MAYET-DE-MONTAGNE

Congestion mortelle. — Mme veuve Antoinette Ferrier, 78 ans, habitant au hameau Benon, commune de Mayet-de-Montagne, a été trouvée morte sur l'accotement de la route, à proximité de sa demeure.

M. le docteur Lebrou a attribué le décès à une congestion cérébrale.

CUSSET

Une jeune femme se noie dans un lavoir

M. Jean Roumeau, cultivateur, demeurant avenue du Progrès, trouva sa fille, Mme Amelot, 34 ans, courbée sur le lavoir qui se trouve dans la cour de l'immeuble qu'ils habitent.

La tête de la malheureuse baignant dans l'eau tous les soins qui lui furent prodigués étaient inutiles, car la mort avait déjà fait son œuvre.

On suppose que Mme Amelot fut prise d'un malaise en allant chercher de l'eau.

UN CYCLISTE EST RENVERSE PAR UNE AUTOMOBILE

Une collision s'est produite à l'intersection de la rue de la Barge et la rue des Tuileries, près de l'épicerie Roche, entre l'automobile de M. Hubert Blanchet, agriculteur, demeurant aux Couteliers, et la bicyclette d'un Algérien, Ben Mohamed, demeurant à Abrest.

Une bicyclette disparaît. — Ayant déposé sa bicyclette au lieu dit « Presles », M. Louis Nadal demeurant à Vichy, eut la désagréable surprise de ne plus la retrouver à son retour.

VICHY

LA BOULE VICHYSSOISE RENOUVELLE SON BUREAU ET ORGANISE SES CONCOURS D'HIVER

Réunis à la justice de paix, les membres de la Boule Vichyssoise a procédé au renouvellement de son bureau.

Ont été élus :

Président, M. Brunet ; Vice-président, MM. Vachet et Guiot ; Secrétaire, M. Aubry ; Trésorier, M. Charles Toutant ; Membres de commission, MM. Paradis, Desiage, Peyrot et Torchet ; Membres de la commission de contrôle, MM. Durelle, Pothier, Pezert.

Il fut décidé que des concours amicaux seraient organisés comme précédemment, pendant la saison d'hiver.

Le premier de ces concours qui témoignent de la vitalité de cette société aura lieu dimanche prochain 25 octobre. Le tirage au sort des quadrettes se fera à huit heures.

SYNDICAT DES ARTISTES MUSICIENS DE VICHY ET DE LA REGION

Dans leur assemblée générale les artistes musiciens de Vichy et de la région ont décidé la formation d'un syndicat professionnel local affilié à la Fédération du spectacle.

A cet effet, ils ont nommé le conseil syndical suivant :

E. Métot, secrétaire-général ; P. Caminel, secrétaire-adjoint ; Jeanjean père, trésorier ; V. Bassot, trésorier adjoint ; Mme Vanney et MM. Batisse et Richard, syndics.

La commission de contrôle se compose de Mme Boucher et MM. Flachère et Ybry.

Cette association doit comprendre tous les orchestres de théâtres music-hall, brasseries, cinémas et dancing de Vichy et de la région.

Les musiciens professionnels peuvent, dès à présent, envoyer leur demande d'adhésion au siège social de M. E. Métot, secrétaire-gén des artistes-musiciens, Bourse du travail, à Vichy.

Quatre mille francs disparaissent. — Mme Fayet exploite place de la Liberté, le bar du Château d'eau.

L'autre soir, après avoir servi deux clients, dont elle ignore le nom, ayant abandonné son sac à main derrière le comptoir, et elle alla prendre son repas.

De retour dans la salle au bout de quelques instants, elle constata la disparition de son sac à main, d'une valeur de deux cent francs. Son contenu, en bons de la défense et en bijoux, représente la somme de 4.000 francs environ.

Elle a porté plainte.

Banquet de la classe 1904. — Le banquet de la classe 1904 aura lieu dimanche prochain chez M. Cartailler, rue Desbrest.

Le prix du repas est fixé à 25 francs. Se faire inscrire à l'hôtel du Grand-Condé.

LURCY-LEVY

REUNION DE LA SECTION DES MUTILES DE LURCY-LEVY

Les membres de l'Association Générale des Mutilés de Guerre, section de Lurcy-Lévy, invitent les mutilés, veuves, ascendants et orphelins à assister à la réunion qui aura lieu dimanche prochain, à 9 h. 30, salle des sociétés.

M. Planche, vice-président du groupe de l'Allier sera présent.

Voici l'ordre du jour : Compte rendu du congrès de Niort ; Nomination d'un vice-président; Cérémonie au monument et banquet du 11 novembre ; Mutuelle retraite.

PROSATEURS FRANÇAIS CONTEMPORAINS

M. CONSTANTIN-WEYER

La Bourrasque

Il y a d'abord, ces veillées de chasseurs autour du feu. De vieux métis, mes compagnons, me racontent — non sans exagérer leurs propres gestes — les deux rébellions du Nord-Ouest Canadien (1870 et 1885).

...La figure de Louis Riel, l'humble métis franco-indien, qui lutta si généreusement — jusqu'à la mort — pour les prérogatives de la langue française et de la religion catholique dans l'Ouest Canadien, surgit, puis se précise.

Il y a aussi, dans un vieux fond de mémoire, ce pélérinage à la prison de Régina, où le « rebelle » fut pendu, par les soins empressés de quelques sujets très « loyalistes ».

Il y a enfin les documents contradictoires, émanant les uns du clergé canadien : (telle l'admirable « Vie de Mgr. Tasché », par Don Benoît — et j'ai le regret de signaler que la Nationale ne la possède pas), les autres, du gouvernement d'Ottawa.

Je pense que si la France était reconnaissante à qui se dévoua pour elle — même en vain, — Louis Riel devrait avoir son historien et sa statue.

L'auteur de la « Bourrasque » se défend d'avoir fait œuvre d'historien. Au milieu de tant de *légendes* et de *vérités* (plus légendaires encore) il a cherché dans le *héros* Riel, ce que ce personnage pouvait avoir de plus *humain*. Puis il a cherché à rendre un peu de cette atmosphère où, selon un mot d'Emerson, « les extrêmes se compensent ».

S'il a réussi à faire passer dans ces quelques pages, volontairement dénuées de toute littérature, un peu de l'émotion qu'il a ressentie, l'auteur (qui sait qu'il ne faut pas demander à la vie plus qu'elle ne peut donner) se déclarera satisfait.

M. C.-W

Un volume in-16 broché de 252 pages, 8 francs.

Edition originale :

10 exemplaires sur Hollande Van Gelder, 40 francs.

100 exemplaires sur Vélin pur fil Lafuma, 25 francs.

Chez Reider et Cie, éditeurs, et chez tous les libraires.

Du même auteur, dans la même collection :

Manitoba

Extraits de presse :

Un beau et riche livre sur la prairie canadienne, le mystère de ses bois et de ses neiges, les animaux et les habitants qui y vivent... Si le prix Goncourt n'allait pas régulièrement à un roman, voici un récit qui ne serait pas indigne d'être signalé à l'attention du grand public.
Les Treize. — (L'Intransigeant).

... Je voudrais dire que ce petit livre, d'un auteur inconnu (et dont c'est, j'imagine, la première œuvre) est dans sa simplicité courageuse, une œuvre tout à fait remarquable.
Pierre LŒWEL (L'Eclair)

Un volume in-16 broché de 138 pages 5.50.

PUY-DE-DOME

Le crime d'Aubière, près Clermont devant les assises

Chauffour est condamné à huit ans de réclusion

Dans la nuit du 17 au 18 juin, un crime bestial était commis à Aubière, jolie bourgade située à 2 kilomètres de Clermont.

A cinquante mètres à peine des dernières maisons de cette localité, sur le chemin du Petit-Pérignat, dans une « tonne » de jardin, vivait sordidement le ménage Chauffour-Combre.

Lui, Joseph Chauffour, 42 ans, originaire de Cusset (Allier), terrassier à ses moments perdus, travaillait lorsque la faim le poussait. C'était un ivrogne invétéré.

Elle, Jeanne Combre, 36 ans, originaire de Billour, exerçait la profession de laveuse.

Paresseuse, buveuse, elle divorça il y a quelques années d'avec son mari, brave ouvrier agricole, et se mit en ménage avec Chauffour.

Le couple vivait au jour le jour, dans une promiscuité répugnante avec deux des enfants de la femme Combre.

Dans la nuit du 17 au 18 juin, alors que tous deux étaient ivres, une violente discussion motivée par la jalousie, éclata entre Chauffour et la femme Bombre. Celle-ci aurait alors menacé son compagnon de le faire étrangler par un de ses amis.

Furieux, Chauffour s'empara alors d'un morceau de fer cornière placé dans un coin de la cabane et en asséna plusieurs coups extrêmement violents sur la tête de la femme, lui défonçant le crâne et lui écrasant les os de la face. Puis la crainte que cela n'eut pas suffi à la tuer, la brute serra fortement le cou de sa victime avec un gros fil de fer.

Comme aux premiers échos de la discussion, les enfants de la veuve Combre s'étaient réfugiés chez des voisins, Chauffour, son crime accompli, s'en fut les chercher pour les avertir, puis il alla se réfugier dans les taillis voisins.

Arrêté le lendemain soir, le meurtrier ne fit aucune difficulté pour reconnaître son crime. Il en fit le récit avec un cynisme révoltant, une inconscience de brute avinée.

* * *

Devant les jurés, Chauffour raconte à nouveau le drame avec un calme effrayant, chargeant sa peu intéressante mais malheureuse victime de tous les péchés d'Israel.

M. Caron, avocat-général, prononce un réquisitoire très sévère et demande une peine exemplaire.

Me Jean Robin, du barreau de Clermont, présente très éloquemment la défense de l'accusé et cherche à détourner la question de préméditation.

Le jury se retire et après une demi-heure, répond affirmativement sur la question de crime mais admet les circonstances atténuantes.

En conséquence, Chauffour est condamné à 8 ans de réclusion.

CLERMONT-FERRAND

DES CAMBRIOLEURS DEVALISENT UNE EPICERIE

La nuit dernière, des cambrioleurs se sont introduits chez Mme Bonnart, épicière 29, rue Victor-Hugo à Clermont, en brisant les volets puis des carreaux. Ils ont emporté 650 francs en billets, 250 francs en pièces de monnaies, deux montres et environ pour 2.000 francs de marchandises diverses. La police les recherche.

LE ROLE UTILE DES PORES

Chacun des milliers de pores dont notre peau est criblée sert à éliminer les impuretés du sang et à absorber l'oxygène vivifiant de l'air. Rien n'est plus nuisible à la peau et au teint que de laisser s'engorger ces minuscules et précieux instruments de la nature. La mousse abondante du Savon Cadum, en pénétrant bien dans les pores, les dégage de toute trace d'impuretés, entretient la peau en parfaite santé et rehausse l'éclat du teint. 2 fr.

YONNE

Dans l'enseignement. — M. Patarin, du collège de Bruyères (Voges), est nommé professeur de lettres-philosophie au collège de Tonnerre, en remplacement de M. Midant, décédé.

Mme Degrave, professeur à l'école primaire supérieure de Joigny, est nommée à Tourcoing.

Mlle Demora, licenciée es sciences, est nommée professeur à l'école primaire supérieure de Joigny.

CHEMILLY-SUR-YONNE

Découverte d'un squelette. — Le parquet d'Auxerre a été informé que des travailleurs militaires en creusant une tranchée au camp de Chemilly avaient mis à jour un squelette humain. Aucun débris de vêtements n'a été découvert. C'est seulement à cinquante centimètres de profondeur que la funèbre découverte a été faite.

GRANDCHAMP

Suicide d'un vieillard. — M. Hippolyte Thillier, 71 ans, qui habitait au Delitangs chez son fils, s'est donné la mort en se jetant dans une mare voisine.

TRESNOS

Incendie. — Le feu a détruit une grange appartenant à M. Henri Gagin ainsi que la cuisine attenante. Les dégâts sont évalués à 35.000 francs.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

Les vendanges et la déclaration de récolte

Dès que la période des vendanges a été fixée par le préfet, tout propriétaire, fermier, métayer, récoltant du vin, doit déclarer à la mairie de la commune où s'effectue la vinification :

1° La superficie des vignes en production qu'il possède ou exploite ;

2° La quantité totale du vin produit et celle des stocks antérieurs restant en cave,

3° S'il y a lieu, enfin, le poids ou le volume des vendanges expédiées ou reçues.

La déclaration ne peut être effectuée sur une feuille volante envoyée au secrétaire de mairie ; le récoltant doit se rendre à la mairie et signer le registre, ou déléguer une personne à cet effet ; la procuration sous seing privé qui lui est remise reste annexée au registre.

Le secrétaire de mairie adresse une copie qui ouvre, à chaque récoltant un compte où il analyse les titres de mouvement qui sont ultérieurement prélevés. Dès que le montant de la déclaration est atteint, le receveur-buraliste refuse toute expédition.

Le défaut total de déclaration n'est pas puni d'une amende, mais il comporte comme sanction : l'impossibilité d'expédier. Tant que les déclarations tardives ont été admises, les agioteurs ont pu se moquer de cette sanction qu'une influence politique leur permettait d'éluder ; il n'en est plus de même aujourd'hui. Mais, en la matière, la bonne foi n'est pas admise, seule, la règle compte.

Sommaire de la Revue de France du 15 octobre : Raymond Recouly, *Une Visite au président Painlevé*, 601 ; Martial-Piéchaud, *Vallée heureuse* (fin) 616 ; Ch.-V. Langlois, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *Noms de Lieu, en France*, 664 ; Paul Dottin, *Le Royaume de Dieu sur la Terre américaine*, 695 ; Gabriel Tallet, *Le Ministère du Travail*, 714 ; Armand Praviel, *Notre-Dame de Praslin* (1re partie), 722 ; Albert Besnard, *La Vie Courante* : Lac d'Annecy ; la Fin des Vacances ; Episodes d'un Collégien, 769.

CHER

A Sury-en-Vaux, une jeune fille est la proie des flammes

Sury-en-Vaux, 21 octobre (de notre correspondant particulier). — Mlle Moindrot, 22 ans, était occupée à vendanger. Soudain elle s'aperçut que ses vêtements flambaient. Affolée, elle se mit à courir, excitant ainsi les flammes. Ses compagnons réussirent à la coucher par terre et à éteindre le feu. Malgré tout, la pauvre jeune fille, qui avait été atrocement brûlée, a succombé le lendemain à ses brûlures.

BOURGES

AUTOMOBILE-CLUB DU CENTRE

Il est rappelé que les candidats désireux de se procurer la brochure « L'Examen pour le permis de conduire », brochure éditée à leur intention par « L'Union Nationale des Associations de Tourisme » peuvent s'adersser au secrétariat de « L'Automobile-Club du Centre », 24, rue Notre-Dame, à Bourges, en accompagnant leur demande d'une somme de 1 fr. 50.

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

L'assemblée générale du groupe du Berry se tiendra à Bourges dimanche prochain 25 octobre, à 10 heures, hôtel de la Chambre de Commerce, place Planchat.

Ordre du jour : nomination d'un président en remplacement du président décédé ; organisation définitive d'un journal régional ; mutuelle retraite ; questions diverses.

A l'issue de la réunion, un déjeuner sera pris chez M. Picq, place de la Halle, à raison de 15 francs par tête.

Après le déjeuner, un défilé sera organisé jusqu'au monument aux Morts, où il sera déposé une palme.

Pour le défilé tous les trapeaux des sections devront, autant que possible, être présents à Bourges.

POLYCLINIQUE DE L'HOTEL-DIEU

Les services de la Polyclinique de l'Hôtel-Dieu ont commencé à fonctionner cette semaine pour la médecine générale, la petite chirurgie, la gynécologie et la pédiatrie (maladies des femmes et des enfants). Les autres spécialités : dentisterie, oto-rhinolaryngologie, ophtalmologie et électro-radiologie ouvriront la semaine prochaine.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Hôtel-Dieu.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Alexandre Guillot fait opposition à un jugement du 7 octobre le condamnant à trois mois de prison pour apposition de placards excitant les soldats à la désobéissance. Guillot ne se présente pas à l'audience. Le tribunal confirme.

— Georges Abrahami, 34 ans, 100 fr. d'amende avec sursis pour coups à sa femme.

— Léonie Mertens, femme Delplanque, 25 ans, de Vierzon, et Joachim Riccardo, 33 ans, maçon, chacun 4 jours de prison pour adultère et complicité.

DANS LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Par décisions du directeur des contributions indirectes du Cher, ont été nommés gérants de bureaux auxiliaires de régie à :

Germigny-l'Exempt, M. Jean Duphioux ; à **Touchay**, M. Léon Joseph ; à Mereau, M. Louis Vilpoux ; à Sainte-Thorette, M. Eugène Gaulthier ; à Dampierre-en-Grot, M. Maréchal-Bailly ; à Sury-es-Bois, M. Legras Patient ; à La Chapelle-Montlinard, Mme Simon, née Raisonnier ; à Oizon, Mme Jublot, née Coquet ; à Saint-Georges-sur-la-Prée, M. Abel Martin ; à Marmagne, M. Octave Fougère ; à Concressault, Mlle Marie Raimbault ; à Belleville, Mme Pasdeloup, née Jersch ; à Bessay-le-Fromental, Mme Brisabois, née Combemorel.

POSTES ET TELEGRAPHES

Mme Leblanc, née Marie-Louise Dié, a été nommée facteur auxiliaire des postes à Brécy.

CONFERENCES AGRICOLES

Des conférences agricoles seront faites à Givardon en la salle de la mairie, le samedi 24 octobre courant, à 19 h. 30 ; à Bussy, en la salle de la mairie, le dimanche 25, à 10 heures ; à Osmery, en la salle de la mairie, le dimanche 25, à 14 heures ; à Villequiers, en la salle de la mairie, le lundi 26, à 19 h. 30 ; à Gron, à la salle de la mairie, le mardi 27, à 19 h. 30.

Le conférencier sera M. Arveuf, ingénieur agronome, qui traitera de l'augmentation de la production agricole (application pratique des engrais). Après les conférences, M. Arveuf donnera aux agriculteurs tous les renseignements qu'ils lui demanderont.

Avertissement d'enquête. — L'administration des télégraphes va faire procéder à la réorganisation du réseau téléphonique de Bourges.

Un tracé de cette ligne indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports (ou conduits) restera, pendant 3 (trois) jours consécutifs, à partir du 21 octobre 1925, déposé à la mairie de la commune de Bourges, où les intéressés peuvent en prendre connaissance et présenter leurs observations et réclamations.

Etat civil :

Naisances. — Yolande Girault, rue de l'Ile-d'Or, 13 ; Lucienne Potelune, rue des Ecoles, 3.

TORTERON

Le mauvais mari. — Mme Chadron, née Emilie Daguet, 35 ans, débitante, a porté plainte contre son mari pour mauvais traitements et menaces.

SAINT-AMAND

L'assemblée générale de la Fédération Sologne-Berry

L'assemblée générale de la fédération Sologne-Berry a eu lieu à Saint-Amand, au foyer du théâtre.

Tous les syndicats d'initiative de la fédération étaient représentés, sauf les syndicats de Selles-Valençay et d'Issoudun et le S.I.T.S.A. avait envoyé une copieuse délégation de ses membres.

On admet, après les souhaits de bienvenue, le syndicat d'initiative d'Aubigny-sur-Nère, nouvellement formé, dans le sein de la fédération.

Les comptes du trésorier sont rapidement approuvés.

La compagnie du P.O. a donné cette année à la fédération une assez forte subvention et grâce à M. Audigier la répartition du fonds commun sera cette année importante.

Le crédit hôtelier annonce une diminution (c'est remarquable car le coût de la vie augmente tous les jours) du taux de l'intérêt des prêts à long terme. Nos hôteliers, dans notre région, devraient bien s'adresser à cet organisme pour s'installer de façon qui puisse plaire aux touristes. Et cependant ce serait bien uniquement leur intérêt.

Une nouvelle édition des brochures fédérales va paraître incessamment. C'est là l'un des grands moyens d'action des S. I.; moyen latent, mais efficace qui donne beaucoup de détails en peu de mots, moyen auquel il est facile d'attribuer l'augmentation de touristes constatée cette année à l'abbaye de Noirlac. Pour cette édition, il est prévu une nouvelle carte de la région Sologne-Berry où figureront, à côté des syndicats d'initiative, les sites à voir.

***

Le président parle ensuite de la belle manifestation touristique qui a eu lieu à Nantes à l'occasion de l'assemblée générale de l'Union des fédérations et du beau voyage aux bords de la Loire qui l'a précédée.

Le ministre des travaux publics vint apporter le salut du gouvernement, il y parla longuement des routes de France et y déclara qu'il ferait l'impossible pour ramener nos routes, avec de nouveaux procédés de macadamisation à l'état qui faisait leur renommée avant la guerre.

Et, à peine close cette assemblée générale, les congressistes partent pour le vieux bourg de Drevant, où le disert M. Mallard leur révèle l'existence des ruines romaines.

Mais il se fait tard, les estomacs se creusent. On court à Bruère, « à l'aubarge d'la mée Bernardin » déguster un excellent « Berriaud » puis un excellent déjeuner berrichon qui débute par « du pâté d'yeuve » pour finir, après avoir absorbé entre autres choses « un viau roûti » et « une raisse ed'poumes ».

Les toasts salués d'acclamations aux passages intéressants remercient notamment M. Mauger, sénateur, M. Massé député, M. Chabanon sous-préfet, qui, inlassablement, ont tenu par leur présence constante, à affirmer l'intérêt que les pouvoirs publics portent à la question touristique.

Puis ce fut la ruée des autos vers l'abbaye de Noirlac où M. Plat, très documenté sur ce couvent, servit de guide éclairé.

***

Pendant la visite du château de Meillant, le soleil, qui avait réchauffé de ses rayons généreux cette belle journée d'automne, sombra dans la splendeur violette et dorée d'un beau couchant, clôturant magnifiquement dans une apothéose, cette réunion.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— Marcel Jacquelin, 24 ans, porcelainier à Bruères qui est poursuivi pour coups et blessures volontaires sur les personnes des époux Magnon, débitant au même lieu, est condamné à 50 francs d'amende.

— M. Albert Laudat, 31 ans, boucher à Vorly, sur la place des Ormes au carrefour de la rue Saint-Pierre et de la route de Bourges, pour blessures involontaires par imprudence, 100 fr. d'amende pour blessures et 5 francs d'amende pour infraction au code de la route.

MASSAY

UN INCENDIE CAUSE 14.500 FRANCS DE DEGATS

Un incendie a détruit une meule d'avoine appartenant à M. Mandereau, fermier à la Blancharderie. Les pertes sont évaluées à 14.500 francs. Il y a assurance pour 7.000 francs. La cause du sinistre est inconnue.

GRAÇAY

Vol. — M. Auguste Plessard, cultivateur au hameau de Beauregard, a porté plainte contre inconnu pour vol dans sa cave de bouteilles de vin bouché et d'une quinzaine de litres contenus dans un tonneau.

HENRICHEMONT

Plainte. — Mme Lacroix, née Marie Bedu, 52 ans ménagère, a déposé une plainte à la gendarmerie contre Mlle Marie Prellier, 72 ans, ménagère à « Boisbelle » pour tentative de vol d'une dinde.

LA CHAPELLE-D'ANGILLON

La louée du 18 octobre. — De 9 heures à midi, la traditionnelle louée d'automne s'est tenue dans notre petite ville par un temps exceptionnellement beau. Les trains du matin avaient déversé sur la localité toute un foule provenant des communes environnantes. Grâce au soleil, si la demande était abondante, la main-d'œuvre ne manquai tpas. Les prix pratiqués étaient à peu près les mêmes que précédemment :

Les enfants de 12 à 14 ans se louaient pour 8 mois de 1.100 à 1.300 francs · les garçonnets de 15 à 16 ans de 1.400 à 1.600 francs ; les jeunes gens de 17 à 20 ans, de 1.900 à 2.200 fr. ; les servantes se payaient de 1.500 à 1.800 francs.

Le soir, la louée se termina par la fête habituelle, rehaussée par de nombreuses attractions.

SAONE-ET-LOIRE

CHALON-SUR-SAONE

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil s'est réuni en séance extraordinaire, et a pris les décisions suivantes :

— M. le Maire, dépose deux propositions de taxes municipales :

1° Taxe sur les automobiles servant au transport des personnes, dont le produit sera de 72.000 francs ;

2° Taxe sur le transport des vins en bouteille, dont le produit sera de 18.000 francs.

Ces projets sont renvoyés à la commission des finances.

— Plusieurs propositions sont déposées sur le bureau du conseil pour être renvoyées à des commissions.

— Avis défavorable est donné d'une proposition pour l'installation d'un établissement de bains-douches (rapporteur M. Raguillet).

— Les habitants de la cité Saint-Gobai, éloignés de l'agglomération, présentent une pétition recouverte de 108 signatures tendant à l'ouverture dans leur quartier, d'un dépôt de tabac et de timbres où ils pourraient s'approvisionner plus facilement.

Avis favorable est donné.

— La pension de M. Jean-Baptiste Drillien, 66 ans, actuellement brigadier d'octroi, est liquidée définitivement à la somme de 4.870 fr.

— Le conseil décide d'élever la taxe municipale sur les spectacles, à ce qui était précédemment à la loi des finances de juillet 1925.

— Une demande de subvention, de l'association générale des étudiants de Lyon, est rejetée.

— Un groupe de commerçants de la Grande-Rue, demande à la ville de prendre à son compte l'éclairage de 4 lampes électriques de 1.000 bougies qu'ils avaient fait installer dans l'axe de la Grande-Rue, entre la rue Saint-Georges et la rue Saint-Antoine. La demande est rejetée.

— Avis favorable est donné à une demande d'augmentaton pour l'allocation annuelle de 30 francs à chacun des membres du conseil de prud'homme.

— 10 fr. supplémentaires à la souscription de 20 fr. pour l'érection d'un monument à Henri Favre est voté par la commission des finances.

— Pour l'organisation d'une semaine de dessin à Paris, la commission de l'instruction publique propose le vote d'une somme de 600 francs. Adopté.

— La commission des travaux publics est d'avis de ne pas donner suite à l'élargissement du quai Gambetta demandé par le précédent conseil.

— Une communication de M. le préfet, relative au projet de tracé du chemin vicinal n° 8, est adopté.

— La commission des finances propose de rejeter la demande présentée par M. Maffre, professeur de gymnastique concernant le relèvement de l'indemnité qu'il reçoit pour ses cours à l'école professionnelle.

— La commission d'instruction publique est d'avis d'accorder pour la dernière fois, une bourse de 4.000 francs à M. Maurice Gremeret, élève de l'école nationale des Beaux-Arts. Adopté.

— Une demande de bourses pour l'institut départemental de sourds-muets d'Asnières, est adopté.

— Les conclusions du rapport de M. Potonnier, maire, sur le traitement des fonctionnaires municipaux, sont adoptées.

MACON

CAISSE DE CREDIT AGRICOLE

Au moment où les agriculteurs ont à payer des frais élevés pour la rentrée de leurs récoltes de toute nature, nous croyons devoir rappeler à ceux qui, pressés par un besoin de fonds, peuvent-être tentés de vendre leurs récoltes à trop bas prix que le Crédit agricole mutuel institué par la loi du 5 août 1920, leur permet d'obtenir des prêts à court terme au taux d'intérêt annuel de 6.50 pour 100, par billets à trois mois renouvelables (soit 16 fr. 25 d'intérêt pour 100 fr. à 3 mois.

Les agriculteurs ont intérêt à utiliser cette organisation financière à caractère mutuel fonctionnant sous le contrôle de l'Etat afin de ne pas fausser les cours des produits de la terre, particulièrement ceux des vins, par des ventes précipitées, à des prix peu rémunérateurs, faites sous l'empire d'un besoin impérieux de quelques centaines ou de quelques milliers de francs nécessaires au règlement des frais de récolte.

La caisse régionale de crédit agricole mutuel de Saône-et-Loire, dont le siège est à Mâcon, 3, rue Gambetta, et qui, en moins de quatre ans, a déjà prêté trois millions aux agriculteurs du département, reçoit les demandes de prêts à court terme par l'intermédiaire de ses 24 caisses locales.

Les agriculteurs intéressés peuvent donc s'adresser aux représentants de la caisse locale dont ils dépendent pour leurs demandes de prêt.

Nous rappelons également que les caisses locales reçoivent des fonds en dépôt à vue et qu'il est servi aux déposants un intérêt de 4 % net, toutes facilités étant accordées pour les retraits.

Dans les P. T. T. — M. Desroches, rédacteur principal à Mâcon, est nommé inspecteur à la même résidence ; est nommé courrier auxiliaire à Paray-le-Monial, M. C. Thibert, candidat militaire ; M. Colas a été nommé receveur des postes au bureau de Matour, en remplacement de Mme Gros, décédée.

LA MOTTE-SAINT-JEAN

Pour les pauvres. — Une quête faite à l'occasion du mariage Bourgogne-Carré a produit une somme de 21 fr. 25 destinée aux pauvres de la commune.

Don. — Mme Poncet a fait don au bureau de bienfaisance d'une somme de 300 francs.

AUTUN

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil s'est réuni et a pris les décisions suivantes :

Le conseil approuve la transaction intervenue avec M. Lhenry, sur les bases suivantes :

— Paiement par la ville à M. Lhenry, de la somme totale de mille francs pour montant de tous les dommages causés au sol de ses héritages par l'exécution des travaux de captation des eaux du secteur de La Chanelotte et de l'indemnité qu'il a réclamée comme conséquence de ces travaux. Abandon par M. Lhenry, à la ville, en toute propriété, de la partie du bassin construite sur ses terres et d'une bande de terrain autour du dit bassin pour en faciliter les réparations.

Concession d'eau Boissy, faubourg Saint-Pancrace. — Dit que la ville participera par moitié dans les frais d'établissement de 45 mètres dans la canalisation que nécessitera la concession d'eau demandée par M. Boissy, tripier, faubourg Saint-Pancrace.

Egoût des quatre-vents. — Autorise MM. Simon, industriels, à traverser la rue des Quatre-Vents pour exécuter une canalisation destinée à emmener les eaux de leur usine dans l'égoût de Saint-Jean.

Petit Bassin de Saint-Blaise. — Décide de faire procéder à des recherches en vue de s'assurer si les infiltrations constatées dans la cave de M. Rebourg, contiguë au petit bassin de St-Blaise, proviennent bien des eaux du dit bassin.

Stationnement des automobiles. — En vue d'éviter les accidents et les embarras de la voie, interdit le stationnement trop prolongé des autos dans les rues étroites de la ville (notamment rues de l'Arbalète, aux Cordiers, Saint-Christophe et Saint-Saulge.

Kiosque à journaux des platanes. — Ajourne la demande de M. Taffozeau qui sollicite le renouvellement de la location du kiosque des platanes dont le bail arrive à expiration en avril 1926.

Location des locaux communaux. — Fixe ainsi qu'il suit le prix de location des locaux communaux aménagés par la municipalité pour parer provisoirement à la crise des logements. Immeuble de Saint-Jean : anciens réfectoires, en sous-sol, deux logements : 200 et 225 francs chacun.

Autobus d'Autun à Etang. — Rejette le nouveau contingent de 2.814 fr. demandé à la ville à titre de subvention au service d'autobus Autun-Etang par la Grande-Verrière.

Annexe de l'Ecole rue Mazagran. — Accepte les conditions de l'administration des hospices qui consent à renouveler à la ville la location de l'annexe de l'école rue Mazagran moyennant le prix annuel de 450 francs.

Fermeture des boulangeries. — Le Conseil donne avis favorable à la pétition de la boulangerie autunoise tendant à accorder le repos hebdomadaire à son personnel en fermant les boulangeries du samedi minuit au dimanche minuit.

Ecole Polytechnique. — Donne un avis favorable à la demande de bourse formée en faveur du jeune Pierre-Eugène Brette, candidat à l'école Polytechnique.

Virements de crédits. — Autorise le maire à mandater sur les disponibilités budgétaires les salaires des journaliers de la voirie urbaine, ainsi que l'acquisition d'un appareil orthopédique à une enfant indigente.

Sursis d'incorporation. — Donne un avis favorable aux demandes de sursis d'incorporation présentées par MM. Pierre Oudot, André Viennet, Georges Douhéret, Pierre Dain et François Dain.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— Marius Gilot, mouleur, demeurant au Creusot, 27 ans, 50 francs d'amende avec sursis pour coups et blessures.

— Eléonore Robbe, épouse Thomas, cultivatrice à Auxy, 54 ans, 8 jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende pour vol.

CHAROLLES

Arrestation. — La gendarmerie a arrêté et écroué pour défaut de carnet Pierre Fupont, 50 ans, journalier.

CREUSOT

Accident du travail. — Un rouleur des laminoirs, M. Jean Michelot, 37 ans, logeant au cantonnement Saint-Eugène a été profondément brûlé à la cuisse droite.

BLANZY-LES-MINES

Etat civil :

Naissances. — Lucien Gagneur ; René Duray ; Cécile Rups ; Ginette Vernet · Pauline Debarnot.

Mariage. — Jean Malot, employé au P.-L.-M., et Louise Boiusest, modiste.

TOURNUS

Etat civil :

Publication de mariage. — René Cambémorel, garçon limonadeir, et Suzanne Boilon.

Décès. — François Coquillat, 79 ans, journalier ; Henri Vassaud, 35 ans, receveur des contributions indirectes ; Marie Bernard, veuve Badt, 89 ans, cutlivatrice.

Dans une brochure intéressante, Marcel Bucard a retracé la mort héroïque de son compagnon d'armes, l'abbé Marcq, qui est tombé glorieusement au champ d'honneur, et a voulu en mourant faire encore face à l'ennemi. Ces pages sont émouvantes, et prouvent l'héroïsme du clergé, son action salutaire sur le champ de bataille, son patriotisme aboutissant au sacrifice de la vie. Et cela est attesté par des francs-maçons, des incrédules, des gens hostiles à la religion.

Il faut lire et faire lire ces pages, c'est faire acte de patriotisme et de religion.

La légende de Marcq par Bucard, Maurice Buffet, 58, avenue de Wagram, Paris (XVII°), 2 fr. 75, 3,25 ; les 10, 30 francs.

LOIRET

MONTARGIS

Dans les P. T. T. — M. Cornet, contrôleur des postes à Montargis, est nommé à Nevers.

Chambre des avoués. — Les avoués de Montargis ont constitué ainsi leur chambre pour l'année judiciaire 1925-1926. Président, M. Damar ; Syndic, M. Hue ; Rapporteur, M. Cohades ; Secrétaire,-trésorier, M. Renaud.

NARGIS

ELECTION MUNICIPALE COMPLEMENTAIRE

Dimanche, M. Léon Bezeault, cultivateur, a été élu conseiller municipal de Nargis, par 61 voix sur 213 inscrits.

AMILLY

A qui le vélo ? — Dans le Loing, M. Charles Lecerf, propriétaire à la Vallée, a repêché une bicyclette à l'état de neuf : il a avisé la gendarmerie de cette découverte.

BELLEGARDE

Accident du travail. — A la suite d'une piqûre M. Durand Célestin, 63 ans, domestique au service du docteur Tartarin, a été atteint d'un phlegmon qui vient de nécessiter son transfert à l'hôpital de Montargis.

DOUCHY

Un filou. — Victor Cordier, ouvrier charpentier de l'entreprise Masson, a quitté Douchy non seulement sans payer sa pension, mais en emportant une musette renfermant divers objets de table appartenant à M. Georges Duru, hôtelier. On le recherche.

NOGENT-SUR-VERNISSON

Etat civil :

Publication de mariage. — Odile Guet, cultivateur au Four-à-Chaux, et Joséphine Plancheron, journalière.

PIMELLES

Fièvre aphteuse. — La fièvre aphteuse a été constatée. Les mesures sanitaires ont été prises en vue d'éviter la propagation de la maladie.

COURTENAY

PAR CRAINTE DE DEVENIR AVEUGLE ELLE SE SUICIDE

Depuis qu'elle avait été opérée de la cataracte, Mme Ménard, née Hortense Drouet, 71 ans, demeurant avenue de la Gare, ressentait de violents maux de tête et craignait de devenir aveugle.

Elle a profité d'une absence de son mari pour mettre fin à ses jours.

A l'Union Musicale. — Le conseil d'administration de la société désire offrir à ses membres honoraires une soirée-concert pour laquelle le concours de la fanfare et d'un orchestre symphonique sont nécessaires ; la commission fait appel à tous les violonistes et les prient de se faire inscrire chez M. Marcel Dumond, place du Marché.

A l'Union Musicale. — Le conseil d'administration de la société a décidé qu'une soirée-concert serait organisée dans quelques semaines. Une commission spéciale a été désignée à cet effet et nous croyons savoir que le choix du programme est fait.

Avis mortuaires

M. l'abbé Guy de Bigault et sa famille ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Marie-Joseph-Alexis-Maxime de BIGAULT

mort pieusement avec les Sacrements de l'Eglise le vendredi 16 octobre, à Saint-Pierre-Laval (Allier).

Vous êtes priés d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Gaspard DESSAUNY

décédé en son domicile, à Magny-Cours, à l'âge de 82 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 22 octobre à 14 heures, en l'église de Magny-Cours, sa paroisse.

De la part de :

M. et Mme Alexis Dessauny, M. et Mme Adrien Dessauny, ses enfants ; M. René Dessauny, son petit-fils et de toute la famille.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Pierre LAFORET

ancien bourrelier

décédé en son domicile à Fourchambault, rue Ledru-Rollin, le 21 octobre 1925, dans sa 68° année.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 23 courant, à 14 heures, en l'église Saint-Gabriel.

On se réunira à la Maison mortuaire, à 13 h. 3/4.

De la part de :

Mme Laforêt, sa veuve ; Mme et M. Pot, ses enfants ; M. Louis Pot, son petit-fils ; des familles Brunet, Petit et Mathé et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Jacques BONNEAU

décédé en son domicile à Decize le mercredi 21 octobre à l'âge de 78 ans.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 23 octobre à 3 h. 30 en l'église de Decize.

De la part de Madame Maria Bonneau sa fille et de toute la famille.

De Profundis.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Foires et marchés de la région

BLENEAU. — **On cotait : beurre, 5.50 la livre** ; œufs, 8 fr. la douzaine ; poulets, 30 à 38 fr. la paire ; oies, 75 à 90 fr. la paire ; canards, 25 à 28 fr. la paire ; lapins, 12 à 20 fr. pièce.

CORBIGNY. — On cotait : beurre, 5 50 à 6 francs la livre ; œufs, 7 fr. la douzaine ; fromages de vache frais, 0,90 à 1 fr l'un ; durs, 1,10 à 1,25 l'un ; gras, 1,25 à 1,50 l'un ; poulets, 22 à 35 fr. la paire ; canards, 18 à 25 fr. la paire ; pintades, 13 à 15 fr. l'une ; pigeons, de 6 à 8 fr. la paire ; lapins de garenne, 12 fr. l'un ; lièvres, de 25 à 35 fr. l'un ; au poids, 5,50 la livre ; perdrix, de 7 à 8 fr. l'une ; cailles, 5 à 6 fr. pièce ; poulets au détail, 5,50 à 6 fr. la livre ; lapins, 4,75 la livre ; carpes, 3 fr. la livre ; brochets, 3,25 la livre ; pommes de terre, 0,60 le kilo.

MERVANS. — On cotait : blé, 124 à 125 fr. les 100 kilos ; orge, 119 à 120 fr. ; seigle, 115 à 116 francs ; avoine, 94 à 95 fr. ; sarrazin, 110 à 112 francs ; haricots en grains, 31 à 33 fr. le double décalitre ; pommes de terre, 42 à 50 fr. les 100 kilos ; beurre de ferme, 11,50 à 12 fr. le kilo ; d'écrémeuse, 12 à 14 fr. ; fromages, 0,70 à 0,75 l'un ; œufs, 7,25 à 7,50 la douzaine ; pigeons, 7 à 7,25 la paire ; poulets, 23 à 25 fr. pièce ; canards, 13 à 18 fr. ; lapins 18 à 26 francs.

MONTCHANIN-LES-MINES. — On cotait : bœufs gras, 400 à 450 fr les 100 kilos ; bœufs de trait, 3.500 à 4.000 fr. la paire ; bœufs d'embouche, 2.800 à 3.200 fr. la pièce ; chatrons, 1.800 à 2.000 fr. pièce ; taureaux, 1.660 fr. vaches grasses, 380 à 400 fr. les 100 kilos ; vaches à lait, 2.000 à 2.600 fr. pièce ; vaches suitées, 2.500 à 3.000 fr. ; génisses, 1.800 fr. ; veaux de boucherie, 630 à 650 fr. les 100 kilos ; veaux d'élevage, 1.100 fr. pièce ; veaux mâles reproducteurs, 1.600 fr. ; femelles reproductrices, 1.900 fr. ; porcs gras, 600 fr. les 100 kilos ; nourrains, 200 à 250 fr. pièce ; laitons, 150 à 200 fr. ; truies suitées, 1.200 fr. ; truies maigres, 650 fr. ; moutons, 350 à 400 fr. ; agneaux, 160 fr. ; brebis, 225 fr. ; chèvres, 180 à 200 fr. pièce ; blé, 126 fr. les 100 kilos ; avoine grise, 95 fr. ; noire, 105 fr. ; orge, 95 fr. ; sons gros, 65 fr. ; son fin, 55 fr. ; fleurage, 80 fr. ; remoulage, 95 fr. ; foin, 100 à 110 fr. les 500 kilos luzerne, 50 fr. ; paille de blé, 75 fr. ; de seigle, 100 francs.

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS. — Bœuf gras, 220 à 250 fr. les 50 kilos ; vaches grasses 215 à 220 fr. ; porcs gras 340 à 365 fr. ; veaux, 340 à 365 fr. ; moutons 260 à 275 fr. ; bœufs de trait 3.800 à 5.400 la paire ; taureaux 900 à 1.700 fr. pièce ; vaches laitières 1.250 à 1.700 francs ; génisses 950 à 1.600 fr. ; vaches au veau 1.450 à 2.800 fr. ; truies pleines 700 à 1.800 fr. ; nourrains 300 à 350 fr. ; cochons de lait 110 à 200 fr. ; froment 124 à 125 fr. les 100 kilos ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge 111 à 113 francs ; avoine, 102 à 103 fr. ; sarrasin 112 à 113 fr. ; son 75 à 80 fr. · haricots 154 à 260 fr.; maïs, 124 à 125 fr. ; gaudes moulues, 1[illegible] 200 fr. ; criblures 80 à 91 fr. ; beurre 6,25 à 6,75 la livre ; œufs 7,60 à 7,75 la douzaine ; pigeons 8 à 10 fr. la paire ; poulets gras vivants 21 à 26 fr.

SAINT-AMAND-MONTROND. — A la dernière foire, on cotait : 1.800 chevaux, de 1.200 à 5.500 francs la pièce ; 35 mulets, de 1.200 à 2.500 fr. la pièce ; 425 ânes, de 600 à 2.000 fr. la pièce ; 70 bœufs gras de 4 à 4,50 le kilo ; 60 paires de bœufs de travail, de 6.000 à 9.000 fr. la paire ; 15 taureaux reproducteurs, de 3.000 à 4.000 fr. la pièce ; 150 vaches grasses, de 4 à 4.50 le kilo ; 210 vaches suitées, de 3.000 à 4.000 fr. la pièce ; 190 vaches maigres, de 1.800 à 3.000 francs la pièce ; 550 génisses, et châtrons, de 1.800 à 2.800 fr. pièce ; 47 veaux, de 7 à 7,50 le kilo ; 500 porcs gras, de 6 à 6,50 le kilo ; 300 porcs maigres, de 250 à 300 fr. la pièce ; 1.000 porcs d'élevage, de 100 à 200 fr. la pièce ; 2 chèvres, de 60 à 80 fr. la pièce ; 500 moutons, de 5.50 à 6 fr. le kilo.

— Au marché, on cotait : 400 paires de poulets, de 25 à 30 fr. la paire; 30 paires de canards, de 25 à 30 fr. la paire ; 150 paires d'oies, de 60 à 80 francs la paire ; 100 lapins, de 13 à 22 fr. la pièce ; 200 fromages, de 1,25 à 1,50 l'un ; 150 kilos de beurre, de 11 à 12 fr. le kilo ; 400 douzaines d'œufs, de 7 à 7,50 la douzaine ; 50 double décalitres de pommes de terre, de 6 à 7 francs le double décalitre ; 250 double décalitres de haricots, de 40 à 50 fr. le double décalitre.

SANCOINS. — On cotait : veaux, amenés 92, à 7.40 le kilo ; moutons, amenés 270, à 6 fr. le kilo ; porcs, amenés 42, à 6.40 le kilo ; poulets, 750 paire, de 28 à 36 fr. la paire ; oies, 300 paires, de 60 à 70 fr. la paire ; canards, 85 paires, de 24 à 26 fr. la paire ; lapins, 450 pièces, de 16 à 26 fr. la pièce ; beurre, 1.050 kilos, de 11 à 12 fr. le kilo · œufs, 750 douz., de 6.50 à 7 fr. la douzaine.

HALLES CENTRALES DE PARIS

Paris, le 21 octobre 1925

VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1° qualité, 9.50 ; aloyau, 1° qualité, 11.00 ; paleron, 1° qualité, 6.50.

Mouton. — Entier, 1° qualité, 10.80 ; épaule, 1° qualité, 9.50 ; poitrine, 1° qualité, 6.80.

Veau. — Entier ou demi, 1° qualité, 10.50.

Porc. — Demi-porc, 1° qualité, 9.30.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce ; 9,50 à 11.50 ; oies, le kilo 6.50 à 9.25 ; poules toutes provenances 11 à 15.25.

POISSONS. — Le kilo : anguilles, 3 à 16 ; brêmes, 3 à 5 ; brochets, 7 à 9.50 ; carpes, 4 à 10 ; goujons, 7 à 12 ; grenouilles, 1 à 14 ; perches, 4 à 5 ; tanches, 5 à 9 ; truites, 18 à 28.

LEGUMES. — Pommes de terre, les 100 kilos : Hollande, 60 à 80 ; rosa, 85 à 95 ; rouge, 55 à 74 ; blanche, 40 à 58 ; jaune, 50 à 55.

BEURRE. — Le kilo : Charente, Poitou, 13 à 16.60 ; Touraine, 13 à 16.00 ; Normandie, 9.70 à 14.50.

ŒUFS. — Le mille : Bresse, Brie, Beauce, 720 à 800 ; Bourbonnais, Nivernais, 650 à 740 ; Touraine, 710 à 840 ; étrangers, 640 à 670 ; Auvergne, 660 à 710.

FROMAGES. — Gruyère, de 10.40 à 12.80 ; Cantal, 8.50.

FEUILLETON de PARIS-CENTRE — 11 —

La Maison des Rossignols

Par DELLY

(*Suite*)

— Vous êtes encore plus délicieuse que l'année dernière, Lilian !

Elle rougit, et prit un air sériex.

— Il était convenu que vous ne deviez plus me faire de compliments, Joe.

— C'est vrai ! Mais ils partent tout seuls ! C'est votre faute, aussi ! Est-ce qu'on a des yeux pareils ? Et ces cheveux !

Lilian lui tourna le dos.

— Bonsoir, mon ami. Je reviendrai quand vous serez parti.

— Que vous êtes susceptible !... Mais je me tais ! Allons, venez vous asseoir. J'ai apporté des gâteaux de Londres, — ceux que vous aimez, Lily. Ma tante va nous servir le thé, qui me semblera cent fois meilleur... Bon, j'allais encore en laisser échapper un !

Il avait toujours son visage rieur et doux, le blond Joe. Joli garçon, de petite taille, mince et gracieux, la physionomie un peu efféminée, il s'habillait avec une élégance trop recherchée. Au moral, cœur excellent et tête légère. Il ne cachait guère son admiration pour Lilian, mais celle-ci, tout en affectant de ne pas le prendre au sérieux, maintenait entre eux, avec beaucoup de tact, une attitude de bonne camaraderie dont le jeune homme n'avait jamais cherché à dépasser les limites.

Kathleen, jetant sur une table son paroissien, s'écria :

— Devine, Joe, ce que vient de nous apprendre Lilian ?

Daisy répéta d'un ton d'horreur :

— Oui, devine ?... La pauvre amie !

— Quoi donc ?... Quoi donc ?

— Oui, que lui arrive-t-il, à cette pauvre Lilian ?

Ces derniers mots étaient prononcés par Rosetta qui entrait, la théière à la main.

Kathleen dit lugubrement :

— Elle entre comme comptable à la fabrique !

Joe bondit.

— O ciel !... Vous, Lilian, vous, directement sous le joug de lord Stanville ?

Elle eut un sourire mélancolique.

— Peut-être ne sera-t-il pas plus pesant que celui de sa mère.

— Mais est-ce lui qui vous a offert... ou imposé cela ?

— Non, pas imposé !... Je dois même dire que c'est moi qui le lui ai demandé.

Elle fit alors succintement le récit des incidents qui avaient marqué cette journée, où pour la première fois, lord Stanville avait paru se rappeler qu'il était son tuteur.

— En résumé, il m'a témoigné autant d'intérêt qu'il lui est sans doute possible d'en avoir pour une si petite personnalité, conclut-elle.

Joe protesta :

— Eh bien, vous n'êtes pas difficile !... Vous faire travailler dans ses bureaux... vous, sa cousine !

— Il juge cela plus convenable que de me laisser travailler dans les bureaux d'un étranger mon cher ami.

— Mais il ne devait pas accéder à votre demande ! Il devait vous dire : « Non, vous êtes sous mon toit, et je suis votre parent... » Bien au contraire, il a sauté là-dessus, trop heureux d'avoir une nouvelle esclave à faire marcher. Ah ! on sait ce que signifie cela : « employée chez lord Stanville ! » Vous le verrez vite, ma pauvre Lilian !

Elle dit avec un petit tremblement dans la voix :

— Voyons, Joe, ne m'ôtez pas mon courage.

— Oui, es-tu stupide ! s'écria Daisy. Crois-tu qu'elle n'a pas encore assez d'inquiétudes, sans que tu viennes lui tourner le fer dans la plaie.

Joe saisit la main de Lilian.

— Pardon ! Je suis un imbécile, en effet ! D'abord, qu'est-ce que j'en sais ? Lord Stanville aura sans doute quelque indulgence pour vous, car les statues de marbre elles-même doivent être charmées par vos beaux yeux, Lilian, par votre sourire.

— Joe, vous dites des bêtises !

Il prit un air contrit, tandis qu'entre les lèvres de Rosetta glissait un sourire moqueur, à la vue de la rougeur qui montait aux joues de Lilian.

Kathleen saisit son frère à l'épaule et le secoua gaiement.

— Incorrigible garçon !... Si tu continues, nous t'enverrons, comme pénitence, faire des compliments à miss Bairn !

— Ce serait fort amusant ! Car elle y croirait, je le parie !... Toujours aimable, la sympathique Caroline ? Toujours d'une grâce idéale ?... On n'annonce pas encore son mariage avec lord Stanville ?

— Il n'en est pas question. Pensez-vous que cela puisse se faire ?

— J'ignore... Ce doit être un projet de lady Laurence, qui porte dans son cœur cette charmante héritière. Mais Hugh entre-t-il dans les idées de sa mère ? Voilà ce qu'on ne peut savoir.

Daisy s'écria :

— Je ne puis croire qu'il l'épouse ! Elle est vraiment trop laide, trop disgracieuse !... Et puis — car ceci, dit-on, est la principale question pour lui, — bien d'autres femmes plus agréables lui apporteraient une fortune beaucoup plus considérable.

Rosetta, qui versait le thé, s'écria :

— Je suis absolument de ton avis. Lord Stanville peut choisir entre cent, entre mille — d'autant plus qu'il est fort bel homme, d'une distinction extrême.

Joe convint :

— Très aristocratique. Si seulement il ne rasait pas ses cheveux, et s'il s'adressait à un autre tailleur que ce brave Becker, qui habille tous les grands-pères de Breenwich, il serait d'un chic impressionnant.

— Tel que, c'est un homme très remarquable.

— Trop remarquable ! Ecrasant!... Quand je pense à l'heureuse créature qui aura l'honneur de devenir lady Stanville !... Brrr c'est terrible !

— Pourtant, elles sont nombreuses, j'en suis certaine, celles qui aspirent à cet honneur.

— Eh oui ! à cause de son énorme fortune !... Puis il y a des femmes, paraît-il, que ces hommes de roc et de glace subjuguent complètement, et qui n'aspirent qu'à se mettre sous un tel joug. Grand bien leur fasse !... Ce ne serait pas votre goût, dites, Lilian ?

La jeune fille eut un frisson, bien réel celui-là, en répondant avec élan :

— Oh ! non !

Rosetta ne dit rien. Mais elle pensait, le cœur gonflé d'ambitieux désirs : « Ah ! j'accepterais bien cela, moi !... Pour une fortune et une situation comme celles-là, on peut supporter un peu la servitude... Et d'ailleurs, une femme habile, jolie, de caractère souple, pourrait espérer rendre moins intraitable cet orgueilleux lord Stanville. »

Lilian s'attarda un peu à la maison des Rossignols. Comme la princesse du conte, elle s'enfuit bien vite en entendant sonner cinq heures... Hélas ! juste au momont où elle tournait l'angle de la maison, le landau attelé de deux chevaux gris, auquel demeurait toujours fidèle lady Laurence, s'arrêtait devant Stanville-House, à la suite de l'automobile de lord Stanville. Celui-ci, déjà descendu, s'avança pour aider sa mère... Lady Laurence, le pied sur le marchepied, aperçut Lilian et demanda sèchement :

— D'où venez-vous donc, à cette heure ?

Hugh, tournant la tête, regarda la jeune fille toute rougissante, à la perspective des reproches et des ennuis qui l'attendaient.

— De chez Mrs. O'Feilgen, ma cousine.

— Comment, sans m'en demander la permission, ainsi que je vous l'ai ordonné ?... Tu vois, Hugh, quelle indiscipline !

Lord Stanville dit froidement :

— Elle a eu tort, en effet.

Carrie, qui s'apprêtait à descendre derrière sa tante, glissa vers Lilian un coup d'œil méchamment joyeux.

Lady Stanville, en mettant pied à terre, dit avec satisfaction :

— Tu peux constater par toi-même, Hugh, le caractère difficile, l'esprit d'insoumission contre lesquels je dois lutter.

— Vous n'aurez plus cette peine, ma mère. Désormais, c'est à moi que Lilian devra demander toutes les autorisations.

— Très bien ! Parfait ! Je ne pense pas qu'elle ait jamais l'idée d'enfreindre les défenses que tu lui feras, cette jeune personne qui se moque ainsi des miennes !

Et lady Laurence eut un petit rire sec, en jetant, vers Lilian, un regard de malveillant contentement.

Elle entra dans le vestibule, suivie de Caroline, guindée dans sa robe blanche trop chargée de broderies. Du reste, Hugh invita Lilian à passer devant lui... Et tandis qu'il venait après elle, il demanda :

— Eh bien, que deviennent-ils, tous les O'Feilgen ?... On m'a dit que Joseph avait un engagement dans je ne sais plus quel théâtre ?

— En effet, mon cousin.

Lady Laurence se détourna brusquement.

— J'ignorais !... Ainsi, le voilà cabotin ?... C'est complet !

Hugh riposta dédaigneusement :

— Que vouliez-vous qu'il fît ?... Il n'est capable que de cela.

Quel mépris orgueilleux ! Lord Stanville semblait, par ces mots, écraser son humble parent, le rejeter dans le néant.

Lady Laurence dit avec vivacité :

— Je pense, mon cher ami, que tu vas mettre à la raison ces gens-là ?... C'est-à-dire les envoyer se loger ailleurs !

— Pourquoi donc ?

— Comment, pourquoi ?... Mais si ce petit chanteur fait parler de lui ?... pas en bien, certainement, car il ne doit avoir aucun talent !

— Sa voix est jolie, paraît-il ; toutefois, elle ne lui permettra pas de s'élever au-dessus de la moyenne. Son existence a été jusqu'ici convenable. J'ai pris mes renseignements à ce sujet... Ainsi donc, pour le moment, je ne vois rien qui motive le renvoi de cette famille hors du logis dont je lui laisse la jouissance.

Et, se tournant vers Lilian qui écoutait avec anxiété, car elle craignait en ce moment pour ses amis, dont l'existence pécuniaire était déjà si difficile, Hugh ajouta :

— Je vous autorise à les voir de temps à autre. Mais prenez garde de ne pas vous laisser influencer par ce milieu d'artistes, gens gaspilleurs et sans souci.

— Oh ! non ! Si j'estime leurs excellentes qualités, je connais aussi leurs défauts... Je vous remercie, mon cousin...

Les yeux noirs, où brillait une lueur joyeuse, se levaient sur le beau visage hautain. Puis, inclinant un peu la tête dans ce petit salut digne et charmant qui lui était habituel, Lilian se dirigea vers l'escalier pour regagner sa mansarde.

Lady Stanville demanda en baissant un peu la voix :

— C'est toi qui lui as permis de t'appeler ainsi ?

— Mais oui. Qu'y voyez vous d'extraordinaire ?

— L'autre manière était plus respectueuse... mettait mieux en relief les distances... Et maintenant surtout qu'elle devient ton employée...

— Eh bien, elle n'en est pas moins pour cela ma cousine, je suppose ?

Le ton était bref, impatient, et le regard disait clairement : « Comment vous permettez-vous de discuter ce qu'il me plaît de faire ? »

Lady Laurence balbutia :

— Naturellement, tu es le seul juge... Je faisais une simple remarque... Du moment où tu trouves cela préférable...

— Je le trouve logique, tout simplement.

Et l'incident fut clos là-dessus, de façon irrévocable, comme pour toutes les décisions de lord Stanville. (*A suivre*)

BOURSE DU COMMERCE

SUCRES. — Courant, 187.50 payé ; prochain, 189.50 et 189 payé ; décembre, 191 et 191,50 payé ; 3 de novembre, 191.50 et 191 payé ; 3 de janvier, 195,50 payé. Cote officielle 188 et 187. Tendance faible

ALCOOLS. — Courant, 830 nominal ; prochain, 825 vendeur ; novembre-décembre, 825 vendeur ; janvier-février, 830 vendeur ; mois d'avril, 840 vendeur. Tendance calme.

BLES. — Courant, 129.50 payé ; prochain, 128,75 vendeur ; novembre-décembre, 128,25 payé ; 4 de novembre, 128,25 et 127,75 payé ; janvier-février, 127,50 payé. Tendance ferme.

AVOINES NOIRES. — Courant, 94.50 payé ; prochain 95 nominal ; novembre-décembre, 95 payé ; 4 de novembre, 95,75 acheteur ; janvier-février, 96,75 payé.

SEIGLES. — Courant, 88.50 vendeur ; prochain, 89 nominal ; novembre-décembre, 89 nominal ; 4 de novembre, 89 nominal ; janvier-février, 89 nominal. Tendance calme.

FARINES. — Courant, 159 nominal; prochain, 159 acheteur ; novembre-décembre, 160 à 160,75; 4 de novembre, 160 nominal ; janvier-février, 160 nominal. Tendance calme.

AVOINES DIVERSES. — Courant, 90 acheteur ; prochain, 92 nominal ; novembre-décembre 92 nominal ; 4 de novembre, 92 nominal ; janvier-février, 92 nominal. Tendance calme.

BOURSE DE PARIS

du 21 octobre 1925

MARCHÉ A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banq. de France	.... ..	8880 ..	Courrières	641 ..	639 ..
— Algérie	4980 ..	.... ..	Lens	333 ..	334 ..
— Nat. Crédit	595 ..	599 ..	Boléo	460 ..	458 ..
— Paris P.-Bas	1145 ..	1140 ..	Penarroya	1220 ..	1215 ..
— Union-Paris	712 ..	725 ..	Platine	868 ..	893 ..
Comp. Algérienne	... ..	... ..	Dabrowa	368 ..	390 ..
Comp. Nat. Esc.	853 ..	853 ..	Financ. Pétrole	201 ..	203 ..
Crédit Com. France	600 ..	604 ..	Pétroles Premiers	179 ..	182 ..
— Fonc. Fr.	1205 ..	1285 ..	Kuhlmann	390 ..	391 ..
— Lyonnais	1345 ..	1360 ..	Phosph. de Gafsa	860 ..	854 ..
— Mobilier Fr.	453 ..	460 ..	Prod. Chim. Alais		
Soc. Gén. Nom.	794 ..	795 ..	(Pechiney)	809 ..	815 ..
Foncière	4500 ..	4505 ..	Messag. Marit.	... ..	109 ..
Fact. capital	11940 ..	11180 ..	Transatlantique	120 ..	120 ..
— Parts de Fond.	10250 ..	10225 ..	Voitures	692 ..	713 ..
— Soc. Civile	16150 ..	16600 ..	Caoutc. Indo-Chine	1475 ..	1545 ..
Est	... ..	... ..	Orosdi Back	89 ..	82 ..
Lyon	... ..	... ..	Say	1850 ..	1925 ..
Midi	... ..	... ..	Union Europ. Ind. & Finan.	1115 ..	1135 ..
Nord	910 ..	926 ..	Russe Consolidé	22 ..	22 65
Orléans	692 ..	702 ..	— 3% 96	16 05	15 55
Santa Fé	1425 ..	1428 ..	— 5% 1906	22 85	22 55
Métro	... ..	... ..	— 4½ 1909	16 55	16 80
Distribution Elec.	845 ..	860 ..	Turc Unifié	68 50	67 20
Comp. Gén. Elec.	1380 ..	1372 ..	— 5% 1914	48 70	52 15
Thomson	295 ..	288 ..	Banque Mexique	718 ..	722 ..
Elec. Mét. d. Dives	1151 ..	1151 ..			
Tréfil. du Havre	177 ..	180 ..			

BANQUE A TERME

Banque Ottomane	939 ..	941 ..	Caoutchouc	350 ..	357 ..
Créd. Fonc. Egypte	3455 ..	3485 ..	De Beers ord.	1524 ..	1547 ..
Congo Sup. aux Gr. Lacs Afric.	682 ..	710 ..	— Pref.	1461 ..	1453 ..
			Hotchkiss	1185 ..	1181 ..
Nitrate Railways	1549 ..	1575 ..	Malacca ord	513 ..	530 ..
Wagons-Lits ord.	1000 ..	1002 ..	Mexican Eagle	104 50	105 50
Centra Mining	1628 ..	1646 ..	Montecatini	218 50	222 ..
Rio Tinto	4780 ..	4814 ..	Phosph. Tunisiens	451 ..	450 ..
Azote	1700 ..	1702 ..	Rand Mines	340 ..	342 ..
Lautaro	747 ..	755 ..	Tanghanyka	321 ..	323 50
Pétrofina	1208 ..	1230 ..	Tharsis	445 ..	448 ..
Sucr. Egypte Ord.	984 ..	970 ..	Transvaal	427 ..	413 ..
Tabacs Ottomans	535 ..	525 ..	Tubize Priv.	488 ..	499 ..
Bakou	2325 ..	2280 ..			

PARQUET COMPTANT

3%	44 50	47 50	VILLE DE PARIS 1865 4%	7.0 ..	701 ..
3% AM.	57 40	58 75	1871 3%	300 ..	300 ..
3½ % AM.	.. ..	.. ..	— Quarts	82 25	83 ..
5 % 1915	54 20	55 40	1875 4%	355 ..	347 25
4 % 1917	41 65	43 70	1876 4%	352 ..	351 ..
4 % 1918	41 ..	43 35	1892 2½ %	167 ..	169 ..
5 % 1920	66 25	68 85	— Quarts	47 ..	47 ..
6 % 1920	61 ..	62 95	1894-96 2½	161 ..	165 ..
Et. 4 % 1912	224 ..	224 ..	— Quarts	47 ..	46 ..
— 5 % 1919	235 ..	235 ..	1898 2%	190 ..	191 ..
Bons Trésor 1922	478 ..	475 ..	— Quarts	53 ..	52 75
— Févr. 1923	463 ..	461 ..	1899 Métro.	178 ..	183 25
— Sept. 1923	490 50	487 50	— Quarts	48 ..	47 ..
Oblig. décennales:			1904 Métro.	196 50	198 ..
1919-1929	73 50	74 25	- Cinquième	42 ..	42 ..
— 1922-1932	.. ..	.. ..	1905 2¾%	320 ..	320 ..
Crédit nat. 1919	321 ..	316 ..	— Quarts	75 ..	75 ..
— — 1920	335 ..	328 ..	1910 Métro.	152 25	162 25
— — 1924	340 ..	336 ..	— Demie	84 75	83 ..
— — 1921	425 ..	419 75	1910 3%	160 25	160 ..
— Févr. 1922	460 ..	461 ..	— Quarts	42 50	41 50
— Juil. 1922	463 ..	458 ..	1912 3%	160 50	160 50
— Janv. 1923	341 ..	338 ..	1919 5%	253 ..	257 ..
— Juin 1923	328 ..	332 ..	- Cinquième	53 ..	59 ..
Meurthe et Moselle	340 ..	336 ..	1921 5¾%	386 ..	386 ..
Meuse (Recons.)	332 ..	329 ..	Aniche	1060 ..	1040 ..
Nord 6%	345 ..	360 ..	Marles	428 ..	427 ..
Ville d'Albert 6%	... ..	370 ..	Makta El Hadid	5720 ..	5745 ..
— Reims 1921	349 ..	341 ..	Etabl. Poulenc	710 ..	715 ..
— Verdun 6%	345 ..	345 ..	Saint-Gobain	3220 ..	3200 ..
— Mulhouse 1922	... ..	346 ..	Bénédictine	8151 ..	8300 ..
Forges Jeumont	... ..	365 ..	Cusenier	2840 ..	2845 ..
Et. Elect. N.-E.	347 ..	346 ..	Dist. Indo-Chine	3240 ..	3280 ..
Eglises Dévas	330 ..	332 ..	COMMUNALES 1879	400 ..	400 ..
Grosse Métallurgie	334 50	335 ..	1880	420 ..	419 ..
— Nouv.	326 ..	334 ..	1891	192 ..	195 ..
Cail. Fives-Lille	345 ..	340 ..	1892	202 ..	200 ..
Houillères Nord	332 ..	338 ..	1898	190 ..	190 ..
— 1922	351 ..	362 ..	1906	206 ..	195 ..
Indust. Sucr. Fr.	... ..	338 ..	1912	116 ..	115 ..
— 1922	340 ..	335 ..	1920	290 ..	296 ..
Indust. Text. R. Div	333 ..	331 ..	1922 L.	... ..	301 ..
— Alsac. 6%	335 ..	... ..	1922 II L.	.... ..	.... ..
— 1922	353 ..	358 ..	FONCIÈRES 1879	435 ..	431 ..
Métallurgie Sin	330 ..	335 ..	1883	190 ..	190 ..
Mines Lens 6%	400 ..	406 ..	1885	205 ..	205 ..
Saint-Gobain 1921	... ..	... ..	1895	215 ..	211 50
Usines Sin. 6 ½	365 ..	372 ..	1903	215 ..	212 ..
Nord Sud	188 ..	189 ..	1909	120 50	120 ..
Omnibus	595 ..	594 ..	1913 3½%	220 ..	216 ..
Tabacs des Philip.	4750 ..	4680 ..	— 4%	318 ..	318 ..
Commentry Fourch	750 ..	752 ..	1917	170 ..	170 ..
Fives Lille	1480 ..	1445 ..	1921	325 ..	329 ..
Schneider	1080 ..	1075 ..			
BANQUE COMPT.			CHANGES		
Royal Dutch	35950 ..	36490 ..	Londres	109 45	109 55
Royal Dutch 1/10	3525 ..	3640 ..	New-York	22 61	22 66
Shell	490 ..	508 ..	Allemagne	... ..	... ..
Monaco	7970 ..	7905 ..	Belgique	103 05	103 25
Monaco 1/5	1550 ..	1480 ..	Espagne	324 25	324 ..
CHANGES APRÈS BOURSE			Hollande	911 25	911 ..
			Italie	90 25	90 85
			Suède	606 ..	... ..
Londres	108 80	109 65	Suisse	485 ..	486 75
New-York	22 48	22 65			

Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pouvons plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises **LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN.** Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir.

Si après les repas vous éprouvez des tiraillements, des pesanteurs, des crampes, c'est que votre estomac surmené a besoin de repos. Pour reposer cet organe, mettez-vous simplement pendant quelques semaines au régime du délicieux

PHOSCAO

Exquis déjeuner sucré
Puissant reconstituant

Aliment complet, agréable au goût et d'une digestibilité parfaite, le Phoscao a résolu la question de l'alimentation rationnelle des malades, des convalescents et des vieillards. Les médecins sont unanimes à conseiller son usage aux anémiés, aux surmenés, aux femmes enceintes, aux nourrices et à ceux qui souffrent de l'estomac, ou qui digèrent difficilement.

Administration : 12, Rue de la Tour-des-Dames. PARIS

LES CONCERTS DE T.S.F.

« RADIO-PARIS »

A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1° Marche des bons vieux (J. Girardon) ; 2° Doloroso, valse (Bernardi-Mouton); 3° Sérénade, solo de violon (Jean Dyff) ; 4° Jovialités (G. Marie-H. Ourdine) ; 5° Romance (René Aerts) ; 6° Berceuse, solo de violoncelle (Catherine) ; 7° Allégresse (E. Gillet) ; 8° Manon Lescaut, fantaisie (Puccini-Tavan) 9° Sorrentina (F. Volpatti junior) ; 10° Pourquoi se fanent les feuilles, violon (Gretchaninoff); 11° Conte à Ninon (L. Quef); 12° Eperdûment, mélodie (G. Denisty) ; 13° Appassionato, violoncelle (Sandré) ; 14° Séréna e divine (H. de Bozi) ; 15° Troublez-moi, fantaisie (R. Moretti).

A 16 h. 45, la demi-heure des enfants, radio-concert : 1° L'almanach aux images (Gabriel Grovelez) sur des paroles de Tristan Klingsor dites par Radiolo ; 2° Conte pour les enfants, dit par Radiolo ; 3° L'enterrement d'une poupée piano (Gounod).

A 17 h. 15 : 1° Chanson de Fortunio (Messager-Delsaux) ; 2° L'Arlésienne (Biset-Delsaux) violon, violoncelle, piano, M. Ferret, Mlle Lucienne Radisse, M. Maurice Camot.

A 20 h. 30, fragmens de « Bouche à Bouche », opérette (M. Yvain).

TOUR-EIFFEL

De 18 à 19 heures, radio-concert avec le concours de Mlles Marcelle Richard Waldy, cantatrice, Simone Estrabat, pianiste, lauréate du Conservatoire, Maligne Le Tesseir, violoniste, Gerville-Réache, pianiste ; MM. Jean Quinet, secrétaire général du Radio-Club de France et Maurice Privat.

Programme : Sospiro (Liszt) piano, Mlle Estrabat; Air de Jean de Paris (Boïeldieu) chant, Mlle Richard Waldy; Sonate en la (J.-B. Bach) Mmes Maligne Le Tessier et Gerville-Réache ; La Fileuse, extraite des romances sans paroles (Mendelssohn) Mlle Estrabat ; Sérénade (Strauss) Mlle Richard-Waldy ; Nocturne (Rebora) Mmes Maligne Le Tessier et Gerville-Réache ; La semaine radiotéléphonique par M. Jean Quinet et le petit courrier des Amis de la Tour, par M. Privat.

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

A 20 heures, cours d'espéranto ; interrogations et réponse d'un élève ; à 20 h. 30, chronique du cinéma par M. Harlé ; à 20 h. 45, causerie « Les assurances sociales », par M. Robert Pardon, président de la fédération mutualiste du travail.

A 21 heures, au théâtre national de l'Opéra, à l'occasion de la répétition générale du film « Salammbô », M. Robert de Flers, de l'Académie Française, prononcera une allocution dans laquelle il présentera au public parisien l'œuvre nouvelle dite « Fondation nationale pour le développement de la cité universitaire de Paris », en l'honneur de laquelle M. Aubert, éditeur du film Salammbô, a offert de donner cette représentation.

ÉTRANGER

LONDRES

A 13 heures, signaux horaires de Greenwich, concert hebdomadaire de gramophone ; à 15 h. 15, transmission pour les écoles ; la poésie moderne ; les poètes des enfants, causerie ; à 16 heures, les livres à lire ; à 16 h. 15, musique pour le thé du Trocadéro ; à 17 h. 15, émission pour les enfants ; chants ; une autre histoire de Peter Pannikin ; les sombres nuits de Zoo ; Lettres d'enfants ; à 18 h. trio de la station ; chant ; à 18 h. 25, Cours des marchés : pour les fermiers : transmission par toutes les stations ; à 18 h. 45 : musique transmise par toutes les stations ; à 19 h. : signaux horaires du Big Ben ; bulletin météorologique ; nouvelles générales ; transmission par toutes les stations ; la poésie moderne, causerie ; à 19 h. 25, musique ; à 19 h. 30, orchestre Hallé, relayé de Manchester dans les Maîtres Chanteurs (Wagner) : Symphonie n° 1 en ut mineur (Brahma) ; à 20 h. 30, la divine Sarah (anniversaire de Sarah Bernhardt, qui est née le 22 octobre 1845) ; à 20 h. 50, trio en ut mineur (Brahms), violon, violoncelle et piano ; à 21 h. 20, lecture ; à 21 h. 35, impressions de vacances (Gossens), violon, violoncelle et piano ; à 22 heures, signaux horaires de Greenwich, bulletin météorologique ; nouvelles générales ; transmission par toutes les stations ; nouvelles locales ; à 22 h. 30, orchestre de l'Hôtel Savey ; transmission par toutes les stations.

POUR NETTOYER LES LAINAGES

Le procédé par le soufrage est plutôt du ressort d'un teinturier, cependant quelques personnes l'appliquent et le réussissent en employant des moyens de fortune.

Préparez d'abord deux bassines contenant de l'eau savonneuse tiède ; ayez auprès de vous assez d'eau tiède pour rincer dans plusieurs récipients les flanelles ou les lainages blancs que vous voulez nettoyer. Ajoutez un peu d'alcali à l'eau savonneuse. Plongez les objets dans la première bassine, en ayant soin de bien manier dans l'eau ; faites la même chose dans la seconde, puis rincez successivement dans deux ou trois eaux tièdes. Pliez les objets dans un linge et préparez le soufrage.

Prenez une grande chaise en bois, non paillée, et renversez-la en avant, c'est-à-dire en équilibre et les barreaux de devant couchés sur le plancher. Pour qu'elle ne risque pas de basculer il sera prudent de poser un poids quelconque sur les pieds de derrière.

Etendez sur le dossier de la chaise un linge blanc, placez-y ensuite l'objet à soufrer, lavé, rincé et encore humide, étendez-le à plat, puis recouvrez d'un linge blanc.

Posez sur le plancher une plaque de métal, puis un réchaud dans lequel vous allumerez de la fleur de soufre. Recouvrez le tout d'une double couverture de laine encadrant bien hermétiquement toute l'installation.

Fermez portes et fenêtres, laissez l'effet se produire, mais en exerçant assez de surveillance pour qu'il n'y ait pas d'accident. Quand le soufre sera brûlé retirez l'objet.

Une grande caisse à claire-voie, très propre naturellement, peut remplacer la chaise renversée.

En règle générale, il ne faut jamais tordre la flanelle, ni les lainages, mais lorsqu'il reste beaucoup d'eau dans l'objet à sécher, on l'enferme dans un linge blanc, bien propre et on tord, en sens contraire, les deux extrémités de ce linge.

BYRRH

Se consomme en Famille comme au Café

Pour paraître cette année :

L'ANNUAIRE DE LA NIÈVRE

ÉDITION COMPLÈTE

— Plus de 50.000 adresses —
900 pages

S'adresser, dès maintenant, pour tous renseignements (rédaction et publicité), à l'*Imprimerie de la Nièvre*, 24, avenue Georges-Clemenceau, NEVERS.

Conseils aux nouveaux pauvres, pour les aider à vivre. Brochure in-16, f° 2.75 chez l'auteur Villa Edward-Marcel, à Wimereux (P.-de-C.).

...Votre moteur DEVILLE

grâce à sa

MARCHE LENTE

actionne sans jamais donner d'ennuis les machines à marche lente de la ferme ou de l'atelier.

Graissage automatique
Deux soupapes commandées. Régulateur.
Puissances :
1, 2, 3, 5, 7 chevaux
Groupes transportables et demi-fixes.

Tous les agents en moteurs peuvent fournir et installer les Moteurs Deville. Rens., écr. Deville, Charleville (Ard.)

Agent : Comptoir industriel et automobile du Berry, 72, rue d'Issoudun, à Bourges, pour les départements du Cher, Indre, Allier, Nièvre, Creuze, Lozère.

Vente libre dans toutes les autres régions.

Pour tous renseignements, écrire Maison **DEVILLE et C°**, CHARLEVILLE (Ardennes).

EN 5 MINUTES LE TAKY

crème parfumée, inoffensive, économique, *s'employant telle qu'elle sort du tube* **supprime tous poils superflus. Demandez plutôt à Mlle Spinelly, Rahna, Raquel Meller, Pearl White, Parisys et autres artistes connues, désirant garder une peau nette et impeccable... Elles vous le certifieront !**

NOTA. — Le Taky (breveté S.G.D.G.) est en vente partout au prix de 7.50, modèle unique et le plus avantageux à son prix. Satisfaction garantie ou argent remboursé. Envoi franco par les Lab. Ch. Roger, 90 bis, rue d'Aguesseau, Boulogne-sur-Seine, Service AP

Un conseil aux rentiers

Trouver à la fois un intérêt rémunérateur et une sécurité absolue, voilà le double but de tout rentier. A ce double point de vue LA NATIONALE VIE (Entreprise privée, assujettie au contrôle de l'Etat), fondée en 1830, s'impose au choix raisonné de tous ceux qui veulent augmenter leurs revenus et remédier à la vie chère en souscrivant une rente viagère. D'une part, en effet, la Nationale applique les taux très avantageux des derniers tarifs ; de l'autre, elle présente des garanties exceptionnelles, grâce à une situation financière de premier ordre, résultat d'un siècle de gestion économe et prudente.

Renseignements confidentiels et prospectus gratuits. S'adresser au Siège Social, 2, rue Pillet-Will, à Paris, et chez les agents généraux en province, et notamment à :

M. PREVOST, 19, rue La-Fayette ;
M. DUFRESNE, correspondant, 21, rue Charles-Roy, à Nevers ;
M. GUILLERAULT et VATAN, à Cosne.
M. LEHAUSSOIS, route d'Armes, à Clamecy.

CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES

Perfectionnées, Confortables
- Elégantes et de Fatigue -

Pour Raccourcissements, Pieds sensibles, difformes, mutilés, amputés, etc.

ÉTABLISSEMENTS A. CLAVERIE

234, Faubourg Saint-Martin. - PARIS
(Angle de la rue Lafayette. Métro Louis-Blanc)

Renseignements tous les jours de 9 heures à 7 heures.

MANUFACTURES FRANÇAISES

D'AMEUBLEMENTS COLLET-MERIAUD

Varennes-sur-Allier (Allier)

STOCK VISIBLE : 30.000 meubles
Entrée libre. — Prix marqués
Ouverture permanente dimanches et fêtes compris).

Bons Défense et Rente française acceptés en paiement à la valeur du jour.
Maison de confiance. — Produits garantis

ENVOI GRATIS DU CATALOGUE DE PROPAGANDE (8 pages)

Notre

Catalogue Général

véritable encyclopédie du Meuble, comprenant 100 pages grand format et 1.200 reproductions photographiques avec choix complet : Literie, Sièges, Chambres, Salles à manger, Salons, Cabinets de travail etc. etc... est envoyé franco et recommandé contre trois francs joints à la demande.

Officiers Ministériels

Etude de Me **GASPARD**, huissier à Saint-Benin-d'Azy.

ATTIRAIL DE FERME

A vendre aux enchères publiques, pour cause de cessation de culture, au domaine des Gamards, commune de Saint-Benin-d'Azy, exploité par M. Trinquard, le dimanche 25 octobre 1925, heure de midi.

La vente comprendra :

5 bonnes juments de trait de 4, 6, 8, 10 et 12 ans.

1 poulain de trait de l'année.

1 jument de voiture ½ sang, avec papiers d'origine.

1 voiture à 2 roues caoutchoutées avec essieux à patent et capote, en bon état.

Chariots à chevaux, tombereaux, moissonneuse, faucheuse (Mac-Cormik), rateau à cheval, rouleau plombeur, brabant double et simple (Bajac), dombasle, charrue dite Grand' Perche, houe à betteraves, semoir à betteraves à 1 rayon, herse à ressorts, herses articulées, extirpateur, banne, 2 coupe-racines, tarare, 4 auges en fonte, cage à porcs, attaches en fer, chaînes, brouettes à sacs, 2 bascules, outils divers, établi garni avec petit outillage à main.

Mobilier : bois de lits, lit de fer, grande table de cuisine, armoire, cuisinière, poêles à bois, 1 poêle à pétrole, ustensiles de laiterie et quanité d'autres objets.

5.000 kilos environ de betteraves.

100 d. d. environ de pommes de terre.

Au comptant, frais en sus. 29.710

Etude de Me **LENOIR**, greffier à Moulins-Engilbert

VENTE MOBILIERE

Par suite de départ, le lundi 2 novembre 1925, à 13 heures, au domicile de M. François Louis, métayer à Chamnay, commune de Maux.

Comprenant : matériel de culture, coupe racines, voitures à bœufs, 2 charrues, 3 herses carrées et américaines, piocheuses à pommes de terre, tarare, 2 voitures à âne, faucheuse et accessoires, harnais de chevaux, fourneau à porc, broyeur, jougs, auges et différents objets.

Animaux : vaches, châtrons et génisses de tous âges.

Au comptant, frais en sus. 30180

Etude de Me **BOURGUIGNON** notaire à Fours (Nièvre)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me BOURGUIGNON, notaire à Fours, le 28 septembre 1925, enregistré à Decize, le 8 octobre 1925, folio 172, case 1031, M. François BODELIN, boucher-charcutier, et Madame Aimée GOBY, son épouse, demeurant ensemble à Fours, ont vendu à M. Constant BRILLAT, boucher-charcutier, demeurant à Lanty, le fonds de commerce de boucher-charcutier qu'ils exploitaient à Fours, avec tous ses éléments.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues au domicile élu à Fours, en l'étude de Me Bourguignon, notaire.

Cette insertion renouvelle celle parue dans ce journal le 11 octobre 1925.

Pour deuxième insertion.

Signé : BOURGUIGNON. 29.779

Etude de Me **BAYLE**, notaire, rue Vauban, à Nevers.

DEUX MAISONS A VENDRE sises à Nevers, n° 3, boulevard de la République, dont une de six pièces, cave et grenier. Entièrement libre de suite.

Et l'autre de deux pièces, louée à l'année.

S'adresser au notaire. 29.699

Etude de Me **VEQUE** huissier à Fours

VENTE DE BESTIAUX ATTIRAIL DE CULTURE ET MOBILIER

Le dimanche 25 octobre 1925 à 13 heures précises.

Aux Patureaux, commune de La Nocle Maulaix, au domicile des époux Lemoine.

1 vache (Nivernaise), 5 ans.
1 vache (Nivernaise), 6 ans.
1 Ane 6 ans.

1 chariot à vaches, 1 voiture à âne, 1 tombereau à âne, 1 herse, 1 charrue brabant simple, 1 charrue dombale 1 faucheuse avec appareil moissonneur, 1 tarare, 1 sarcleuse, 1 coupe-racines, jougs, chaînes, attaches, fourneau, le tout en très bon état.

3 lits, 2 armoires, 1 table de toilette, 1 table de nuit, 1 horloge, 1 buffet, 1 grande table avec bancs, 1 poêle, potager, 1 maie, 1 guéridon, lampes et quantité d'autres objets.

Au comptant et 15 % en sus. 30224

Etude de Me **BONNET** commissaire-priseur à Nevers

VENTE AUX ENCHERES

Par suite de fin de bail et cessation d'exploitation,

Le jeudi 29 octobre 1925, à midi.

A Veninges, commune de Varenne-les-Nevers (Nièvre), chez M. François BOURDIAUX, fermier.

I. — Importante **VACHERIE**, comprenant : 35 vaches laitières sélectionnées et de 1er choix (13 normandes et 22 charollaises), 10 génisses et 3 taureaux reproducteurs.

II. — 6 juments de trait, poulain et pouliche 1/2 sang de grande origine.

III. — Et matériel de culture: Tombereaux, faneuse, faucheuse « Mac Cormick », charrue Brabant « Darley », rouleau « Croskill », cultivateur, tonne avec pompe (sur roues), brouettes, chaudières à pomme de terre, voiture de laitier, char à bancs, harnais, outils divers, objets mobiliers, literie, ferrailles, etc.

Au comptant, dix centimes par franc en sus.

Demander notice. 29.790

Etude de Me **BONNET**, commissaire-priseur à Nevers.

VENTE AUX ENCHERES

A Nevers, salle des Ventes, avenue G. Clemenceau n 1.

Le samedi 24 octobre 1925, à 13 heures.

MOBILIER comprenant : 3 armoires, dessertes, étagères, tables, chaises, canapé, suspension, lit, table de nuit, pendule comtoise, glaces, table à ouvrage marqueterie, pendules candélabres, tabouret de piano, jardinières, faïences porcelaine, réchauds, malles, nombreux bibelots très intéressants.

7 cuisinières, 8 appareils de chauffage, 3 bicyclettes et un joli lot de vitraux.

Au comptant, frais en sus. 30243

Etude de Me **ROBERT**, notaire à Clamecy (Nièvre).

PRES D'EMBOUCHE

sis à Saint-Pierre-du-Mont, canton de Varzy (Nièvre), d'une contenance de 230 hectares environ.

A louer par adjudication, en 29 lots, au Château de Saint-Pierre-du-Mont, le dimanche 8 novembre 1925, à 13 h. 30.

Durée du bail : 3, 6 ou 9 années, du 11 novembre 1926.

Un extrait du cahier des charges sera adressé à toute personne qui en fera la demande.

S'adresser :

Pour visiter, à M. Abel ROSE à Saint-Pierre-du-Mont, à partir du 25 octobre 1925.

Et pour tous renseignements, à Me ROBERT. 29.986

Etude de Me **VEQUE** huissier à Fours

VENTE D'INSTRUMENTS AGRICOLES

La vente d'attirail de culture à Briffaut commune de Cercy-la-Tour, chez M. Martin, affichée pour le 25 octobre, est remise au dimanche 8 novembre 1925, à 14 heures.

On vendra : 2 chariots, 1 voiture à 4 roues, 4 charrues, 1 rouleau, 1 herse, 1 faucheuse, 1 javeleuse, jougs, chaînes, attaches, harnais de petit trait et de voiture saloir 400 k. table, etc.

Au comptant 15 % en sus. 30225

Etude de Me **G. FOUILLET** avoué-avocat à Château-Chinon (Nièvre)

VENTE SUR LICITATION aux enchères publiques

Le mardi 27 octobre 1925, à 13 heures.

A la barre du tribunal civil de Château-Chinon.

DE DIVERS CANTONS DE BOIS

(fonds et superficie)

sis sur les communes de Saint-Léger-de-Fougeret, Corancy, Château-Chinon-Campagne et Montreuillon (Nièvre).

Huits lots. Total des mises à prix : 56.430 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me FOUILLET, avoué à Château-Chinon, et à Me DUSSERT, notaire en la même ville. 30.140

Etude de Me **GASPARD**, huissier à Saint-Benin-d'Azy.

BESTIAUX ET MATERIEL

A vendre aux enchères publiques, par suite de cessation de culture.

Au domaine de Chérault, commune de Saint-Benin-d'Azy exploité par M. Vaudelin.

Le jeudi 5 novembre 1925, à midi précis.

ANIMAUX

14 bons bœufs de trait, dont 4 de 3 ans, 6 de 4 ans, 4 de 5 ans ; 3 châtrons de 30 mois, 5 taures, dont 2 de 30 mois et 3 de 18 mois ; 8 veaux de l'année (mâles et femelles), 1 cheval de voiture, 2 ânes de 6 et 10 ans.

MATERIEL ET MOBILIER

Moissonneuse - lieuse (Mac-Cormick), faucheuse à 1 cheval, 2 chariots à bœufs, 1 à chevaux, 2 brabant doubles, 1 charrue simple, extirpateur, rouleau Crosskill, 4 herses en fer à 5 et 6 rateaux, 1 tombereau à chevaux, tarares, broutte à sacs, 1 couloir, jougs garnis, 2 auges en fonte, 1 coupe-racines, 1 fourneau à légumes (contenance 80 litres), attaches en fer, outils divers, table de cuisine, de 3 m. environ, avec ses bancs ; tables, buffet dressoir, chaises, bois de lits, armoire, ustensiles de cuisine et de laiterie et quantité d'autres objets.

Au comptant, frais en sus. 29.982

Etude de Me **DUBOIS**, notaire à Saint-Benin-d'Azy.

A AFFERMER
Pour le 1er mai 1926

PROPRIETE

à Saint-Firmin, comprenant : bâtiments, terres et prés d'une contenance de 13 hectares environ

S'adresser, pour visiter, à M. RAPIN, à La Fermeté ; et pour tous renseignements, à Me DUBOIS, notaire. 29.972

Etudes de
Me Léon **BOURGUIGNON**, notaire à Fours ;
Et de Me Léon **BUISSON**, notaire à Decize.

A vendre par adjudication

Pour cause de cessation de culture.

A Fontaine, commune de Saint-Hilaire-Fontaine, au domaine Brédat, sis à 500 mètres de la gare de Saint-Hilaire.

Le dimanche 25 octobre 1925, à midi.

Et par le ministère de Me Bourguignon, notaire.

I. — **BETAIL**

Six bœufs dont 2 de 4 ans ½ et 4 de 3 ans ½, trois vaches suitées, une vache laitière, deux génisses de trente mois pleines, deux châtrons de 18 mois, cinq génisses de 18 mois, une vache normande, un taureau de 2 ans, une pouliche de 2 ans, une pouliche de 6 mois, un poulain de 6 mois, quatorze porcs nourrains, deux truies, un verrat.

II. — **ATTIRAIL DE CULTURE**

Une charrue Brabant double, un charriot à bœufs, quatre jougs garnis, un lot chaînes attaches, charrues Braquies, charrues Dombale, quatre herses en fer, une herse en bois, une faucheuse à deux chevaux marque Mac Kormick, une moissonneuse-lieuse marque Deerling, trois bois de lit avec leur garniture, douze draps de lit, et quantité d'autres objets.

Ces objets appartiennent à Monsieur Jean RAMAGE.

Au comptant, 12 % en sus

S'adresser pour tous renseignements aux dits Mes BOURGUIGNON et BUISSON. 29.612

Etude de Me **FUGIER**, huissier à Montsauche.

Vente aux enchères publiques
Pour cause de cessation de culture

D'UN BON MATERIEL AGRICOLE ET EVENTUELLEMENT D'UN BEAU BETAIL

Le dimanche 25 octobre 1925, à 13 heures.

Et le dimanche suivant, à la même heure, au cas d'inachèvement.

Il sera procédé, au domicile de M. Emile CORTET, près le bourg de Montsauche, et par le ministère de Me Fugier, huissier audit lieu, à la vente aux enchères publiques de :

UN MATERIEL AGRICOLE

Comprenant :

1 chariot, avec ses ridelles, en bon état ; 1 voiture à 2 roues état de neuf ; 2 planches de côté et 2 ridelles ; 1 Brabant de 150 kilogs, 1 herse en bois, pieux fer ; une autre tout bois, 3 jougs et leurs courroies, une auge en fonte de plus de 2 mètres, un coupe-racine, un lot outils tels que : pelles, fourches, pioches, trivents ; 1 extirpateur ; 1 arrière de charrue « Dombasle » ; 1 pressoir à pommes ; plusieurs fûts vides; 1 lessiveuse ; pince ; 1 plateau à établi ; 1 scie à mouler, 2 masses, 1 tarare et ses grilles, 1 lot de burins tout acier, 1 van, 1 pétrin, 1 cage à porcs, 1 bascule 300 kilogs, 1 lot de chaînes et de traits, 1 banc pour charger les grumes, 1 lot de liens en fer pour bétail, 1 lit en bois, un autre en fer, 1 couchette, environ 4.000 kilogs de bon foin, environ 4 m. cubes de carrottes fourragères, 1 câble et sa poulie, 1 fourneau à pommes de terre.

Et autres objets non énumémis en vente :

Cinq bonnes vaches, dont 3 suitées, âgées de trois à sept ans

Un crédit pourra être accordé pour le bétail seulement, à l'acheteur qui en fera la demande, mais qui devra fournir caution obligatoire et solvable.

Au comptant pour le reste et 10 p. 100 en sus pour frais sur toutes les enchères. 30.019

Etude de Me Henri **DUMARÇAY** notaire à Corbigny (Nièvre)

A vendre par adjudication

Le dimanche 15 novembre 1925, à 14 heures, en l'étude et par le ministère de Me Dumarçay, notaire.

UNE MAISON ET DEPENDANCES

Sise à Corbigny, rue des Fossés, comprenant : au rez-de-chaussée deux pièces avec corridor ; au premier étage deux pièces, cave sous la maison ; grenier au-dessus, couvert en tuiles ; cour derrière ; dans cette cour : buanderie avec cuve et grand grenier : à la suite jardin de 3 ares environ ; petits toits donnant sur le champ de foire.

Appartenant à Mme Gobillot.

Entrée en jouissance de suite.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser pour tous renseignements et pour traiter à Me DUMARÇAY, notaire. 30186

Etude de Me **MOUCHOUX** notaire à Avallon

A vendre de suite
Région Avalonnaise sur la Cure

GRANDE ET BELLE PROPRIETE

Aisances et dépendances. 30241

Agents d'Affaires

Agence MARTINET, 42, rue Nationale, Saint-Amand (Cher). Tél. 1-15
Succursale à Montluçon
1, avenue Wilson. Tél. 3.92

A CEDER

SALON DE COIFFURE, petite ville du Cher, loyer 250 fr. Affaires 20.000 fr. par an. Prix demandé 10.000 fr.

QUINCAILLERIE-ARTICLES DE MENAGE - PLOMBERIE-ZINGUERIE, petite ville de l'Allier. Bail 12 ans, affaires 80.000 fr. par an, peut mieux faire. Tenue 30 années par le cédant. Prix demandé 25.000 fr. Facilités de paiement.

BOULANGERIE, commune imp. du Cher. Bail 12 années, loyer 975 fr. Vente imp. d'issues, 75 quintaux par mois. Prix demandé 20.000 fr. Facilités de paiement.

HOTEL-BUVETTE et MESSAGERIES, près gare, préfecture du centre, Affaires 130.000 fr. par an. 17 chambres meublées. Bail 16 ans. Loyer 6.000 fr. Prix intéressant, cause santé.

CAFE, quartier commerçant de Montluçon. Affaires 200 fr. par jour, peu de frais généraux. Prix avantageux.

HOTEL - BUVETTE, ville commerçante du Cher. 9 chambres meublées, bonne buvette. Le produit des écuries paie une partie du loyer. Prix demandé 80.000 fr. Facilités de paiement. Recommandé à commerçant actif et sérieux.

Grand choix de fonds de commerce dans la région du centre et du massif central.

Renseignements gratuits sur demande. 29.695

Père de famille et ses 4 fils, disposant de 80.000 francs recherchent **MOULIN** de bon rendement.

S'adresser GUILLEMAUT et EPINAT, 6, rue Berbisey, Dijon. 30184

Cabinet de **M. PICARD**
34 bis, avenue G.-Clemenceau, Nevers

A vendre à l'amiable

UNE MAISON

Sise rue de Nièvre n° 68, à Nevers (en face le marché Saint-Arigle), comprenant magasin arrière, magasin, cuisine, 1er étage 3 pièces, 2e étage 3 pièces, 3e étage, 4 mansardes, eau, gaz, électricité, facilités de paiement. Libre de location.

S'adresser pour traiter et visiter à M. PICARD. 29568

Ingénieur agronome Italien achèterait **DOMAINE** important 100 à 200 hect. av. château ou maison bourg. Dispose de 500.000 fr.

PERROTTE, 30, rue République, Lyon. 26.485

A VENDRE A L'AMIABLE

à Paray-le-Monial (S.-et-L.), au centre de la ville, non loin de la gare et du canal.

UN IMMEUBLE

(maison d'habitation, remise, jardin), de près de 600 m2 ; façade de 20 m. sur large rue.

Convenant pour commerce en gros ou industrie.

Facilités de paiement. 5 % en sus du prix.

S'adresser à M. BOUDRY, à Paray-le-Monial. 29.930

A vendre à l'amiable
dans la Nièvre
UNE PETITE VILLA

6 pièces, cave, hangar, jardin de 6 ares, puits et pompe, 30 ares pré, 1 hect. bois, sise commune de Montreuillon. Libre de suite.

Autres **VILLAS** Nevers et aux alentours.

S'adresser à M. E. JEANNE, 42, avenue G. Clemenceau, Nevers. 30264

A vendre, jolie sous préfecture Yonne, bon fonds **CAFE**. Bail à volonté Loyer intéressant. Affaires 200 fr. par jour. Prix 35.000 fr. Facilités.

S'adresser GUILLEMAUT et EPINAT, 6, rue Berbisey, Dijon. 30265

HOTEL - RESTAURANT, 8 chambres meublées, à remettre de suite. Cause départ. Bonne occasion.

S'adresser à E. DUC, à Corbigny (Nièvre). 30244

FONDS MODES à céder.

S'adr. à Mme MARQUEREAU rue des Forges, Corbigny (Nièvre). 30240

FONDS DE MARECHALERIE dans localité près de Nevers. Facilités de paiement. Très pressé.

Bureau du journal. 30248

SUIS ACHETEUR importantes **FORETS CHENES** et **PROPRIETES BOISEES**.

M. LABOUREUR, 23, rue des Martyrs, Paris (9e). 30.059

Pour cessation de culture, en la ferme de Baudin, commune d'Isenay, à 3 kilm. de la gare de Vandenesse (Nièvre), exploitée par feu M. Jean-Marie Cochet

D'UN IMPORTANT CHEPTEL DE BETAIL

Comprenant :

1° **Réserve de Baudin.**

21 vaches suitées de 3 ans à 8 ans ;

10 génisses de 30 mois pleines;

10 génisses de 18 mois.

Les génisses de 30 mois et une partie des vaches ont été saillies par un taureau inscrit 3e prix de sa catégorie au concours de Nevers en 1925.

2° **Domaine de la Tuilerie.**

4 bœufs de charrue de 4 et 5 ans ;

1 bœuf de 4 ans ;
2 châtrons de 3 ans ;
3 châtrons de 30 mois ;
3 châtrons de 18 mois.

3° **Domaine Petier**

6 bœufs charrue de 4, 5 et 6 ans ;

10 châtrons de 3 ans et 2 ans,
5 châtrons de 18 mois ;
4 génisses de 18 mois ;
4 juments de 5, 11, 12 ans, parfaites de trait ;

Un certain nombre de veaux sont désignés comme reproducteurs.

En sus une tapissière montée en breack à l'état de neuf.

Un Boghey neuf.

Deux charrettes anglaises usagées.

S'adresser à M. PERRIN Edmond à Cressy-sur-Somme (S.-et-L.) qui se trouvera à Baudin les 22, 23, 24, 28, 29 et 30 octobre 30177

Etude de Me **TRIBALAT**, notaire à Bourbon-l'Archambault

A VENDRE A L'AMIABLE
en bloc, par lots ou en détail

Domaine et Réserve de la Bussière

situés sur la commune de Saint-Plaisir canton de Bourbon-l'Archambault

Contenance totale : 47 hectares environ

Jouissance réelle au 11 novembre 1925

Des lots seront composés au gré des amateurs

Crédit et facilités de paiement

Il sera perçu 5 % en sus des prix

On peut traiter dès maintenant

Pour tous renseignements s'adresser au notaire ;

Ou bien à :

MM. MEROT ET NESME, 6, rue Bertin, à Moulins (tél. 3.13).
MM. BRISAC Frères, à Dijon (téléphone 9.95).
Ou à M. J. BOGET, 22, rue de la Banque, à Chalon-sur-Saône (tél. 3.30). 30.181

Etude de Me **CHARTIER**, notaire à Dun-sur-Auron (Cher).

A VENDRE A L'AMIABLE
EN BLOC, PAR LOTS OU EN DETAIL

Le bon domaine de la Grand-Cour

situé au village de Celon, commune de S-Germain-des-Bois (Cher)

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation en bon état

Le tout d'une contenance de 25 hectares environ de terres de première qualité.

Jouissance réelle au 23 avril 1926

On peut traiter dès maintenant — 5 % en sus des prix

Pour renseignements, s'adresser :

1° A Me CHARTIER, notaire à Dun-sur-Auron (Cher) ;
2° A M. PETITFILS-JOLIVET, à Saint-Germain-des-Bois (Cher).

Pour traiter :

1° A **MM. BERNARD LEVY et Fils**, 24, rue de Courcelles, Paris, Téléphone Inter-Elysées, 61 ;
2° A **M. Ulysse LEMASSON**, Boule d'Or, à Bourges, tél. 87.

Qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 29.991

2.721. — **HOTEL CAFE RESTAURANT**, plein centre gr. canton S. M. Bail 16 ans, loy. 2.000 fr. Aff. 75.000 fr par an. S. café, s. restaurant, s. bal. (piano auto.) ch. pers., 9 ch. meubl., cour, vastes dépend. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.739. — **BLANCHISSERIE**, tenue 35 ans, ville S. M. Bail à vol., loy. 2.900 fr. Aff. 60.000 (7 lessiveuses, 4 repasseuses) laissant net 30.000 fr. Atelier, cuis, ling. buand. (matériel moderne), eau de rivière, séchoir, 3 ch., jard. dép. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.790. — **TAILLEUR** (mesure et confection) Bail à vol. loy. 780 fr. Aff. 122.000 fr. (dont 24.000 fr. en mesure). On place net 12.000 fr. Magas., salon d'essayage, s. à m., cuis, courette, au 1er 3 ch. 1 cab. toilette 2 ateliers. Prix à déb. 20.000 fr. Facilités (Faculté reprendre camionnette).
FRANCHON, Fontainebleau.

2.784. — **MARECHALERIE** tenue de père en fils, comm. de bonne culture. Bail 9 ans, et à vol., loy. 500 fr. Aff. 12 à 15.000 fr. en travail (ferrure 20 fr.) Vente de charbon. Gr. cour fermée, gr. atelier, gr. cuis., ch, ch. commis, hangar, gr. jard. Prix à déb. On traite avec 10.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

1.814. — **ALIMENTATION GENERALE**. Vins à emporter. Recette auxiliaire des Postes, quartier populeux gr. ville. Bail 12 ans, loy. 900 fr. Aff. 165 fr. par jour (plus produit de la recette 1.550 fr. par an). Bout., s. à m., cuis., ch., cour. Prix à déb. On traite avec 18.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.768. — **BEURRE, ŒUFS, FROMAGES, PRIMEURS, VOLAILLES.** Bon centre touristique. Bail 6 ans, loy. 1.800 fr. Aff. 187.000 fr. On place net 30.000 fr. par an. Bout., cuis., 5 ch., entrée cochère, cour, dépend. Camionnette bon état. Prix à déb. On traite avec 45.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.816. — **EPICERIE BUVETTE** quart. popul., gr. ville S. M. Bail 11 ans, loy. 1.250 fr. Aff. 87.500 fr. (40.000 fr. en liq.) Bout., s. à m., cuis, 3 ch. Prix à déb. On traite avec 15.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau. 30.220

AUX

DAMES DE FRANCE

Entrée Libre — NEVERS — Entrée Libre

Les plus Vastes Magasins de la Région

LES MIEUX ASSORTIS - LES PRIX LES PLUS BAS

JEUDI 22, VENDREDI 23, SAMEDI 24 OCTOBRE

- Chauffage - Eclairage -

CUISINIERE tôle et fonte avec four et étuve, retour de flamme, foyer mixte

60 c/m.	65 c/m.
225 »	325 »

CUISINIERE tôle et fonte, fond rétréci, dite « Saint-Etienne».

70 c/m.	80 c/m.
325 »	330 »

POELE du Berry, tout fonte, avec four.

0 m. 55	0 m. 57	0 m. 64	0 m. 67
100 »	115 »	155 »	190 »

POELE flamand, tout fonte, avec four.

0 m. 50	0 m. 53	0 m. 60
75 »	85 »	95 »

POELE à socle tout fonte, pieds mobiles.

0 m. 50	0 m. 52	0 m. 55	0 m. 58	0 m. 62
28 »	30 »	33 »	36 »	40 »

SEAU à charbons, tôle vernie noire	5.50
PELLE à charbon ronde ou carrée	1.40
CYLINDRE tout fer blanc cannelé	3.50
BRIQUE chauffeuse, verni marron	1.50
LAMPE à pétrole, cuivre ciselé à cabochons, franges bois, bec 14 lignes	32 »
LAMPE à essence, cuivre poli	5.50
SUSPENSION cuivre, diamètre 30 c/m. dôme opale, bec N° 14, verre et mèche	57 »
ABAT-JOUR empire, tout papier, avec support 22 c/m.	2.25
TULIPES et **REFLECTEURS**, verre fantaisie, depuis..	2.75
REFLECTEUR cristal décoré, franges, perles et bois..	29 »

Tous nos Appareils sont revisés, garantis contre tout vice et placés par un Spécialiste attaché à la Maison

CHOCOLAT SURFIN À CROQUER — QUALITÉ INIMITABLE — Lait — Lait & Café — Fondant

Belga — Poulain

LA MUTATION

Société Anonyme au Capital de 4.000.000

Siège social : PARIS, 145, rue du Faubourg Saint-Denis

Agence principale du Centre :

NEVERS, 5, rue La Fayette, 5 — Telephone 5-05

DEUXIEME INSERTION

Suivant actes sous signatures privées, en date à Nevers du trente septembre mil neuf cent vingt-cinq, folio 95, case 12.

Monsieur Gaston LORNE, entrepreneur de « Transports publics », à Marzy (Nièvre) ;

A vendu à Monsieur Jean-Auguste MINARD, demeurant au Feuilloux, commune de Garchizy (Nièvre) :

Le fonds de commerce de transports publics connu sous le nom de « Service de Nevers et ses Environs » qu'il fait valoir à Marzy (Nièvre).

Le dit fonds comprend :

1° Le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ;

2° Le droit au bail ;

3° Le matériel et le mobilier servant à son exploitation, ainsi que les marchandises.

La prise de possession a eu lieu le trente septembre mil neuf cent vingt-cinq.

Les oppositions à faire, s'il y a lieu, sur le prix de la vente, devront être formées au plus tard dans les dix jours qui suivront la présente insertion, renouvelant celle parue dans le journal « Paris-Centre » du 10 octobre 1925 et seront reçues à Nevers, rue La Fayette, n° 5, dans les bureaux de « LA MUTATION », où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion.

Signé : MINARD.

4.040. — **HOTEL RESTAURANT** bien situé, 8 N°. Bail 12 ans, loyer 4.500. Chiffre d'affaires intéressant. Prix à débattre.

4.024. — **HOTEL RESTAURANT**, centre usine, 6 N°. Long bail, loyer 1.800. Prix intéressant. Facilités.

4.075. — **CAFE BAL**, banlieue grande ville Affaire très bien placée et d'avenir, susceptible de développement. On céderait fonds et immeuble. Facilités.

4.078. — **BEAU CAFE**, gros canton Nièvre. Bail 16 ans, loyer intéressant, très vaste logement, salle de théâtre et ciné 400 places, remis à neuf. Affaire laissant gros bénéfice. Occasion.

4.068. — **CAFE**, très bien placé centre touristique, très belle installation. Bail 18 ans, loyer en partie couvert par sous-location. Belle affaire.

5.013. — **CAFE HOTEL RESTAURANT**, grande ville Centre. Fonds et immeuble. Prix : 100.000 comptant à débattre.

4.079. — **EPICERIE BUVETTE**, grande ville Centre. Long bail, loyer 1.200. Prix modéré.

4.007. — **TABAC CAFE**, ville industrielle. Bail 11 ans, loyer 1.000. Gros chiffre d'affaires. A enlever de suite. Grandes facilités.

4.011. — **BOULANGERIE**, gros canton, pas de portage. Bail 11 ans, loyer 1.500. Installation moderne. 80 quintaux par mois. Prix à débattre Décès. Pressé.

4.081. — **EPICERIE FINE**. Affaire très importante et très bien située. Prix avantageux. Grandes facilités. On céderait immeuble au besoin.

DEUXIEME INSERTION

Suivant actes sous signatures privées, en date au Feuilloux, du premier octobre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré à Pougues-les-Eaux, le deux octobre mil neuf cent vingt-cinq, folio 89, case 3.

Monsieur Henri MARCEAU, débitant, et Madame Simone CHAUVETTE, son épouse, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Nevers, rue de Vertpré, n° 13 et 15 ;

Ont vendu à Monsieur Maurice SOTHE, demeurant à Vitry-sur-Seine, avenue Gambetta, n° 2.

Le fonds de commerce de café-bal qu'ils font valoir au Feuilloux, commune de Garchizy (Nièvre).

Le dit fonds comprend :

1° Le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, y attachés ;

2° Le droit au bail ;

3° Le matériel et le mobilier servant à son exploitation, ainsi que les marchandises.

La prise de possession a eu lieu le premier octobre mil neuf cent vingt-cinq.

Les oppositions à faire s'il y a lieu, sur le prix de la vente, devront être formées au plus tard dans les dix jours qui suivront la présente insertion renouvelant celle parue dans le journal « Paris-Centre » du 10 octobre 1925, et seront reçues à Nevers, rue La Fayette n° 5, dans les bureaux de « LA MUTATION », où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion,

Signé : SOTHE.

PAPIERS PEINTS — Depuis 0f70 Le Rouleau — KEPPENNE & LEGRAND — 68, Rue Nollet, Paris (XVIIe) — ALBUM FRANCO NOUVEAUTÉS — Nombreux Modèles de Décoration

LE RECHAPAGE DES PNEUS A FROID !! — **AUTOMOBILISTES !!** — Un recaoutchoutage FIT = Un Pneu Neuf — Pierre BINON — Procédé FIT — Faubourg Saint-Privé, DECIZE (Nièvre)

AUX DEUX CLOCHERS — G. C. — SES LAINES EXTRA — pour tricots — **A exiger partout** — Gros: Gabriel CHAVEUX, La Charité (NIEVRE) Tél. 32

Hernieux

« JE PORTE un bandage de chez **TEILLET-GILBERT**, *parce que seuls bandagistes-spécialistes de la région du Centre.*

« TU PORTES un bandage de chez **TEILLET-GILBERT**, *parce que M. Teillet, et non pas un voyageur, l'en fait lui-même l'application.*

« IL PORTE un bandage de chez **TEILLET-GILBERT**, *parce que M. Teillet, établi sur la place de Nevers, en surveille l'application.*

« NOUS PORTONS un bandage de chez **TEILLET-GILBERT**, *parce que M. Teillet est toujours à notre disposition pour un conseil gratuit.*

« VOUS PORTEZ un bandage de chez **TEILLET-GILBERT**, *parce que M. Teillet garantit la contention par ses appareils.*

« ILS PORTENT un bandage de chez **TEILLET-GILBERT**, *parce que les mieux construits, les moins douloureux, les mieux appliqués ».*

7, Rue Saint-Etienne, NEVERS

Locations

ON OFFRE

A louer **LA CHASSE** sur le bois de Champiteau de 170 hect. située commune de Saint-Firmin.

S'adresser à M. VIEILLARD-BARON notaire à Autun (Saône-et-Loire). 30266

A LOUER au 25 décembre prochain, 12 bis, rue St-Genest (Nevers).

MAISON D'HABITATION, composée de 3 pièces au rez-de-chaussée, bureau, salle à manger, vaste cuisine et 2 pièces donnant sur la rue Saint-Genest transformables en magasin avec devanture. Au 1er étage 2 chambres à coucher, autre petit pavillon de 2 pièces, hangar pouvant servir de remise. Le tout dans un enclos de environ 700 mètres transformable en garage ou autre industrie.

Pour tous renseignements s'adresser à M. PICARD, ou au 33, avenue de la Gare, Nevers. 29.857

A AFFERMER pour le 11 novembre 1925 **LE DOMAINE du PETIT VIVIER** contenance 100 hectares.

Pour visiter, s'adresser au garde COUGNY et pour traiter à M. LEVAIQUE à Imphy (Nièvre). 30246

A LOUER

CHAMBRE MEUBLEE au centre de Nevers, de préférence à dame seule.

Bureau du journal. 30275

Echangerai **LOGEMENT** 5 pièces pour un de 3 pièces.

S'adr. 5 bis, Boulevard Victor-Hugo, Nevers. 30274

BELLE FERME à louer ou en métayage, près gare, jouissance au 11 novembre 1926, de 45 à 90 hectares, gré du preneur.

S'adresser Mme CHARLEUX, à Saint-Didier-sur-Arroux (S.-et-L.). 29.811

Ventes de propriétés

A VENDRE

BONNE LOCATERIE

de 9 hectares environ, en bordure de route, commune de La Chapelle.

Entrée en jouissance immédiate.

S'ad. à M. Joseph THEVENET à La Chapelle-au-Mans. 30267

GRAND IMMEUBLE et bel **EMPLACEMENT** pour usage tout commerce, situé dans quartier commerçant de Nevers Bureau du journal. 30.200

BELLE PROPRIETE comprenant : maison d'habitation 4 pièces, eau et gaz, à l'état de neuf, cave, grenier, grange, belle écurie, poulailler, hangar, etc... Environ deux hectares tout compris S'adresser 45 bis, rue du Banlay, Nevers. 29.038

Vente de Fonds de Commerce

MAGASIN DE TEINTURERIE situé dans préfecture du Centre rue très passagère et commerçante, chiffre d'affaires 45.000 francs, beaux bénéfices, long bail, beau logement, loyer 500 francs, prix à débattre, à vendre pour cause décès. 29340

A céder Garage **BERTIN**, sans matériel ni marchandises, prix avantageux.

31, rue de Mouesse, Nevers. 30179

Ventes

TAUREAU, 3 ans, bon reproducteur, inscrit au Herd-Book, prix modéré.

S'adresser à M. DELANCE, à Challuy, par Plagny (Nièvre). 30.152

3 **VACHES**, 1 **TAUREAU**, 4 **CHATRONS**, 1 **POULAIN** gros trait, 18 mois ; 1 **POULAIN** de l'année.

S'adr. à M. DESSAIGNE, à la Garderie, Rouy (Nièvre). 30.013

GENISSES et **TAUREAUX** de tous âges. Inscrits au Herd-Book Charollais.

M. BARDIN, à Chevenon (Nièvre). 29.983

CAMIONNETTE DELAGE 10 H.P., 500 k., moteur 4 cylindres, état de marche. Prix intéressant. Cause double emploi.

M. PERRIN, à Fours (Nièvre). 29901

TAUREAU Tank n° du H.B.C. 3530 ayant remporté plusieurs premiers prix au concours de Nevers et Paris.

S'adres. à M. Marcel COLAS, à Cougny, par Saint-Benin-d'Azy (Nièvre). 30242

BERLIET 21-15 HP., excellent état marche, peu roulé par suite absence. Ferait belle camionnette à l'occasion.

Bureau du journal. 30.115

CONDUITE INTERIEURE Ford, carrosserie française, tout de neuf, visible garage de Nièvre, rue Félix-Faure Nevers.

M. BLASINI, à Tazières, par Nevers. 26924

8 **VEAUX** de la meilleure origine, inscrits au Herd-Book.

M. POIDEBARD, Le Parc, Yzeure (Allier). 30252

MACHINE A ECRIRE, écriture visible. 250 fr. A profiter de suite.

S'adresser à M. DEMONT, 130, rue de Rennes, Paris (6e). 30256

1 **SEMOIR** à pommes de terre ; 1 **POMPE** à bras, aspirante et refoulante;

BLASINI, à Tazières, par Nevers 27.558

MACHINES A TRICOTER ttes larg. Prix de Fabriq. Aiguilles. Travail assuré. Catal. gratuit.

LAINES toutes nuances. Echant. gratis. La LABORIEUSE, 10, Quai d'Orléans, Nantes.

Personnel

ON DEMANDE

BOUVIER pour labours, marié ou célibataire, si marié fournirait bon logement avec jardin. Conditions à débattre. Références exigées. Pour le 1er novembre.

S'adresser à M. THUILLIER, chef de culture du domaine de Perthuis, par Amilly (Loiret). 30255

JEUNE FILLE de 14 à 20 ans pour apprendre le commerce à Paris, vie de famille.

JEUNE HOMME de 18 ans assez fort pour tous travaux. Logé Bureau du journal. 30178

HOMME marié, connaissant les chevaux, pour transports et déménagements, logé, bons gages ; la femme occupée ou non, pourboires.

S'adr. à M. Henri LASNE, correspondant du chemin de fer, Cosne (Nièvre). 29.168

CHAUFFEUR - MECANICIEN Références exigées.

S'adresser CHAUTARD Frères et Cie, 15, rue du Chemin-de-Fer, Nevers. 30245

COMMIS EPICIER bien au courant du détail et **GARÇON** de **COURSES.**

S'adresser Epicerie DEVAUX, Auxerre (Yonne). 30167

BON COMPTABLE agricole, pour remplacement un mois.

Ne pas se présenter, écrire bureau du journal. 29.722

COMPTABLE professionnel agricole et surveillant personnel, célibataire, très bonne situation à la campagne, références exigées. Ne pas se présenter, écrire au marquis de TRACY, château Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 29.848

OUVRIER MAÇON, pour entretien propriété, place tranquille et stable. Logé, chauffé, et jardin. Ecrire en indiquant références.

Marquis de TRACY, château de Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 29.847

OUVRIER CHARPENTIER, connaissant un peu la menuiserie, sachant conduire un banc de scie à ruban et affûter les lames de scie automatiquement. Logé, chauffé, grand jardin. Sérieuses références exigées.

Ecrire Marquis de TRACY, château Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 29.849

OUVRIERES et **ENTREPRENEUSES** pour feuillages et fleurs pour couronnes en perles.

RENARD, 3, rue des Orteaux Paris. 30.227

MENAGE TUILIER pour diriger petite tuilerie de campagne.

S'adresser à M. le régisseur du Château de Paray-le-Frésil (Allier). 29.003

MENAGE basse-courier sans enfants, pour le 11 novembre prochai. Place stable. Références exigées. **Bonne** pour travaux d'intérieur.

S'adresser à M. BERNIGAUD au Marault, par Magny-Cours (Nièvre). 30.153

EMPLOIS VACANTS, toutes professions, France, Colonies, Etranger. RAPID PRESSE, B. P. 50, Paris (10e). 29.142

GENS DE MAISON

ON DEMANDE

BONNE, pour trois maîtres, pouvant seule diriger maison, bons gages.

Egalement une **APPRENTIE** pour le commerce, payée de suite.

Bureau du journal. 30.151

TOUPILLEURS et bons ouvriers connaissant le travail du bois, **EBENISTES, MENUISIERS CHARRONS.**

S'adresser aux établissements LELOUP et HABERT, fabrique de meubles, 93, rue Gambetta, Chalette, Montargis (Loiret) 30250

JARDINIER, emploi sérieux.

S'adresser à la SUCRERIE de Pithiviers-le-Vieil (Loiret). 30170

MENAGE gardien château, homme à toutes mains intérieur, femme seconde cuisinière. Sérieuses références exigées.

S'adresser à M. le régisseur du château de Paray-le-Frésil (Allier). 29.001

MENAGE, valet et femme de chambre Se présenter avec bonnes références.

HOTEL DE FRANCE à Nevers. 30257

Divers

On demande à acheter BOUTEILLES DE CHAMPAGNE VIDES à 0 fr. 45 la bouteille.

Faire offre 7, rue Creuse, Nevers 25.656

BELLE SITUATION assurée à personne active avec petit capital, en exploitant atelier de regommage de pneus par procédés nouveaux.

Bureau du journal. 30273

AGENT GENERAL, importante Cie d'Assurances, accident, incendie, confierait mandat à personne active, région Corbigny.

Bureau du journal. 30258

Vous avez chez vous l'eau, le gaz, l'électricité. **Pourquoi** n'avez-vous pas **Le CHAUFFAGE CENTRAL** Par Radiateurs et Chaudières **"IDÉAL CLASSIC"** — **BUTIN F^res CONSTRUCTEURS** — MOULINS — *Chauffage central* — *Service d'eau chaude* — Gd Choix d'APPAREILS SANITAIRES

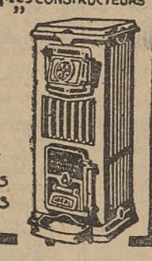

On demande bon ouvrier monteur et plombier.

AU BON MARCHÉ

Nouveautés et Confections

TARDIVON-BENDELL

- CLAMECY -

Téléphone 60

Avec 10 francs on peut gagner **UN MILLION** en achetant 1 CRÉDIT NATIONAL payable 10 francs en souscrivant et le reste en deux ans.

Chaque année 8 tirages qui distribuent :

HUIT GROS LOTS de UN MILLION de francs.

8 LOTS de 500.000 fr. | 16 LOTS de 200.000 fr.

24 LOTS de 100.000 fr. | 48 LOTS de 50.000 fr.

L'acheteur est seul propriétaire du titre et touche la totalité du lot et chaque année 25 francs d'intérêts. Prochains tirages : 3 Novembre 1925 et 4 Janvier 1926. Renseignements gratuits. Envoyer 10 francs. *Crédit Central des Valeurs à Lots, rue Audra, à Dijon.*

Le Gérant : JOYET DE MAUBEC.

Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers

PIANOS

La Maison Gaston GAUTHRON de Cosne, Nièvre, dispose d'une série de Pianos d'occasion très avantageuxet garantis

Petit Outillage Mécanique

Alésoirs, forêts, filières, étaux, limes, nèches, scies, tarauds, meules, marteaux, burins, instruments de précision, mandrins, clés, chignolles, boulonnerie, pointes, vis, etc.,

Pour usines, mécaniciens, garagistes, charrons, menuisiers, maréchals, etc.

MACHINES-OUTILS

Machines à bois, scies à bûches et à table

Pétrins mécaniques

Monte-charge pour boulangers

Moulins, etc.

Huiles et graisses, Courroies, Poulies Transmission

A. OUGEN

6 Rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre). Téléph. 34. — R. C. 60/4.051

LE SECRET DU CURE NIVERNAIS

Pipi au Lit, Asthme, Hémorroïdes

RADICALEMENT GUERIS (Notice gratuite)

Dépôts : GUR, ph., à Decize ; MACLOS, ph. à Clamecy ; MORICE, ph. à La Machine ; SEGUIN ph., à Cosne.

Dépôt gén. : ph. J. G. LAZORTHES, à NEVERS

Pelleteries & Fourrures

Gilbert TISON

27 et 29, rue des Bouchers, Moulins (Allier)

Vêtements, Cravates, Manchons, Transformations et Réparations Corbeilles de Mariages

Descentes de Lit et Couvertures pour voitures enfants

Mégisserie, peaux et montage tapis

En saison d'hiver, achat de Sauvagines, Martres, Fouines, Renards, Putois, Loutres, etc., etc...

Toujours en magasin — RADIATEURS NEUFS — *Toutes marques :* Citroën — Peugeot — Salmson — Zedel — Amilcar — Mathis etc, etc... — PRIX D'USINE

TOUS ACCESSOIRES pour radiateurs : Bouchons divers — Réservoirs essence — Capots etc, etc... — *En vous adressant à nous,* — Économie de temps et de transport

Constructions Mécaniques

A. COUSON

NEVERS, 5 bis, Boulevard Victor-Hugo, 5 bis, NEVERS

Maison Fondée en 1920

TOUTE LA MECANIQUE ET SES APPLICATIONS

Engrenages droits, coniques — Hélicoïdaux taillés — Tour, Fraisage, Rabotage — A Façon et en Série — Montage de Machines — Transmissions

Spécialiste des Moteurs à Vapeur — Et à Combustion interne — Diesels et demi-Diesels — Epreuves d'Appareils à Vapeur — Démontage, Remontage

Spécialité de Machines à Imprimer et façonner le papier

La Maison se charge de tous travaux de Cémentation, Trempe avec appareils modernes.

PLANS ET DEVIS SUR DEMANDE — ATELIERS PRES LE PARC

On devient Propriétaire !

en s'adressant à

LA

Prévoyance de l'Ouest

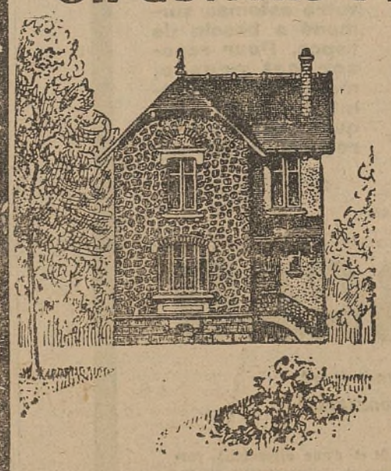

Société Mutuelle d'Epargne et de Construction

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

qui vous facilitera, par des crédits de 10 ou 15 ans, l'acquisition ou la construction de la maison que vous désirerez.

Renseignements et Documents gratuits:

S'adresser à la DIRECTION RÉGIONALE, 11, Av. Georges-Clemenceau, NEVERS

Inspection principale M. DAUDET, à Mars-sur-Allier.

Bureau à Saint-Pierre-le-Moutier, ouvert le jeudi, de 8 heures à midi.

Inspection particulière : M. SIMONIN, rue des Vignes à Decize.

Inspection particulière à Saint-Honoré-les-Bains : M. MICHON.

MORS

12-16 14-20 CV

Simple — Souple — Silencieuse

Démonstration GRAND Garage de la Nièvre

6, rue Félix-Faure, NEVERS